Commission de services régionaux Chaleur:
Planification régionale des sports et des loisirs

Rapport provisoire final
Janvier 2017

Commission de service régionaux Chaleur Regional Service Commission

Sierra Planning and Management
advice • strategy • implementation

CBCL LIMITED
Consulting Engineers

Table des matières

Sommaire exécutif .....
1 Introduction et aperçu du plan 1
1.1 Objectifs et intentions d'un plan régional 1
1.2 Combler l'écart : Le rôle de la Commission de services régionaux 4
1.3 La base de consultation pour la planification des loisirs régionaux 5
1.4 Bénéficiaires du plan 6
1.5 Évolution du plan 7
2 Harmonisation des politiques 8
2.1 Politiques d'encadrement des loisirs nationales et provinciales 8
2.1.1 Bien-être et mieux-être 8
2.1.2 Défis identifiés 9
2.1.3 Principes et valeurs 10
2.2 Investissement dans les infrastructures 11
2.3 Politiques provinciales visant la collaboration 12
2.3.1 Capitaux 12
2.3.2 Soutien opérationnel – Assistance à la direction des loisirs de la Commission de services régionaux 13
2.3.3 Modèle de Commission des installations régionales 13
2.4 Politiques locales pertinentes 14
2.4.1 Questions clés sur la planification et secteurs d'intérêt stratégiques 15
2.4.2 Politique de planification des infrastructures pour les loisirs 16

3 Géographie de la région Chaleur et tendances du peuplement 18
3.1 Cartographie de la région et de ses peuplements 18
3.2 Changements passé, présent et futur dans la population selon les communautés 21
3.3 Endroits où le nouveau développement se produit 23
3.4 Caractéristiques démographiques principales 23
3.4.1 Population par groupe d'âge 24
3.4.2 Caractéristiques socio-économiques 27
4 Emplacement, genre et concentration des installations de loisirs 30
4.1 Répartition des installations 30
4.2 Installations construites et espaces extérieurs principaux 31
4.3 Niveaux existants 35
4.4 Grandes lignes des conditions 36
4.4.1 Par installation 36
4.4.2 Investissement partiel requis par communauté 42
5 Consultation 43
5.1 Méthodes de sondage et taux de réponse 43
5.1.1 Groupes d'usagers 43
5.1.2 L'engagement du public 45
5.2 Les caractéristiques principales des activités de loisir dans la région 46
5.2.1 Axé sur des activités de loisir non structurées à l'extérieur 46
5.2.2 Les résidents sont en majorités satisfaits des installations existantes 47
5.2.3 La participation aux loisirs est régionale 48
5.2.4 La majorité des résidents appuient le plan de partage des coûts pour les installations de loisir 49

6 Examen de l'utilisation des installations 51
6.1 Données sur les réservations des installations 51
6.2 Groupes d'usagers : Géographie de l'utilisation des installations et affiliation 52
6.3 Sondage auprès du public : Géographie de l'utilisation des installations 54
6.4 Districts de service existants 56
7 Approche fondée sur des critères 58
7.1 Éléments pour définir les besoins 58
7.2 Révision des critères 58
7.2.1 Critères existants 58
7.2.2 Critères comparables 59
7.2.3 Installations de loisir intérieures 60
7.2.4 Installations de loisir extérieures 60
7.3 Niveaux des objectifs 63
7.4 Besoins énoncés 66
8 Approche fondée sur la gestion des biens 71
8.1 Pour commencer, un inventaire 71
8.1.1 Évaluations de la valeur et de l'état 72
8.1.2 Résultats de la gestion des biens 74
9 Plan régional 75
9.1 Définir une vision pour les loisirs dans la région Chaleur 75
9.2 Buts et objectifs 75
10 Recommandations du plan régional 78
10.1 Patinoire intérieure 78

10.1.1 Stratégie pour les patinoires ... 78
10.1.2 Recommandations ... 79
10.2 Installations aquatiques intérieures ... 82
10.2.1 Stratégie pour les installations aquatiques intérieures ... 82
10.2.2 Recommandations ... 83
10.3 Autres types d'installations ... 86
10.3.1 Curling ... 86
10.3.2 Gymnases publics ... 86
10.3.3 Soccer intérieur / Utilisations des terrains de sport intérieurs ... 87
10.3.4 Terrains de soccer extérieurs ... 88
10.3.5 Terrains de balle et terrains à usage multiple ... 89
10.3.6 Terrains de tennis ... 89
10.3.7 Autres types d'installation ... 90
10.3.8 Sentiers ... 91
10.3.9 Installations spécialisées : Parc Atlas ... 92
10.4 Gouvernance de la planification régionale ... 92
10.5 Élaborer et appliquer la gestion des biens comme un outil de prise de décisions ... 94
10.6 Deuxième ronde de financement pour les loisirs pour la CSR et le rôle le l'assistant à la direction des loisirs régional ... 97
11 Mécanisme de partage des coûts recommandé ... 100
11.1 Principes et champs d'application ... 100
11.1.1 Historique du partage des coûts ... 100
11.2 Principes du partage des coûts pour les loisirs dans la région Chaleur ... 101
11.3 Autres méthodes de partage des coûts et approche recommandée ... 104

11.4 Composants de base : mesures recommandées pour le partage des coûts des éléments à vocation régionale 105
11.5 Fonctionnement : de la gestion des biens au partage des coûts..... 106
11.6 Exemple du modèle de partage des coûts pour l'exploitation 108
11.6.1 Arénas communautaires 108
11.6.2 Centre aquatique de Bathurst 111

Annexe A : Sommaire des réponses du sondage auprès des groupes d'usagers
Annexe B : Sommaire des réponses du sondage auprès du public
Annexe C : Évaluation des conditions disponible
Annexe D : Planification d'investissement dans les biens

Sommaire exécutif

Sierra Planning and Management, en partenariat avec CBCL Ltd., a été retenue par la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) afin de développer un plan d'action régional pour les loisirs. L'objet du plan diffère d'un plan directeur de loisirs traditionnel d'une municipalité non régionalisée à cause du rôle primordial qu'ont les municipalités individuelles dans la prestation des services de loisir. Le présent plan et la base de recherche sur laquelle il est fondé sont spécifiques aux possibilités de créer une approche de collaboration régionale dans la planification de nouvelles installations et de nouveaux services de loisirs. Par conséquent, une grande partie du plan traite de la substance et du processus d'une planification régionale efficace pour les loisirs.

Le présent plan définit la collaboration comme un partenariat dans lequel chacune des parties respectives obtient un avantage net par sa collaboration. La collaboration peut être définie plus en détail comme étant l'obtention continue d'avantages nets d'une importance et d'une ampleur suffisantes pour assurer des partenariats à long terme.

Les biens fondés de cette approche sont évidents quant à sa capacité de réduire le coût global en capital, de créer des opérations plus efficaces et de permettre des investissements dans de nouveaux modèles d'infrastructures de loisir régional. Cependant, toutes les parties dans une approche axée sur la collaboration doivent récolter un bénéfice net financier ou d'autres avantages sociaux ou économiques communautaires afin de permettre à ces relations de s'épanouir.

Un plan régional a peu de valeur à moins qu'il ne soit accepté comme un outil principal pour la planification des loisirs pour chaque municipalité et DSL, et que la CSR soit le mécanisme central pour la promotion des possibilités de collaboration pour chaque partenaire. Les objectifs pour le présent plan de loisir régional sont :

1. Établir un plan principal des loisirs à court, moyen et long terme avec un horizon de planification aligné sur 2026;
2. Établir une planification régionale des loisirs de manière officielle et structurée avec un engagement envers le CSR et son rôle dans le soutien de la collaboration dans la région;
3. La recherche de base doit porter sur les activités de loisir par région et refléter cette réalité dans l'approche de la planification régionale et dans le partage des coûts;
4. Identifier, preuves à l'appui, les investissements clés requis au fil du temps;
5. Fournir des recommandations à l'échelle régionale. Même si les installations spécifiques ont des recommandations spécifiques, le plan ne traite pas de la planification locale des loisirs et ne comprend donc pas une liste de recommandations spécifiques pour chaque municipalité.

6. Établir une gouvernance régionale, y compris des mécanismes de partage des coûts, qui entraînera la prise de décisions d'investissement qui profiteront à tous les résidents de la région.

La collaboration est un des éléments clés

Le processus utilisé pour l'élaboration du plan a été consultatif. La mise en œuvre du plan doit être collaborative. Le succès de la mise en œuvre du plan signifie :

a. Son adoption par la CSR, ainsi que par les municipalités et par le DSL représenté au comité de la CSR.
b. L'élaboration d'un budget dédié au service des loisirs de la CSR établi spécifiquement pour la mise en œuvre du plan sur une base collaborative.
c. Une entente sur la durée (calendrier du plan). Le plan à un horizon à long terme de 10 ans pour la planification des actifs. Les questions organisationnelles, de gouvernance et de partenariat pour rendre ce plan à long terme possible – stratégie orientée sur le processus – doivent être révisés périodiquement. Nous suggérons donc que le plan soit opérationnel pendant 3 ans avec une mise à jour durant la 3e année.

Un plan directeur approuvé pour les loisirs sert de document d'orientation principal pour la prestation d'installations et de services dans la région. L'ampleur à laquelle le plan est adopté par les municipalités individuelles et par les DSL déterminera ultimement son succès. Cependant, le succès du plan ne repose pas sur un support universel de toutes les parties. Les plans recommandés pour les biens récréatifs dans la région et le processus de planification nécessaire pour appuyer ces plans s'appliquent à toutes les communautés. Il s'agit des décisions sur la gestion des biens qui seront requises sans égard au partage des frais.

Le plan représentera donc un document d'orientation souple qui s'appliquera à la planification locale dans toute la région. Il offre aussi une approche de collaboration et de partage des coûts qui assurera que les ressources sont utilisées plus efficacement.

Le processus de planification

Un élément important pour le développement du plan a été l'engagement de la communauté. Ceci a été réalisé en consultant la communauté par le biais de deux sondages, un pour le grand public et un pour les groupes d'usagers des installations de loisirs. Ce processus a fourni des données de quantité et de qualité importante qui crée une base solide sur laquelle le plan régional est fondé. Chaque municipalité et DSL devrait utiliser les opinions du public révélées par le plan afin de mieux comprendre la satisfaction de leur résidents avec les installations et les services de leur communauté respective. Les sondages pourront être répétés pendant la mise à jour du plan régional à la fin de la 3e année.

Définir une vision pour les loisirs dans la région Chaleur

La vision pour le développement des loisirs dans la région Chaleur est : « L'amélioration de la qualité de vie, de la santé et du mieux-être pour les résidents de la région Chaleur et leur permettre de profiter des loisirs. » La réalisation de cette vision se fera par le biais d'une approche collaborative pour les services et de nouvelles installations de loisir ou le renouvellement des installations existantes selon les principes d'égalité d'accès, de collaboration parmi les fournisseurs de services, les groupes d'usagers et les Districts de services locaux, ainsi que par une approche intéressée et collaborative entre ces partenaires afin de planifier l'investissement, le partage des coûts et de trouver une méthode efficace pour la prestation des services. Des buts clés ont été établis afin de réalisé les principes défini ci-haut:

But 1 : Renouvellement des infrastructures afin d'améliorer la qualité de vie des Résidents, assurer une performance fonctionnelle et une viabilité financière
But 2 : Promouvoir la santé, le mieux-être et une vie active
But 3 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux services de loisirs
But 4 : L'optimisation des ressources
But 5 : La création d'un réseau de prestation de services de loisir amélioré, coordonné et intégré
But 6 : Développer le mandat du tourisme sportif
But 7 : Un réseau de parcs et de sentiers interreliés qui maximise les atouts naturels de la région Chaleur et la définit comme un chef de file pour sa connexion avec la nature

Vision stratégique du plan de loisir régional

La section 10 du plan identifie les stratégies clés liés aux patinoires, aux installations aquatiques, et aux autres types d'installation.

Stratégie pour les patinoires

Malgré la justification opérationnelle possible pour la fermeture d'une patinoire dans la région, une telle fermeture ne sera probablement pas supportée par la majorité des utilisateurs des installations de loisir. Le présent plan ne recommande pas la fermeture d'arénas ni de changer la vocation des patinoires pendant la durée du plan.

La stratégie proposée pour les patinoires de conserver et d'investir dans l'ensemble des arénas existants dans la région est justifiée sur les bases suivantes :

a. L'importance du Centre K.-C. Irving dans la région avec son coût irrécupérable important qui peut possiblement avoir des bénéfices importants pour l'ensemble de la région.

b. Le Centre K.-C. Irving est la plus récente installation dans la région.
c. L'importance de l'aréna de Beresford selon l'utilisation actuelle de la patinoire et les investissements continus planifiés pour cette installation.
d. La reconnaissance de l'importance de l'aréna de Petit-Rocher pour l'élaboration d'un campus de loisirs complet, ainsi que l'engagement en termes de quantité de temps et d'effort investi à ce jour pour son expansion afin de desservir des utilisateurs multiples, y compris une gamme d'utilisations extérieures.
e. L'importance de Belledune comme un centre de services dans le nord de la région.

Plusieurs recommandations reliées aux patinoires de la région Chaleur sont présenté dans la section 10.1.2.

Stratégie pour les installations aquatiques intérieures

Les piliers du plan pour les installations aquatiques sont :

1. Reconnaître l'importance du centre aquatique en tant qu'élément significatif pour la qualité de vie des résidents de toute la région et en assurer la protection.
2. Investir par conséquent dans le remplacement à la fin du cycle de vie au besoin.
3. L'installation a 33 ans, donc entreprendre la planification, ainsi que des solutions pour le partage des coûts, pour une nouvelle installation aquatique en prévoyant son remplacement dans les 10 prochaines années.
4. Adopter les principes de colocation et de multiutilisateurs pour définir le concept de la nouvelle installation aquatique. Cette définition devrait tenir compte de la possibilité de mettre en place un complexe récréatif à usage multiple, dont l'emplacement serait soumis à une analyse détaillée et à des discussions avec tous les partenaires municipaux.
5. Partage des coûts : le partage des coûts des déficits d'exploitation existants devrait être mis en place à court terme.
6. Le partage des coûts pour le capital requis pour le remplacement des installations existantes devrait inclure toutes les communautés (municipalités et DSL) dans la CSR Chaleur.
7. Le partage des coûts pour le déficit d'exploitation d'un nouveau centre aquatique est aussi important que le partage des coûts en capital. Tandis que les coûts en capital sont susceptibles de bénéficier de subventions des paliers supérieures de gouvernement, les coûts d'exploitation pour leur part ne recevront pas, ou très peu de subventions d'atténuation annuelles. Les coûts d'exploitation pour une installation au cours de sa vie utile prévue peuvent facilement dépasser les coûts en capital de construction.
8. Adopter une approche de partenariat pour l'élaboration et l'exploitation : en plus de prendre en considération la colocation avec d'autres biens de loisir, il faudrait aussi explorer les possibilités de partenariats avec les commissions scolaires relativement au partage des coûts en capital et des coûts d'exploitation pour la nouvelle installation.

Plusieurs recommandations reliées aux installations de la région Chaleur sont présenté dans la section 10.2.2.

Autres stratégies et recommandations

Les recommandations clés pour les autres installations (y inclus les installations de curling, gymnase publics, soccer intérieur / utilisation des terrains de sport intérieurs, terrains de soccer extérieurs, terrains de balle et terrains à usage multiple, terrain de tennis et sentiers) sont présenter à la section 10.3.

De plus, les stratégies et les recommandations sur la structure de gouvernance, les besoins de ressources humaine, et la gestion des biens comme un outil de prise de décisions sont détaillé dans les sections 10.4 jusqu'à 10.6.

Mécanisme de partage des coûts recommandé

L'approche proposée pour le partage des coûts commence avec la reconnaissance des avantages de la collaboration. Le partage des coûts pour les coûts en capital futurs et les coûts d'exploitation nécessite un cadre qui est fondé sur des installations qui ont une fonction régionale reconnue.

Le principe le plus important pour établir des ententes de partage des coûts est d'accepter le principe de collaboration en soi pour créer un bénéfice net pour chaque communauté. Ces bénéfices ne sont pas nécessairement financiés, mais comprennent des bénéfices qualitatifs, comme un accès à long terme amélioré aux activités récréatives et de loisir et l'amélioration de la santé et du bien-être. L'importance relative de ces résultats sera déterminée par chaque partenaire et DSL municipal.

Principes du partage des coûts pour les loisirs dans la région Chaleur

- Les formules de partage des coûts devraient tenter de défrayer une partie des coûts pour les installations régionales qui sont assumés uniquement par la municipalité qui les appartient. Cette méthode n'entraînera peut-être pas la répartition de tous les coûts régionaux parmi les municipalités et les DSL à court terme, toutefois, le but de toutes les communautés devrait être la transition vers un plus grand partage des coûts régionaux au fil du temps compte tenu des avantages de la coopération régionale.

- Les formules de partage des coûts qui sont fondées en grande partie sur la « capacité de payer » sont des solutions insoutenables pour le coût d'exploitation des installations régionales existantes. Les mécanismes préférés diffèrent selon le type d'installation.

- Les formules de partage des coûts pour de nouveaux investissements en capital important (1 million de dollars ou plus), peuvent être appropriées pour la formule qui comprend une évaluation pondérée (capacité de payer). Il est aussi à noter que pour les nouveaux

investissements majeurs, les formules de partages des coûts sont toujours spécifiques au projet et sont des solutions négociées qui n'adhèrent pas nécessairement à une méthode quelconque d'allocation des coûts au prorata.

- En tant que principe, le concept de partage des coûts au niveau sous régional n'est pas pertinent pour le partage des coûts d'exploitation des patinoires et des installations aquatiques. Le plan vise le partage des coûts sur une base régionale et non pas sur une base de sous-régions individuelles. Pour les installations clés, il est clair que la consommation des services englobe toute la région. De choisir le partage des coûts au niveau sous régional nuit au fondement même du concept de partage des coûts – notamment que toutes les communautés en retirent un bénéfice.
- Malgré cette réalité, en termes pratiques, il se peut que le plan aboutisse au partage des coûts au niveau sous régional et la CSR devrait être prête à la collaboration et au partage des coûts de plusieurs façons si cette option est proposée et supportée par les municipalités collaboratrices.

Le présent plan recommande la mise en place d'un outil de planification des investissements dans les loisirs et les biens communautaires. Ce modèle s'élabore au fil du temps et constitue la base pour les ententes de partage des coûts pour tous les frais relatifs aux installations. Ce modèle comprend deux composantes, dont chacune requière une contribution détaillée de chaque municipalité travaillant sous la coordination de la CSR :

- Le développement d'un inventaire des biens et d'un cadre de gestion, y compris les coûts en capital prévus pour les installations existantes; et
- Établir selon une entente sur l'ampleur de l'utilisation régionale versus locale des installations.

La création de ce cadre qui mènera au partage des coûts en capital et d'exploitation est un processus linéaire étape par étape, sous la supervision du comité régional permanent pour les loisirs durant tout le processus.

1 Introduction et aperçu du plan

1.1 Objectifs et intentions d'un plan régional

Sierra Planning and Management, en partenariat avec CBCL Ltd., a été retenue par la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) pour entreprendre une évaluation de planification régionale conduisant à un plan d'action régional pour les loisirs. L'objet du plan diffère d'un plan directeur de loisirs traditionnel d'une municipalité non régionalisée à cause du rôle primordial qu'ont les municipalités individuelles dans la prestation des services de loisir. Le présent plan et la base de recherche sur laquelle il est fondé sont spécifiques aux possibilités de créer une approche de collaboration régionale dans la planification de nouvelles installations et de nouveaux services de loisirs.

Partout au pays, les services de loisirs sont fournis localement et dans plusieurs cas par le biais de collaborations historiques à l'intérieur des municipalités, comprenant des groupes d'utilisateurs locaux, des conseils de gestion communautaires, ainsi que par les municipalités elles-mêmes. Les modes de prestation des services de loisirs sont multiples, mais les caractéristiques suivantes sont communes dans les communautés :

- Généralement, c'est un service local, défini et géré par des municipalités secondaires ou non régionalisées.
- Dans les municipalités à géographie diversifiée, les services locaux peuvent être des services distincts fournis par chaque communauté individuelle et appuyée par la municipalité. La municipalité peut créer des politiques pour faire la distinction entre les normes des services urbains et ruraux. C'est ce dernier cas auquel fait face la CSR Chaleur, caractérisée par une grande région géographique avec un noyau urbain et un mélange de communautés semi-urbaines, rurales et isolées.
- La plupart du temps, des partenaires communautaires (groupes sportifs, organismes culturels, etc.) sont les agents de prestation des services et peuvent ou non être actifs au-delà des limites municipales.
- Les municipalités peuvent entreprendre plus ou moins de programmation selon leur historique de participation dans la prestation de services de loisir au-delà des installations construites à cet effet.
- Dans toutes les communautés qui fournissent des installations de loisir, les loisirs sont subventionnés au niveau local et chaque communauté en est arrivée à son propre niveau de tolérance relativement aux subventions de source fiscale.

Le présent plan et la base de recherche sur laquelle il est fondé sont spécifiques aux possibilités de créer une approche de collaboration régionale dans la planification de nouvelles installations et de nouveaux services de loisirs. Par conséquent, une grande partie du plan traite de la substance et du processus d'une planification régionale efficace pour les loisirs.

Les biens fondés de cette approche sont évidents quant à sa capacité de réduire le coût global en capital, de créer des opérations plus efficaces et de permettre des investissements dans de nouveaux modèles d'infrastructures de loisir régional. Cependant, toutes les parties dans une approche axée sur la collaboration doivent récolter un bénéfice net financier ou d'autres avantages sociaux ou économiques communautaires afin de permettre à ces relations de s'épanouir.

La zone géographique de service de la Commission de services régionaux Chaleur est un vaste territoire qui comprend six municipalités et quinze Districts de services locaux (DSL) comme indiqué à la Figure 1. Aux fins de planification, les DSL concernés sont groupés en quatre aires géographiques :

Municipalités	DSLs	Aires géographiques
Ville de Bathurst	DSL d'Allardville	Allardville à Saint-Sauveur
Ville de Beresford	DLS de Saint-Sauveur	Tétagouche à Big River
Village de Belledune	DSL de North Tétagouche	Salmon Beach à Pokeshaw
Village de Pointe-Verte	DSL de Big River	Madran à Dunlop
Village de Petit-Rocher	DSL de la Paroisse Bathurst Parish	
Village de Nigadoo	DSL de New Bandon	
	DSL de New Bandon- Salmon Beach	
	Dunlop	
	Laplante	
	Madran	
	Paroisse Bereford Parish	
	Petit-Rocher-Nord	
	Petit-Rocher-Sud	
	Robertville	
	Tremblay	

Figure 1: Muncipalités et DSLs de la région Chaleur

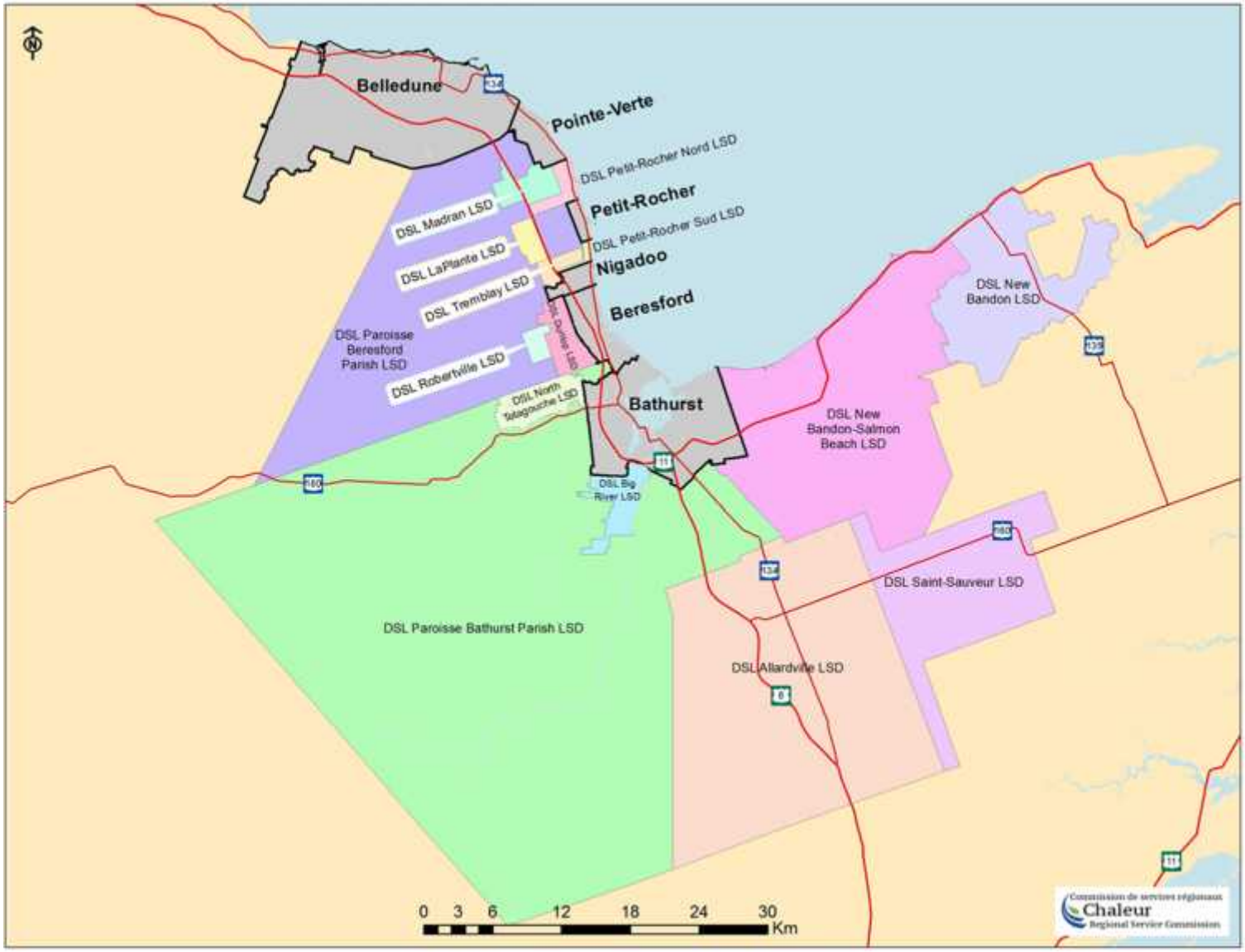

1.2 Combler l'écart : Le rôle de la Commission de services régionaux

La Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) est une des douze commissions de services régionaux créées au niveau régional par la province afin d'aider aux communautés à mieux communiquer et collaborer régionalement, ainsi qu'assurer une planification au niveau régional. Fondées sur le « Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick » de 2011, les commissions de services régionaux ont la responsabilité de faciliter la planification et le partage des coûts des installations principales pour les sports, les loisirs et les activités culturelles au sein de chacune des régions respectives.

Les Commissions de services régionaux auront la responsabilité de faciliter la planification et le partage des coûts des installations principales pour les sports, les loisirs et les activités culturelles au sein de chacune des régions respectives.

Mandat: Englobe plusieurs services importants pour notre région

La Commission de services régionaux Chaleur est tenue de fournir les services obligatoires suivants :

- ✓ Déchets solides,
- ✓ La planification locale, et
- ✓ La planification régionale

Elle a aussi le pouvoir de faciliter et de coordonner les ententes entre les communautés relativement aux coûts des infrastructures et des services partagés.

En plus la CSR Chaleur à l'autorité de prendre les mandats suivants :

- ✓ La planification des mesures d'urgence régionales
- ✓ La collaboration avec la police régionale
- ✓ Planification des activités sportives, récréatives et culturelles régionales

L'objectif des commissions est de fournir des moyens par lesquels les municipalités, les communautés rurales et les districts de services locaux peuvent s'unirent pour identifier et parvenir à un consensus sur les besoins, l'ampleur et le financement requis pour de nouvelles installations (ceci peut comprendre l'agrandissement ou la rénovation d'installations existantes). De telles ententes peuvent être élaborées par les commissions sur une base entièrement régionale ou sous régional et comprendrait le capital initial ainsi que les coûts d'exploitation

permanents. Afin de s'assurer du financement provincial, les promoteurs de projet doivent obtenir le soutien des communautés qui profiteront des installations.

En matière de théorie économique urbaine, il y a un manque de connexion entre le fonctionnement du marché (qui est régional tel que confirmé par les recherches effectuées pour le présent plan) et les frontières politiques qui déterminent qui assume les coûts et qui en profite (les effets externes surviennent). Cette situation est un problème bien connu dans la gouvernance municipale, l'efficacité et l'équité fiscale et les compétences qui minimisent les coûts et maximise les profits.

Les CSR font partie de la solution à ce problème, comme le sont d'autres options y compris l'annexion, la fusion et la restructuration du financement du gouvernement local. On ne peut s'attendre à ce que ces solutions résolvent tous les enjeux qui ont nécessité une optique régionale et dans le contexte des loisirs, les services locaux sont importants.

Le présent plan définit la collaboration comme un partenariat dans lequel chacune des parties respectives obtient un avantage net par sa collaboration. La collaboration peut être définie plus en détail comme étant l'obtention continue d'avantages nets d'une importance et d'une ampleur suffisantes pour assurer des partenariats à long terme.

En théorie, la consolidation ou l'organisation des services à un niveau supérieur peut résoudre le problème d'un volume insuffisant pour fournir des services et des installations, les problèmes de financement en double et inéquitable et de subvention des services de loisir. Toutefois dans la réalité, l'exploitation à une plus grande échelle réduit le contrôle local et peut créer de vrais problèmes de répartition et d'accessibilité et augmenter les coûts de coordination et de gestion. La fusion des municipalités à démontrer certains de ces problèmes.

1.3 La base de consultation pour la planification des loisirs régionaux

Un plan régional a peu de valeur à moins qu'il ne soit accepté comme un outil principal pour la planification des loisirs pour chaque municipalité et DSL, et que la CSR soit le mécanisme central pour la promotion des possibilités de collaboration pour chaque partenaire. Les objectifs pour le présent plan de loisir régional sont :

7. Établir un plan principal des loisirs à court, moyen et long terme avec un horizon de planification aligné sur 2026;

8. Établir une planification régionale des loisirs de manière officielle et structurée avec un engagement envers le CSR et son rôle dans le soutien de la collaboration dans la région;

9. La recherche de base doit porter sur les activités de loisir par région et refléter cette réalité dans l'approche de la planification régionale et dans le partage des coûts;

10. Identifier, preuves à l'appui, les investissements clés requis au fil du temps;

11. Fournir des recommandations à l'échelle régionale. Même si les installations spécifiques ont des recommandations spécifiques, le plan ne traite pas de la planification locale des loisirs et ne comprend donc pas une liste de recommandations spécifiques pour chaque municipalité.

12. Établir une gouvernance régionale, y compris des mécanismes de partage des coûts, qui entraînera la prise de décisions d'investissement qui profiteront à tous les résidents de la région.

Le processus utilisé pour l'élaboration du plan a été consultatif. La mise en œuvre du plan doit être collaborative. Le succès de la mise en œuvre du plan signifie :

d. Son adoption par la CSR, ainsi que par les municipalités et par le DSL représenté au comité de la CSR.

e. L'élaboration d'un budget dédié au service des loisirs de la CSR établi spécifiquement pour la mise en œuvre du plan sur une base collaborative.

f. Une entente sur la durée (calendrier du plan). Le plan à un horizon à long terme de 10 ans pour la planification des actifs. Les questions organisationnelles, de gouvernance et de partenariat pour rendre ce plan à long terme possible – stratégie orientée sur le processus – doivent être révisés périodiquement. Nous suggérons donc que le plan soit opérationnel pendant 3 ans avec une mise à jour durant la 3e année.

1.4 Bénéficiaires du plan

Un plan directeur approuvé pour les loisirs sert de document d'orientation principal pour la prestation d'installations et de services dans la région. L'ampleur à laquelle le plan est adopté par les municipalités individuelles et par les DSL déterminera ultimement son succès. Cependant, le succès du plan ne repose pas sur un support universel de toutes les parties. Les plans recommandés pour les biens récréatifs dans la région et le processus de planification nécessaire pour appuyer ces plans s'appliquent à toutes les communautés. Il s'agit des décisions sur la gestion des biens qui seront requises sans égard au partage des frais.

Le plan représentera donc un document d'orientation souple qui s'appliquera à la planification locale dans toute la région. Il offre aussi une approche de collaboration et de partage des coûts qui assurera que les ressources sont utilisées plus efficacement.

Le plan directeur régional pour les loisirs est sujet à l'approbation du comité de la CSR. Même si l'intention de la CSR est que toutes les compétences appuient le plan, il n'y a aucun mécanisme pour faire appliquer la mise en œuvre du plan par une municipalité partenaire ou un DSL quelconque. La valeur du plan reposera uniquement sur son contenu et même si des questions sur le partage des coûts, presque par définition, susciteront des opinions très marquées, les recommandations du plan directeur pour la gestion des avoirs de la région et leur utilisation pour la durée du plan offrent un outil de planification à valeur ajoutée pour chaque communauté de la région.

1.5 Évolution du plan

Le SCR, les municipalités partenaires et les DSL doivent essayer de faire évoluer le plan en se fondant sur la mise en œuvre réussie des recommandations qui portent sur une meilleure compréhension de l'utilisation et des conditions des installations. Avec une meilleure connaissance au fil du temps, le plan peut être mis à jour pour fournir une orientation plus efficace pour tous les aspects de la planification des loisirs. La personne nommée au poste proposé d'assistance à la direction des loisirs devrait faire rapport annuellement au comité afin de permettre d'améliorer la performance du plan au fil du temps.

Le plan recommande aussi la création d'un comité permanent pour orienter la mise en œuvre du plan et superviser les travaux de l'assistant à la direction des loisirs.

2 Harmonisation des politiques

Chaque communauté qui fournit des ressources publiques, soit du financement ou des installations, le fait avec l'intention de répondre à l'intérêt du public concerné. Une approche collaborative, conçue pour fournir une planification et une prestation de services et d'installations efficaces peut élargir le champ d'action de ces ressources et augmenter leurs effets bénéfiques. Le cadre politique suivant décrit les effets bénéfiques d'investissement dans les loisirs.

2.1 Politiques d'encadrement des loisirs nationales et provinciales

Les deux niveaux de gouvernement fédéral et provincial (GNB) ont créé des documents d'orientation pour servir de guide à l'investissement dans les installations de loisir, leur fourniture, ainsi que les programmes et les services connexes :

- Stratégie fédérale : Sur la voie du bien-être - Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada (2015)
- Politique sur le sport et les loisirs pour le Nouveau-Brunswick (1994) – présentement en révision à l'intérieur du « Cadre de référence » Politique sur le sport et les loisirs du Nouveau-Brunswick
- Stratégie provinciale (N.-B.) : Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick 2014-2021 – Au cœur de notre avenir (2014)

Il est à noté que la province a introduite une Politique sur le sport et les loisirs pour le Nouveau-Brunswick en 1994. La politique établit une base et un ensemble de principes sur lesquels le réseau de sport et des loisirs au Nouveau-Brunswick est fondé. La politique est maintenant en plein proccessus de modernisation. Il est envisagé que le processus se poursuivera pendant le printemps 2017. Le nouveau cadre de la politique s'alignera avec le Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada pour transmettre un ensemble de concepts, principes et rôles afin de guider l'utilisation et l'évolution du system de prestation de sport et loisirs du Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine décennie. Il est prévu que la politique bâtira des liens nécessaires pour s'assurer que les citoyens et les communautés peuvent benificier complètement du potentiel que le system aura d'améliorer leurs mieux-être.

2.1.1 Bien-être et mieux-être

Les deux documents sont fondés sur des définitions de mieux-être distinctes, mais qui se renforcent mutuellement. Les deux stratégies mettent en évidence l'importance de l'investissement municipal dans les ressources qui amélioreront la capacité des résidents à maximiser leur niveau de mieux-être et de bien-être.

La stratégie provinciale identifie sept dimensions du bien-être :

- Physique
- Social
- Spirituel
- Professionnel
- Environnemental
- Émotionnel
- Mental.

Le cadre national vient compléter la stratégie provinciale en définissant le mieux-être comme étant « la présence de la meilleure qualité de vie possible telle qu'elle s'exprime sous toutes ses formes", en ciblant entre autres :

- Un bon niveau de vie
- Une bonne santé
- Un environnement viable
- Des communautés dynamiques
- Une population instruite
- Une utilisation du temps équilibrée
- Un fort niveau de participation démocratique
- L'accès et la participation à des activités de loisir et à des activités culturelles.

2.1.2 Défis identifiés

Les deux documents fournissent une orientation et des directives pour la fourniture et l'évolution de services de loisir dans le cadre d'une série de défis recensés. Il y a des recoupements entre les deux documents en ce qui concerne les défis recensés :

- **Changements démographiques qui ont un effet sur la façon de nous livrer à des activités de loisir :** Dans l'ensemble des communautés du pays, nous observons une combinaison de facteurs : le vieillissement de la population, l'augmentation dans la diversité ethnique, le processus rapide d'urbanisation, la dépopulation des milieux ruraux et éloignés. Ces changements ont un effet sur la façon dont les résidents se livrent à des activités de loisir et conséquemment sur la manière dont les fournisseurs de services de loisirs répondent aux besoins des communautés.

- **Défis de santé :** Les changements sociaux ont conduit à l'augmentation de la sédentarité et des mauvaises habitudes alimentaires, ce qui a fait augmenter la fréquence des maladies chroniques comme le diabète et les maladies du cœur. Jumelé à cette réalité, il y a aussi une augmentation en question de santé mentale comme la dépression et le suicide chez les jeunes.

- **Augmentation de l'inégalité économique :** L'écart entre les mieux nantis et les personnes à faibles revenus dans les communautés a augmenté considérablement au cours des dernières années à travers les communautés canadiennes, ce qui constitue des défis uniques en ce qui concerne l'accès équitable aux activités de loisir.

- **Défis sociaux** comprenant :
  - La persistance du chômage;
  - Les horaires chargés;
  - La rapidité du développement;
  - L'utilisation des réseaux sociaux au lieu des interactions en personne; et
  - La disparition des structures de soutien traditionnelles.

  Ces éléments ont renforcé le sentiment d'isolement pour plusieurs personnes et ont nui à la participation civique, à la connectivité sociale, à l'engagement communautaire et à la cohésion sociale.

- **Un déficit d'infrastructures** dans plusieurs communautés qui entrave l'accès aux activités de loisir à cause des lacunes en qualité et en quantité.

- **Développement économique qui a des répercussions négatives sur l'environnement naturel :** ceci réduit la qualité et la quantité d'espaces extérieurs de haute qualité auxquels les Canadiens ont accès pour leurs loisirs et la poursuite du bien-être.

2.1.3 Principes et valeurs

Les cadres stratégiques sont fondés sur des valeurs et des principes servant à guider le secteur dans l'élaboration et la prestation de services de loisir. Il y a un dédoublement complémentaire entre les valeurs et les principes principaux dans les cadres stratégiques national et provincial pour le bien-être et le mieux-être. Les principes directeurs de ces cadres stratégiques relatifs au plan de loisir régional comprennent :

- **L'accent sur l'inclusion et l'équité** : Créer des chances égales pour le succès et la participation de tous.

  Les loisirs comme bien public : Dans une bonne partie du vingtième siècle, les loisirs ont été considérés comme un bien public – avec l'accent mis sur l'accessibilité pour tous, une ouverture envers les groupes défavorisés et la croyance dans les bienfaits universels des loisirs pour toute la communauté. Dans les années 1990, cette philosophie a été soumise à une pression croissante pour la récupération des coûts et la génération de revenus. Malgré ce changement, les dirigeants en loisir ont continué de mettre l'accent pour maintenir les loisirs comme un bien public, avec un accès équitable aux expériences récréatives pour tous.

- **Participation permanente :** Les loisirs bénéficient à tous les membres de la communauté qu'importe leur âge, à partir de la petite enfance jusqu'au troisième âge. Par conséquent, les fournisseurs de services de loisir et les dirigeants des communautés doivent planifier de manière à fournir des expériences de loisir pour les membres de toutes âges de la communauté.

- **Viabilité** : Les services de loisir doivent être fournis dans le cadre d'un système viable et durable sur les plans des ressources humaines, économique et environnemental.

- **Partenariats et collaboration** : Tous les partenaires doivent être ouverts à la création et au soutien de partenariats efficaces et aux occasions collaboratives pour assurer la croissance des prestations de services de loisir qui répondent aux besoins des membres de la communauté qui adhèrent aux valeurs et aux principes indiqués ci-dessus. À cet effet, la formation de partenariats et des pratiques collaboratives doivent être axées sur les résultats.

2.2 Investissement dans les infrastructures

L'investissement dans les infrastructures des loisirs est une part importante du développement économique et social, plus particulièrement dans les plus petites villes et les les plus petits villages du Canada. Les documents consultés pour l'élaboration du présent plan comprennent :

- *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2016);*
- *Investing in New Brunswick Recreation Infrastructure (2010); et*
- *Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick (2008).*

Le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes fournit une évaluation de la santé des infrastructures municipales telle que rapportée par les communautés à travers le pays par le biais d'un sondage volontaire pour aider les décideurs à « identifier les fissures dans cette importante fondation », et à orienter les solutions pour les réparer. Les municipalités appartiennent près de 60 % des infrastructures publiques de base qui sont cruciales pour la qualité de vie au Canada et 30 % de ces infrastructures sont dans un état allant de passable, à mauvais à très mauvais. Les conclusions principales pour les installations récréatives et sportives sont les suivantes :

- Une des classes de bien qui nécessite le plus d'attention.
- La moyenne d'âge des infrastructures de loisir au Canada est de 30 ans.
- L'état physique moyen : 69,9 (moyen).
- Valeur de remplacement totale : 51 milliards de dollars.
- Taux courant d'investissement annuel : 1,3 % (l'objectif devrait être entre 1,7 % et 2,5 %).

Les politiques fournissent des arguments très solides démontrant que les sports ont des avantages sociaux, économiques et influent sur la qualité de vie pour les individus, la communauté et la province, qui dépassent de loin les investissements économiques requis pour faire augmenter la participation sportive à travers le Nouveau-Brunswick. Elles indiquent toutefois que l'âge des installations existantes et les

restrictions financières des communautés signifient que des approches plus stratégiques à la fourniture d'infrastructures pour les loisirs sont nécessaires. C'est dans ce contexte qu'une planification régionale doit avoir une fondation politique forte.

2.3 Politiques provinciales visant la collaboration

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a établi les CSR en visant résolument une réduction des coûts et pour que les contribuables en aient plus pour leur argent. La province a élaboré une base politique pour supporter la collaboration régionale, mais à ce jour, n'a pas identifié d'incitatifs financiers spécifiques qui seront offerts pour les demandes du financement des subventions d'immobilisation. Jusqu'à présent, son engagement financier envers la collaboration dans les loisirs est axé sur le financement disponible pour l'assistance à la direction des loisirs des CSR. Le présent plan comprend des recommandations pour des incitatifs additionnels pour la collaboration régionale par le GNB.

2.3.1 Capitaux

Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick (2011), Objectif 3 : Collaboration, communication et planification accrues entre les communautés demeurent inachevées. Jusqu'ici, la Société de développement régional (SDR), Lignes directrices sur les investissements dans les infrastructures pour les loisirs du Nouveau-Brunswick donne l'autorité à la SDR pour ce qui est des investissements provinciaux dans les infrastructures pour les loisirs. Les municipalités, les CSR et les corporations sans but lucratif sont les bénéficiaires admissibles pour du financement (les DSL ne le sont pas). Les lignes directrices pour les investissements comprennent plusieurs points importants pour la collaboration régionale :

1. Avoir le soutien de la municipalité ou du DSL ou de la CSR;
2. Avoir un soutien fort de la collectivité ou du secteur privé comme démontré par le financement ou des campagnes de financement;
3. Fournir des indicateurs de réussite et des avantages économiques tangibles ou mesurables;
4. Être dans un emplacement stratégique pour le soutien d'une initiative de développement nouvelle ou existante;
5. Se servir de financement ou d'investissement provenant du niveau fédéral ou local ou du secteur privé comme levier.

L'engagement du GNB dans une approche régionale comprend un rapport publié en 2010 qui favorise le concept d'incitatifs financiers explicites pour appuyer la collaboration entre les communautés en quête d'investissement dans leurs installations qui soit mieux planifié et adapter, et qui offre une utilisation plus efficace des fonds publics. (*Investing in New Brunswick Recreational Infrastructure, 2010*).

En 2016, le GNB défini toujours des installations de loisir régional en tant « qu'installations conçues, construites et exploitées par une coalition de deux communautés d'intérêt ou plus qui décident de collaborer pour répondre à des besoins respectifs dans les loisirs pour leur population,

pour atteindre des objectifs communs et réaliser des économies importantes à cause d'un plus grand marché démographique et géographique ». Spécifiquement, la province ne considère pas dans cette définition que les installations qui sont construites sans ces partenariats, mais qui deviennent d'une ampleur régionale due au fait d'être la seule installation dans la région.

Donc, du point de vue de la province et de son rôle dans le financement de capitaux, une installation régionale doit préalablement avoir une planification régionale – soit sur une base sous-régionale ou régionale (deux communautés d'intérêt ou plus). La province a indiqué que la collaboration dans la planification et l'investissement dans les infrastructures pour les loisirs est un critère important pour déterminer l'ampleur du financement en capitaux de la province dans des projets de loisir. Le problème toutefois, c'est que jusqu'à maintenant, il n'y a aucune précision sur la méthode d'évaluation d'un projet dont les coûts sont partagés entre des municipalités pour l'obtention de financement en capitaux additionnel.

2.3.2 Soutien opérationnel – Assistance à la direction des loisirs de la Commission de services régionaux

Le financement direct des efforts concertés est compris dans le Programme d'assistance financière pour le programme d'assistance à la direction des loisirs, dont les principaux objectifs sont le financement d'un poste de direction à temps plein pour aider à orienter la mise en œuvre des plans de loisirs régionaux et sous régionaux. Pour recevoir ce financement, les CSR doivent avoir complété des plans pour les loisirs régionaux ou sous régionaux. La province contribue à 75 % au salaire de départ à temps plein jusqu'à un maximum de 45 000 dollars par année (et un minimum de 33 750 dollars par année) pour une durée convenue (plusieurs années). La durée de l'entente devrait en principe corréler avec la durée du plan d'action figurant dans le plan régional ou sous-régional.

La province a confirmé que ce poste n'est pas du financement général du développement des ressources des loisirs. L'intention spécifique de ce financement est de favoriser des possibilités fondées sur le résultat pour la collaboration et le partage des coûts régional. En résumé, le rôle du poste d'assistance à la direction des loisirs est de mettre en œuvre le plan régional en se fondant sur des initiatives de coopération et de partage des coûts régionaux au niveau régional et sous régional.

2.3.3 Modèle de Commission des installations régionales

La Commission des installations régionales (CIR) est un organisme légal qui depuis 1998 a eu le mandat spécifique de gérer et d'allouer des contributions aux coûts entre les cinq municipalités de la région de Saint-Jean pour appuyer les opérations (et lorsque convenu les dépenses en capital) pour cinq installations qui sont définitivement régionales de par leurs fonctions :

- Aitken Bicentennial Exhibition Centre
- Canada Games Aquatic Centre
- Harbour Station

- Imperial Theatre
- Saint John Trade and Convention Centre

En tant que modèle de coopération régionale, ce modèle de gouvernance est simple et efficace. Les installations ne changent pas de propriétaire après l'adoption de la loi et la contribution de chaque municipalité est fondée sur une base fiscale comme une proportion de la base d'imposition combinée totale. La CIR est un modèle qui (a) satisfait au critère de gérer uniquement des installations qui ont une fonction clairement régionale, et (b) offre des certitudes pour ce qui est des contributions d'exploitation (proportionnalité à base fiscale).

Un modèle d'exploitation de type CIR pourrait être appliqué à la région Chaleur si sa portée était restreinte uniquement aux installations existantes (et celles planifiées) qui sont clairement régionales, comme les arénas et le Centre aquatique de Bathurst. Le partage des coûts serait probablement fondé sur une combinaison à base fiscale et selon la population, comme la formule de financement actuelle pour la CSR. Ou mieux encore serait une évaluation longitudinale de l'utilisation par les résidents de chaque communauté à chaque installation comme troisième élément pour déterminer la distribution des coûts. Des données fiables sur l'utilisation année après année seraient difficiles (mais pas impossible) à fournir. Avant tout, ce mécanisme ne devrait pas être appliqué par voie législative, mais plutôt convenu comme un plan régional local pour les patinoires et les activités aquatiques. Selon nous, le modèle de financement n'a pas besoin de se conformer à la formule de financement sur une base fiscale/population de 50/50. Les recommandations à cet effet sont fournies à la Section 10.

2.4 Politiques locales pertinentes

Même si la CSR Chaleur est responsable de l'aménagement du territoire, chaque municipalité, et dans certains cas les DSL, ont leurs propres plans ruraux ou municipaux et leurs plans stratégiques. Le présent plan a été élaboré pour renforcer et compléter les exercices de planification existants, et pour travailler conjointement avec ces derniers qui ont été dirigés par les communautés constituantes de la région Chaleur.

Les plans locaux révisés sont énumérés ci-dessous :

Municipalité	Plan municipal / rural	Plan stratégique
Ville de Bathurst	✔	✔
Village de Belledune	✔	✔
Ville de Beresford	✔	✔
Village de Nigadoo	✔	
Village de Petit-Rocher	✔	
Village de Pointe-Verte	✔	

Municipalité	Plan municipal / rural	Plan stratégique
Secteur de planification de Big River	✔	
Secteur de planification Sainte-Anne et North Tetagouche	✔	

Les Districts de services locaux (DSL) additionnels avec des plans ruraux comprennent les secteurs de planification de Dunlop (1995) et de Robertville (1995). Le contenu de ces plans n'a pas été inclus dans la présente révision parce qu'ils se concentrent uniquement sur les règlements de zonage, plutôt que sur des sujets relatifs à la prestation de services et d'installations de loisir.

2.4.1 Questions clés sur la planification et secteurs d'intérêt stratégiques

Questions clés sur la planification	Détails	Incidences sur le plan
Vieillissement de la population	Toutes les communautés dans la région connaissent le vieillissement de leur population.	▪ Ceci a un effet sur la manière que les communautés planifient pour l'avenir – une incidence marquée sur les types et les niveaux de services offerts, en particulier sur les soins de santé. ▪ Il sera important de tenir compte des choix des ainés en matière de logement, de l'accessibilité des installations municipales, de la sélection de programmes appropriés, etc.
Rétention de la population et attrait pour de nouveaux résidents	Une grande partie de la région connait un déclin de sa population et s'applique à garder les résidents existants et à en attirer de nouveaux.	▪ Attirer de nouveaux résidents signifie souvent de conserver les entreprises existantes et d'en attirer de nouvelles dans la région afin de s'assurer que la région est attirante pour que de jeunes familles s'y installent. ▪ Les facteurs de qualité de vie importants pour les résidents existants et les nouveaux comprennent la présence d'institutions municipales (écoles, loisirs, parcs, etc.).

Questions clés sur la planification	Détails	Incidences sur le plan
Qualité de vie et mieux-être	Plusieurs des plans municipaux ont indiqué l'importance d'élaborer des moyens pour la pratique d'activités récréatives et de loisir pour tous les résidents et de promouvoir des styles de vie sains et actifs dans toute la communauté.	▪ Mettre l'accent sur des programmes exerçant leurs activités à partir d'installations importantes (tel qu'indiqué dans le plan municipal de Bathurst) qui offrent des programmes en plus grande quantité et de meilleures qualités à une plus grande diversité de la population. ▪ Mettre l'accent sur le développement communautaire relatif aux parcs, aux terrains de jeux et aux loisirs, ainsi que sur le développement de la culture et du patrimoine, contribuant ainsi à augmenter la qualité de vie des résidents.
Développement économique	Plusieurs entreprises et industries nécessiteront des infrastructures et des services municipaux (sans se limiter aux routes et aux égouts, mais aussi aux installations récréatives et aux écoles pour les employés et leurs familles) selon leurs décisions sur l'emplacement.	▪ Pour attirer de nouvelles entreprises, les infrastructures de soutien doivent être en place.
Centralisation de la population	Un point d'intérêt commun dans les plans stratégiques est la centralisation de la population dans les centres urbains existants.	▪ Offre le potentiel de fournir des installations et des programmes de plus haut niveau.

2.4.2 Politique de planification des infrastructures pour les loisirs

Chaque plan municipal et rural a identifié un nombre de politiques reliées spécifiquement aux loisirs. La plupart des plans s'entendent sur le fait que les communautés devraient fournir une variété d'installations pour les loisirs afin de desservir adéquatement tous les résidents et que ces installations soient situées de manière à répondre aux besoins de la communauté locale et à être complémentaires à l'utilisation du territoire adjacent. Une quantité de propositions spécifiques ont été identifiées dans les plans, comme il est décrit ci-dessous.

Municipalité	Politiques spécifiques aux loisirs
Ville de Bathurst	▪ Entretien, amélioration et mise à niveau des installations de loisir existantes, conformément au plan d'étude visant les parcs. ▪ Entreprendre une étude de rationalisation de tous les terrains municipaux afin d'en évaluer l'attribution et l'utilisation à la lumière des nouvelles tendances. ▪ Hiéarchie des installations comprenant les installations régionales destinées à servir les résidents de la ville, de la région Chaleur et dans certains cas les visiteurs; ces installations comprennent les centres régionaux, les centres aquatiques, les arénas, les clubs de curling, etc. ▪ Considérer des possibilités pour fournir des installations et des programmes de loisir aux résidents de l'extérieur, comme des frais d'utilisation ou le partage des taxes régionales. ▪ Les recommandations spécifiques aux installations comprennent : relocaliser le terrain de balle molle du parc Centennial; agrandir et fournir de l'éclairage au terrain de balle molle de la Place-des-jeunes; et des améliorations et des réparations majeures sont requises au parc Basin.
Village de Belledune	▪ Recommandations pour entreprendre un plan directeur de loisirs pour la communauté.
Ville de Beresford	▪ Rénovation du centre sportif pour en faire la plaque tournante des activités culturelles et intellectuelles visant à améliorer le mieux-être et fournir un mode de vie sain pour la population de tous âges. ▪ La zone boisée de la ville est identifiée comme étant appropriée pour l'instauration de certaines activités récréatives comme un club de golf, un centre de plein air, un terrain de camping ou un centre équestre.
Village de Nigadoo	▪ Encourager l'aménagement de parcs et de sentiers linéaires, et mettre l'accent sur la terre de réserve à cette fin. ▪ Le village identifie le centre Sportplexe Richelieu Nigadoo et le parc du Vieux Moulin comme des installations de loisir d'échelle régionale qui desservent l'ensemble de la région et contribue au tourisme. ▪ L'aire des ressources du village est identifiée comme étant appropriée pour l'instauration de certaines activités récréatives comme un club de golf, un centre de plein air, un terrain de camping ou un centre équestre.
Village de Petit-Rocher	▪ Le conseil donne la priorité à l'amélioration et à l'entretien des parcs et des espaces verts municipaux. ▪ Le conseil donne aussi la priorité à un réseau de pistes cyclables.
Village de Pointe-Verte	▪ Poursuivre l'amélioration du parc Atlas pour offrir des installations récréotouristiques aux résidents. ▪ Donner la priorité à l'aménagement de parcs et de sentiers linéaires dans le cadre du processus d'aménagement. ▪ L'aire des ressources du village est identifiée comme étant appropriée pour l'instauration de certaines activités récréatives comme un club de golf, un centre de plein air, un terrain de camping ou un centre équestre.

3 Géographie de la région Chaleur et tendances du peuplement

3.1 Cartographie de la région et de ses peuplements

La région Chaleur est composée d'un centre urbain, la ville de Bathurst, de cinq municipalités, soit Belledune, Pointe-Verte, Petit-Rocher, Nigadoo et Beresford, et les quinze districts de services locaux (DSL) groupés en quatre aires géographiques aux fins de planification tel qu'indiqué au tableau ci-dessous. Dans ces territoires, la répartition des populations crée un motif de connexions naturel entre les municipalités rurales et les centres urbains.

Aires géographiques	DSLs
Allardville – Saint-Sauveur	Allardville Saint-Sauveur
Tetagouche – Big River	North Tetagouche Big River
Salmon Beach - Pokeshaw	New Bandon-Salmon Beach Notre-Dame-des-Érables
Madran - Dunlop	Madran Petit-Rocher-Nord Devereaux Laplante Alcidia Tremblay Dunlop Robertville Saint-Laurent Nicholas-Denys

Port de Petit-Rocher

Terrain de camping Jacquet River, Belledune

Figure 2: Carte détaillée des communautés dans la région Chaleur

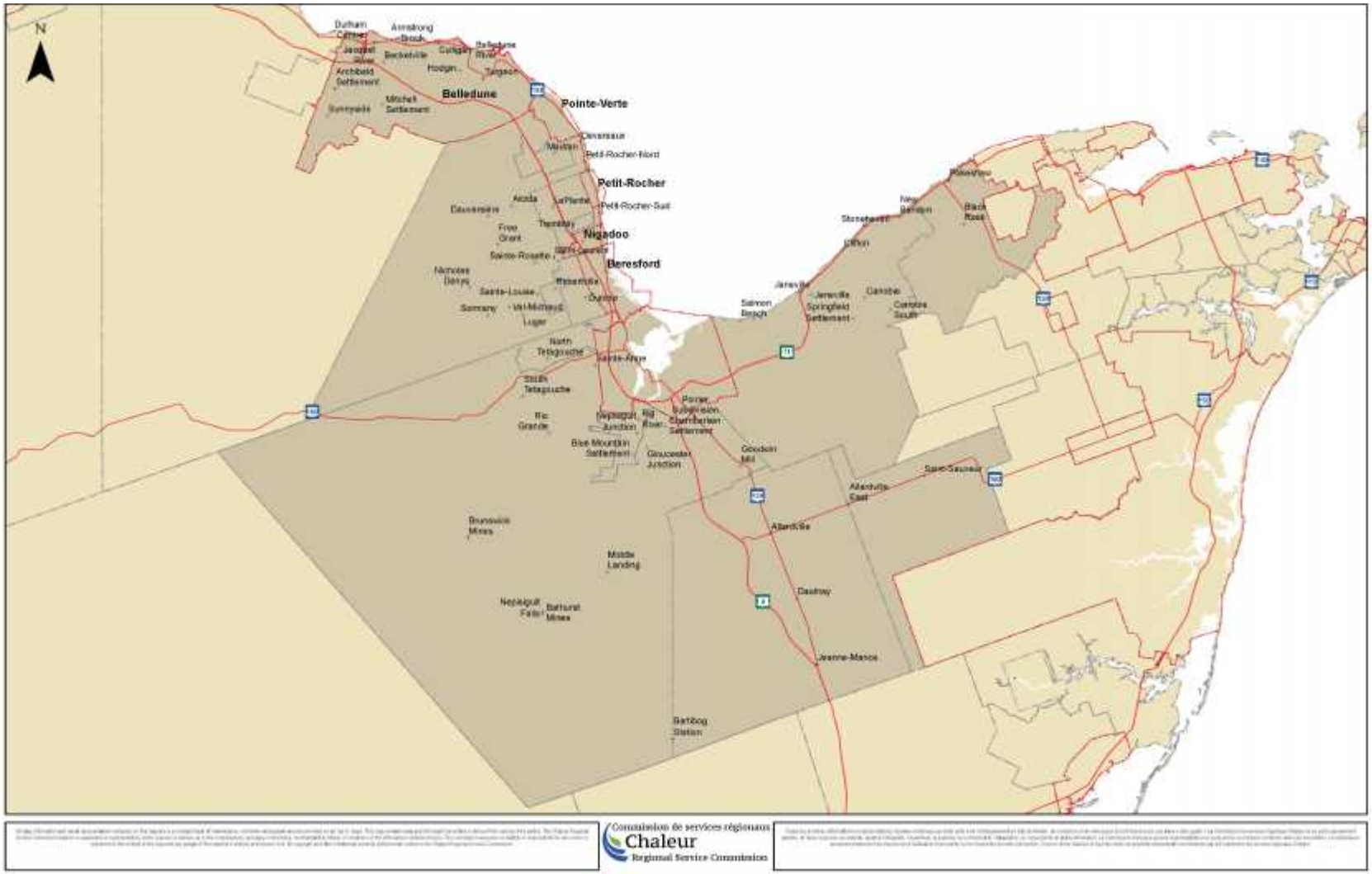

Figure 3: Les communautés de la région Chaleur

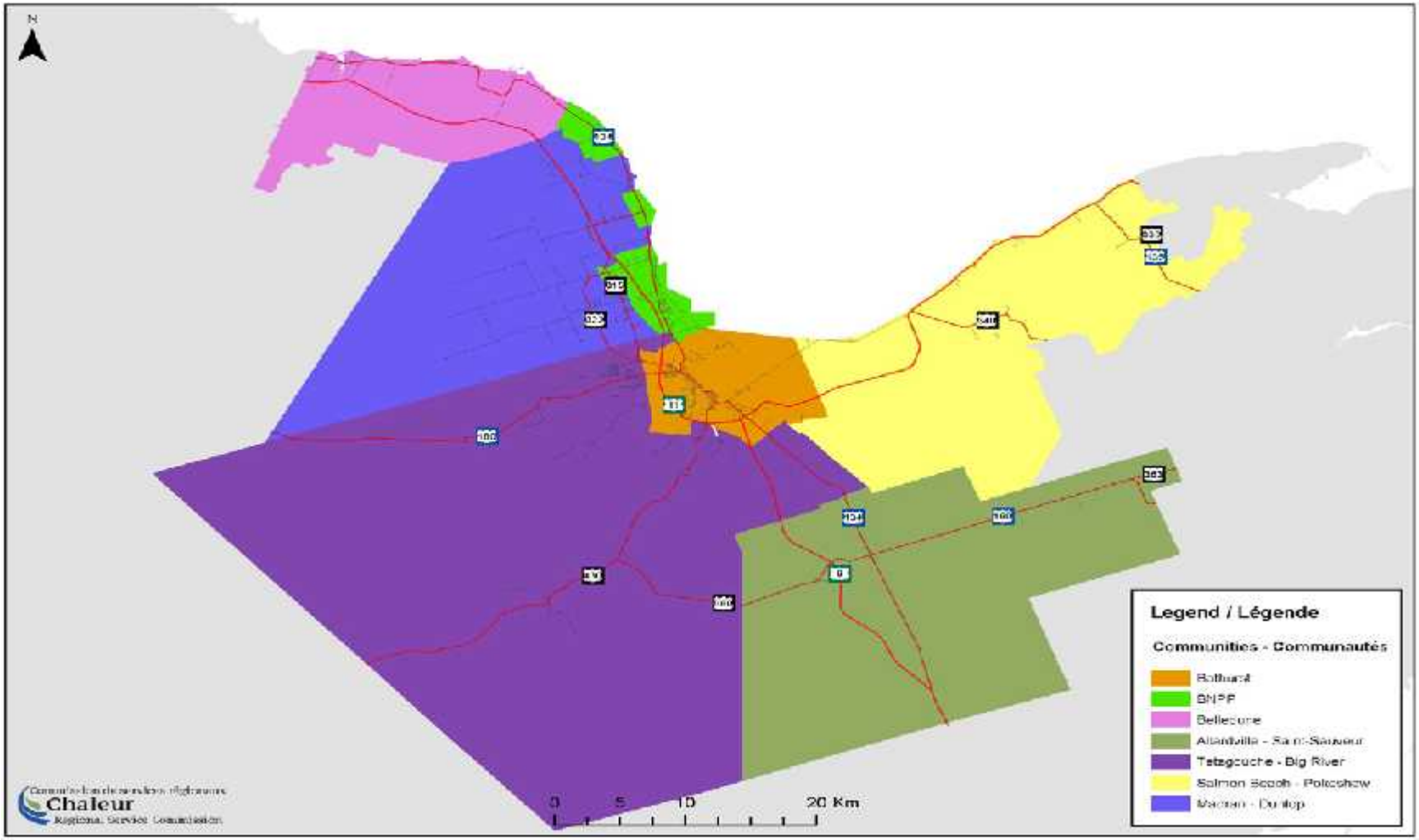

3.2 Changements passé, présent et futur dans la population selon les communautés

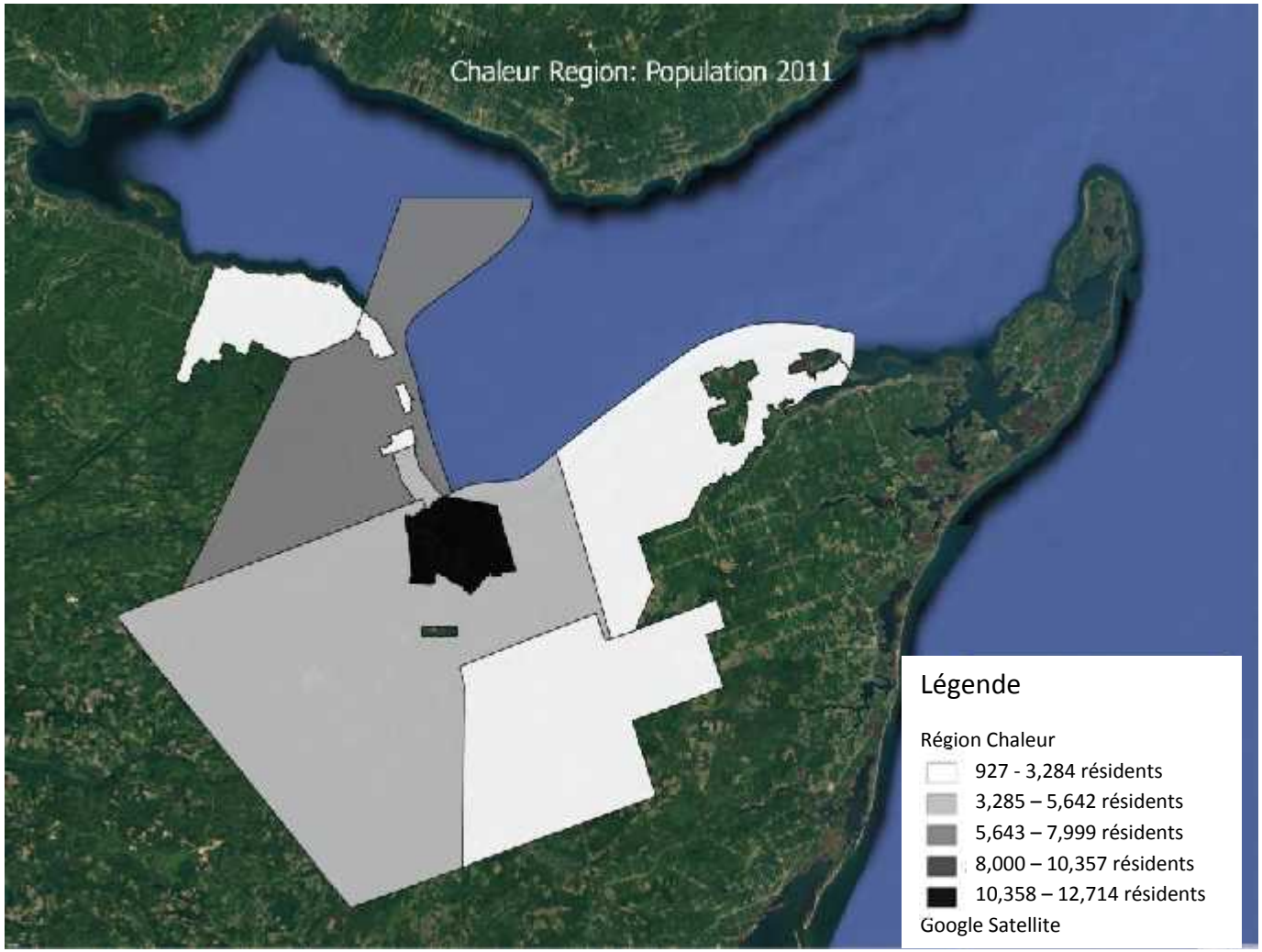

Entre 2006 et 2011 la population de la région Chaleur à diminuée d'environ 3 % (1115 résidents). Toutes les municipalités ont connu une diminution de leurs populations relatives, sauf pour la ville de Beresford qui a connu une augmentation d'un peu moins de 100 résidents sur une période de cinq ans. La diminution de la population est une indication du récent déclin économique de la région.

Les projections démographiques de la Commission de services régionaux Chaleur indiquent pour la plupart qu'on s'attend à ce que la population de la région continue de diminuer.

À cause de sa population supérieure aux autres communautés, on s'attend à ce que la ville de Bathurst ait la plus importante diminution de population. Relativement toutefois, les variations prévues sont proportionnellement mineures et il est peu probable qu'ils auront une incidence significative sur le niveau de prestation de services requis dans la région.

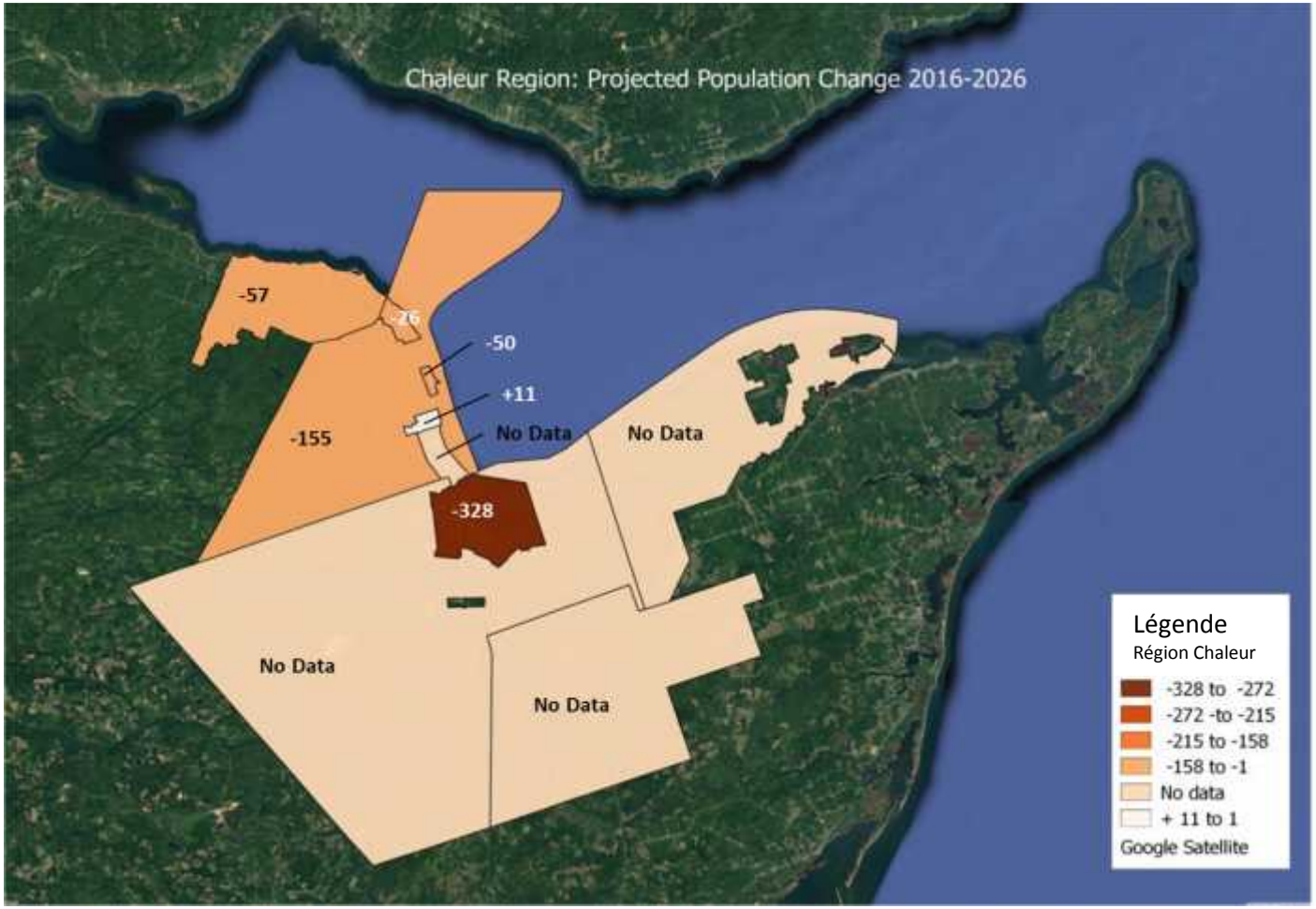

3.3 Endroits où le nouveau développement se produit

La planification de la région Chaleur est organisée en deux régions géographiques : la ville de Bathurst est responsable de l'aménagement de son territoire, tandis que les autres communautés de la région comptent sur la CSR Chaleur pour cette fonction. D'après le personnel de planification de la ville de Bathurst du développement modeste est servenu pendant les dix dernières années. Ceci comprend l'approbation de deux nouvelles subdivisions résidentielles, une à 6 lots en 2006 et l'autre à 20 lots depuis 2006.

Le nouveau développement a été relativement bien distribué dans toute la région au cours des dix dernières années selon les données de la Commission de services régionaux Chaleur. Le développement le plus marqué a été à Beresford et dans les communautés paroissiales environnantes et les localités de Petit-Rocher, Allardville, New Bandon, Belledune et Nigadoo ont connu un développement modeste. Les paroisses de Pointe-Verte a connu un développement minimal.

	2006-2010	2011-2015
Beresford (Mun.)	94	71
Beresford (Paroisse)	80	54
Petit-Rocher (Mun.)	37	29
Allardville (Paroisse)	36	26
New Bandon (Paroisse)	32	22
Belledune (Mun.)	27	17
Nigadoo (Mun.)	17	13
Pointe-Verte (Mun.)	7	6
Bathurst (Paroisse)	26 (totale sur 10 ans)	

Figure 4: Lots approuvés et agrandissement de parcelle, 2006 à 2015 par communauté
Source : Commission de services régionaux Chaleur

3.4 Caractéristiques démographiques principales

La présente révision démographique utilise les données du recensement national et l'Enquête nationale auprès des ménages du recensement canadien de 2011. Ce sont les plus récentes données disponibles. L'Enquête nationale auprès des ménages remplace le formulaire long du recensement et utilise un échantillon relativement petit de la population. Par conséquent, les données ne sont pas disponibles pour certaines communautés afin de protéger la vie privée des répondants, particulièrement celle où la population est moindre. Dans la mesure du possible, nous avons fourni un aperçu des caractéristiques démographiques pour chaque communauté de la région Chaleur.

3.4.1 Population par groupe d'âge

Le tableau suivant dresse la liste de la population pour chaque communauté de la région Chaleur. La plus haute concentration de la population est dans la ville de Bathurst avec un peu plus du tiers des résidents de la région Chaleur. Un tiers additionnel des résidents habitent dans les communautés rurales directement au sud des villes de Bathurst et de Beresford.

Municipalité / aires géographiques	2011
Ville de Bathurst	12,275
Village de Belledune	1,548
Village de Nigadoo	952
Village de Petit-Rocher	1,908
Village de Pointe-Verte	976
Ville de Beresford	4,351
Allardville-St Sauveur	2,752
Tetagouche-Big River	4,979
Salmon Beach-Pokeshaw	1,990
Madran-Dunlop	3,732
Total	35,463

Figure 5 : Population par municipalité/aires géographique
Source : Statistique Canada Resencement du Canada 2011

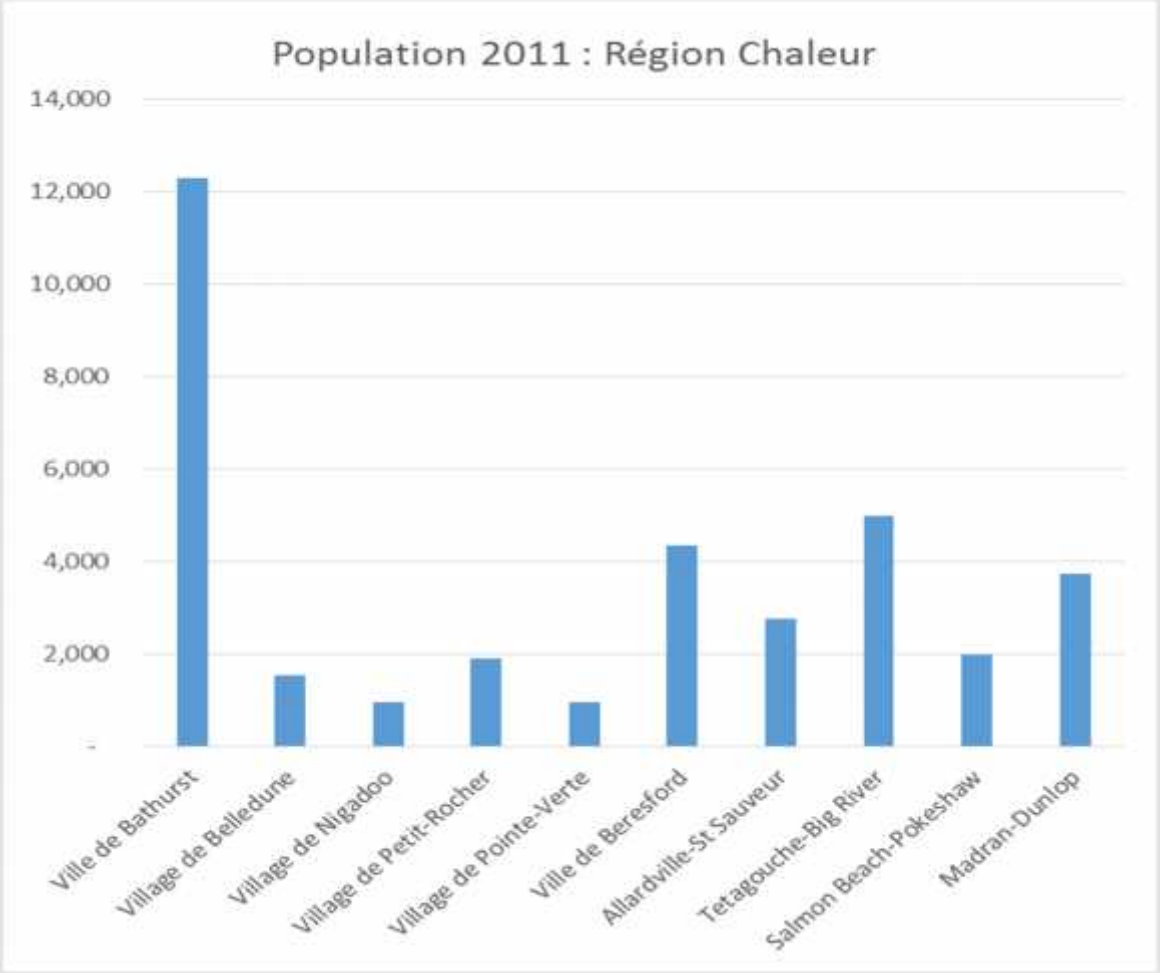

Tétagouche-Big River est la deuxième plus grande communauté et est un aires géographiques

Figure 6 : 2011 Population par communauté – Région Chaleur
Source : Statistique Canada Resencement du Canada 2011

Le tableau suivant illustre l'âge moyen de la population par communauté de la région Chaleur. Dans l'ensemble, la population dans toutes les communautés de la région a une moyenne d'âge significativement supérieure aux moyennes provinciale et nationale. Le DSL de Salmon Beach-Pokeshaw à la plus haute moyenne d'âge qui est de 53 ans, ce qui est de dix ans supérieur à la moyenne provinciale et de treize ans supérieur à la moyenne nationale. Les communautés de la région avec la plus faible moyenne d'âge sont Nigadoo, Beresford et le DSL de Tetagouche-Big River. Cette moyenne d'âge est relativement élevée et indique la maturité des communautés de la région Chaleur. Cette réalité à des répercussions directes sur les demandes des résidents relativement aux types d'installations et programmes de loisirs qu'ils désirent.

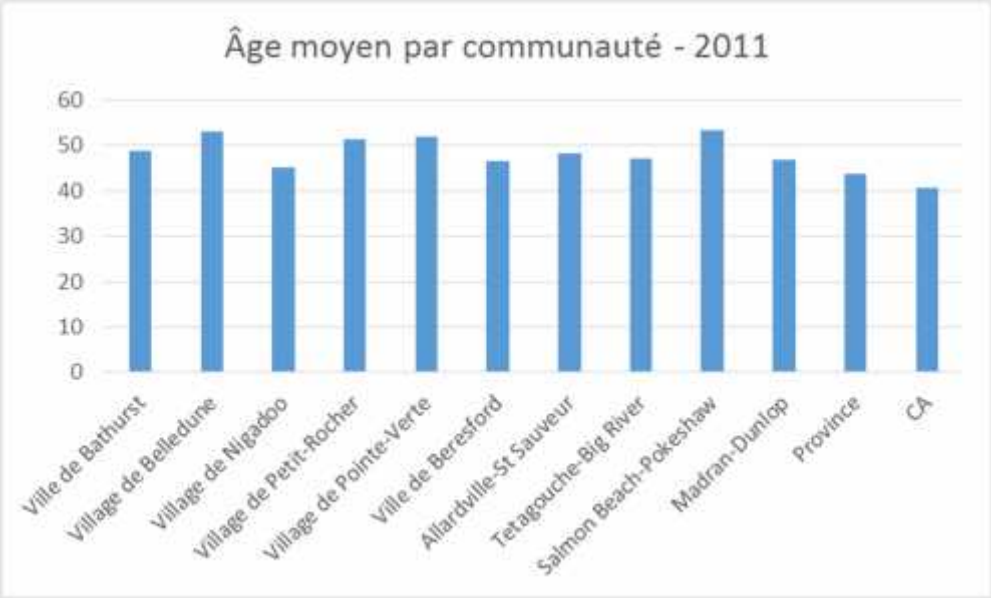

Figure 7 : Âge moyen par communauté 2011
Source : Statistique Canada Resencement du Canada 2011

La structure par âge des communautés de la région Chaleur est illustrée dans le tableau suivant. Il y a très peu de variation entre les communautés en termes de structure par âge. Le village de Belledune et le DSL de Salmon-Beach Pokeshaw ont la plus grande proportion de résidents de 55 ans et plus. En général, les communautés de la région ont une proportion de leur population de 55 ans et plus légèrement plus élevée que la moyenne provinciale.

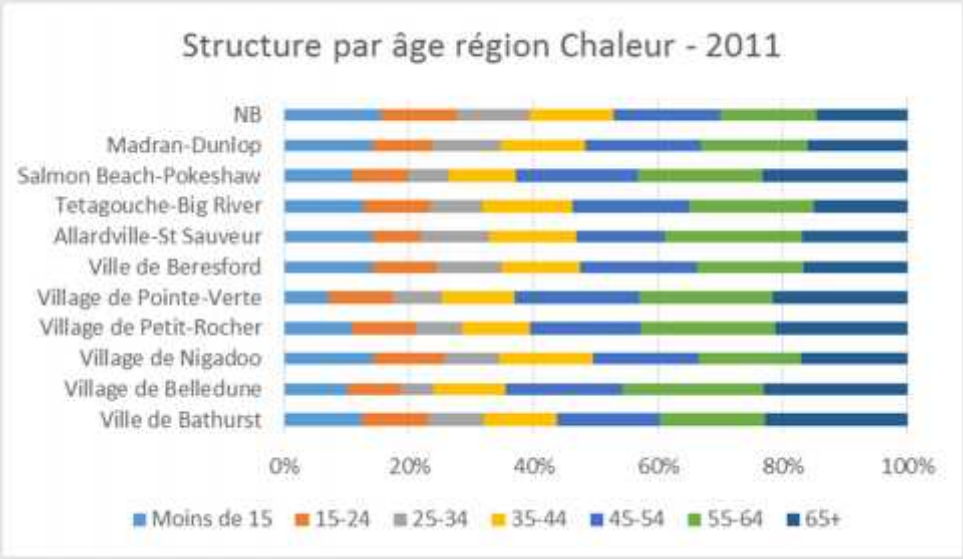

Figure 8 : Structure par âge: Communautés de la région Chaleur (2011)
Recensement Canada, 2011

3.4.2 Caractéristiques socio-économiques

Le revenu moyen après impôt des ménages dans toutes les communautés de la région Chaleur est significativement plus bas que le revenu moyen national. En plus, il y a une variation importante du revenu moyen des ménages entre les communautés. En se fondant sur les données de l'Enquête nationale sur les ménages de 2010, le village de Belledune a rapporté le plus bas revenu moyen après impôt, soit de 36 630 dollars. À l'autre extrémité du spectre, le ville de Beresford a rapporté le plus haut revenu moyen de 49 722 dollars - une différence approximative de 13 000 dollars à travers la région. Plus de la moitié des communautés de la région Chaleur ont un revenu moyen inférieur à la moyenne provinciale et toutes les communautés ont un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale.

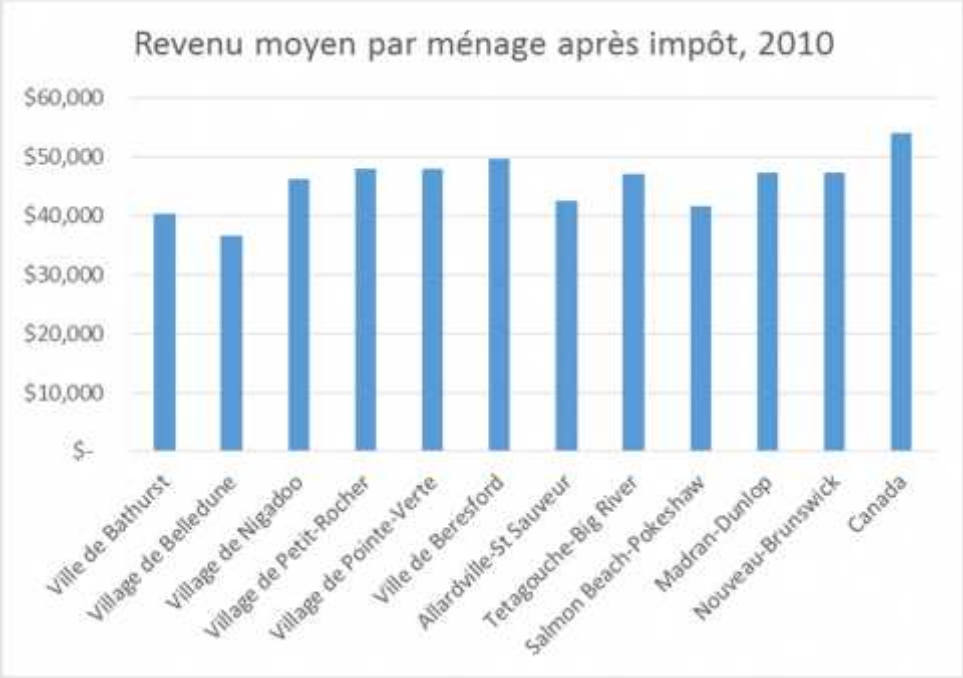

Figure 9: Revenu moyen des ménages (après impôt) par communauté, 2010
Source: Statistique Canada – Enquête nationale sur les ménages, 2011

Le taux de participation de la population active se rapporte au pourcentage de résidents de 15 ans et plus, excluant les pensionnaires des établissements institutionnels, ayant présentement un emploi. Les communautés de la région Chaleur ont un plus faible taux de population active que la moyenne provinciale (sauf pour la ville de Beresford), et le village de Belledune dénote le plus faible taux de participation avec 40,6 %.

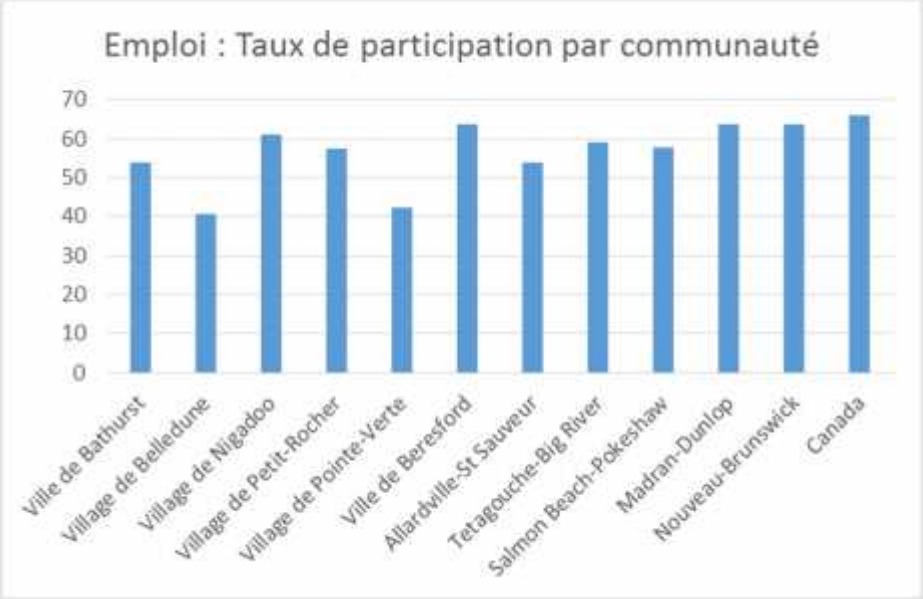

Figure 10 : Taux de participation par communauté, 2011
Source: Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages, 2011

4 Emplacement, genre et concentration des installations de loisirs

4.1 Répartition des installations

Dans le présent plan, nous constatons que les communautés de la région chaleur comptent sur les gymnases et les terrains de jeux extérieurs administrés et entretenus par les commissions scolaires locales. Cependant, dans le cadre du présent plan, nous avons limité les descriptions suivantes aux installations appartenant aux municipalités parce que le financement des installations des commissions scolaires est distinct de celui des installations municipales qui pourraient être assujetties à la formule de partage des coûts.

La majorité des installations de loisir appartenant aux municipalités dans la région Chaleur est située à l'intérieur des limites de la ville de Bathurst. Pour cette raison, les dépenses annuelles de la ville pour les loisirs et la culture sont les plus élevées de la région. Les municipalités de Beresford, Petit-Rocher et Belledune contribuent largement à l'inventaire des installations de loisir intérieures et extérieures, avec une moyenne de dépense par habitant d'approximativement 200 dollars pour les loisirs et la culture.

Toutes les autres communautés de la région Chaleur comptent en grande partie soit sur les installations des commissions scolaires ou sur celles des autres communautés environnantes.

	Installations de loisir intérieures (Municipal)	Installations de loisirs extérieures (Municipal)	Dépenses totales pour les loisirs et la culture (2014)	Dépenses pour les loisirs et la culture par habitant (2014)	Classement de la population
Bathurst	10	11	$ 3 213 038	$ 261,75	1
Beresford	4	9	$ 533 719	$ 122,67	3
Petit-Rocher	3	12	$ 418 670	$ 219,43	7
Belledune	2	7	$ 392 000	$ 253,23	8
Pointe-Verte	1	5	$ 1520	$ 1,56	10
Allardville-Saint-Sauveur	1	0	$ -	$ -	5
Nigadoo	2	4	$ 40 950	$ 43,01	9
Salmon Beach-Pokeshaw	1	1	$ 30 356	$ 31,69	6
Tetagouche-Big River	1	1	$ 40 196	$ 8,38	2
Madran-Dunlop	1	0	$ -	$ -	4

Figure 11 : Répartition des installations et des dépenses pour les loisirs dans la région Chaleur

4.2 Installations construites et espaces extérieurs principaux

Ce qui suit présente les installations construites et les espaces extérieurs principaux dans la région Chaleur :

Centre Régional K.-C. Irving/KC Irving Regional Center
Ville de Bathurst

Le Centre régional K.-C. Irving est un aréna à deux patinoires avec une piste de marche intérieure, une franchise d'affûtage de patin, un centre d'apprentissage communautaire, un centre pour les ainés et des locaux à bureaux. Le site comprend aussi un parc de planche à roulettes (planchodrome) extérieur (Fred Pitre – construit en 2006).

Patinoire n°	Dimensions	Capacité en sièges
1	85' x 200'	3,524 (y compris 18 loges d'affaires)
2	85' x 200'	700

Les deux patinoires sont habituellement utilisées pour les activités sur glace, cependant la patinoire numéro 2 est aussi l'endroit préféré pour les concerts et autres événements qui n'utilisent pas la glace, comme des salons commerciaux. Des discussions avec les gestionnaires des installations et une révision des données sur l'utilisation indiquent qu'on pourrait répondre aux demandes de glace pour cette installation avec seulement une patinoire. De plus, la capacité de l'installation d'attirer des concerts et des salons commerciaux a diminué au court des dernières années.

Centre aquatique de Bathurst/Parc Coronation
Ville de Bathurst

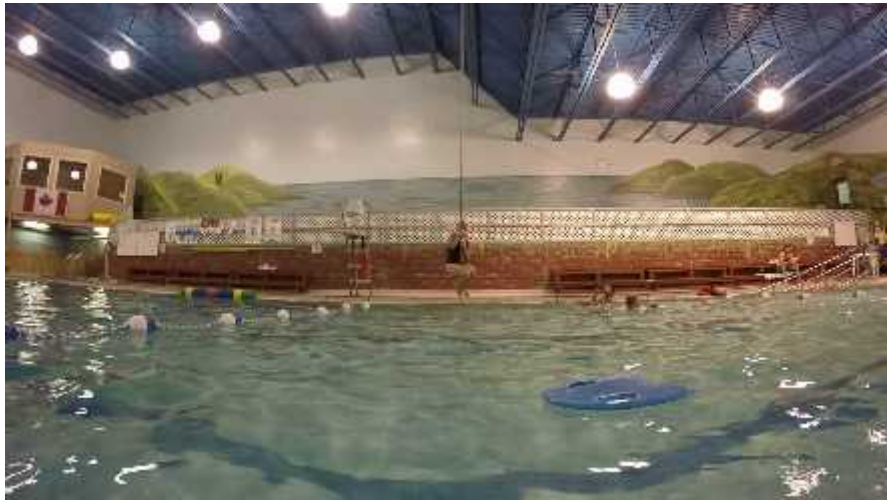

Construit en 1983, le Centre aquatique de Bathurst abrite la seule piscine intérieure de la région. La piscine mesure 15 mètres sur 25 mètres et peut être séparée en six couloirs. Le bâtiment comprend une mezzanine qui sert principalement de garderie durant la semaine. L'installation est bien fréquentée avec approximativement 100 000 utilisateurs par année. L'installation vieillit et devra possiblement être remplacée dans moins 15 ans, selon l'évaluation continue de son état.

Le Centre aquatique est situé près du parc Coronation qui abrite quatre terrains de balle, un terrain de soccer et quatre terrains de tennis.

Complexe sportif de Petit-Rocher
Village de Petit-Rocher

Le Complexe sportif de Petit-Rocher comprend les installations suivantes :

- Aréna de Petit-Rocher : aréna avec une patinoire (805’ x 185’), construit en 1978.
- Terrains de tennis (4)
- Terrains de balle molle (2)
- Terrain de baseball (1); et
- Circuit BMX.

Le Complexe est situé près de l’École le Domaine étudiant, qui abrite un gymnase, une piste extérieure et des installations d’athlétisme extérieur (la surface a été refaite pour les Jeux de l’Acadie en 2009), un terrain de soccer à surface synthétique et un terrain de soccer à surface naturelle.

Belledune Sport Complex
Village de Belledune

Le Belledune Sports Complex abrite :

- L’aréna Veterans Memorial Arena : aréna à une patinoire (82’ x 180’), sans sièges officiels.
- Deux terrains de baseball.
- Centre culturel Belledune Cultural Centre : centre communautaire avec une bibliothèque municipale, un local polyvalent et un gymnase privé au sous-sol.

Complexe sportif de Nigadoo
Village de Nigadoo

Le Complexe sportif de Nigadoo abrite :

- Sportsplexe Richelieu : terrain de soccer intérieur à surface synthétique, construit en 1977. L'installation était anciennement un aréna qui a été converti.
- Terrain de balle molle (1);
- Terrain de tennis (1 – abandonné depuis plusieurs années);
- Terrain de soccer (1 – abandonné depuis plusieurs années).

Sportek Rodolphe Boudreau
Ville de Beresford

Le complexe comprend :

- Aréna Réal Boudreau : construit en 1972, avec une patinoire (dimensions 85' x 185'). L'aréna a des montants en aluminium et une terrasse d'observation chauffée avec une cantine. Le village est dans le processus d'effectuer des rénovations de 1,2 million de dollars pour la réfection complète de la patinoire. Un investissement à long terme additionnel de 500 000 dollars est prévu pour rénover les vestiaires.
- Club de curling de Beresford : situé à proximité de l'aréna, le club de curling à quatre pistes de curling.
- Trois terrains de baseball.
- Parc de la Plage municipale de Beresford : comprends un amphithéâtre, une promenade en bois, un terrain de jeux, une terrasse d'observation et un terrain de volleyball.

Parc Atlas
Village de Pointe-Verte

Le parc Atlas est un lac artificiel d'approximativement 6,5 acres, avec un pavillon. Le parc est ouvert pour les pédalo et pour la pêche et comprend une piste de marche et un terrain de volleyball. Le pavillon comprend un restaurant, des salles de réunion et des installations de plongée.

4.3 Niveaux existants

Habituellement, la planification des loisirs est déterminée sur une base démographique pour la prestation d'installations, dans certains cas (lorsqu'utile et lorsqu'il existe suffisamment de données), sur une base de participation. Ces données offrent un aperçu général du niveau de service dans une communauté et peuvent être utilisées comme repère pour effectuer des comparaisons avec les autres communautés, et comme objectif pour une planification et des investissements éventuels. Nous indiquons ici les niveaux existants pour la prestation des installations. La section 6 explore cette possibilité éventuelle et fournit une révision de niveaux comparables, ainsi que les objectifs visés pour la région. En utilisant la projection démographique pour la région, nous avons identifié comment le niveau des prestations d'installations va changer au cours des dix prochaines années.

Type d'installation	Inventaire	2016			2026		
Patinoires intérieures	5	1 par	6788	résidents	1 par	6666	résidents
Terrains de balle	8	1 par	4243	résidents	1 par	4166	résidents
Curling	2	1 par	16 971	résidents	1 par	16 665	résidents
Gymnases	18	1 par	1886	résidents	1 par	1852	résidents
Piscine intérieure	1	1 par	33 942	résidents	1 par	33 330	résidents
Terrains de tennis	20	1 par	1697	résidents	1 par	1667	résidents
Terrains de soccer	6	1 par	5657	résidents	1 par	5555	résidents
Terrains de soccer synthétique	2	1 par	16 971	résidents	1 par	16 665	résidents
Centres communautaires	10	1 par	3394	résidents	1 par	3333	résidents
Patinoires extérieures	5	1 par	6788	résidents	1 par	6666	résidents
Sentiers	103km	1 par	340	résidents	1 par	324	résidents

Figure 12 : Niveaux de loisirs existants

4.4 Grandes lignes des conditions

4.4.1 Par installation

L'évaluation suivante est fondée sur l'information fournie à l'équipe de consultants par les gestionnaires des installations et par la CSR Chaleur. Une des recommandations clés du présent plan est que la CSR Chaleur contribue, avec les services de loisir municipaux, à effectuer les évaluations des conditions des installations afin de déterminer les besoins d'investissement. Lorsque des installations ne sont pas indiquées, c'est dû à un manque d'information.

Belledune :

Belledune Sport Complex

Aréna Veterans Memorial Centre

L'installation est en bon état, sans travaux additionnels de prévue. Le panneau électrique et les bandes de hockey de la patinoire ont été remplacés au cours des dernières années.

Terrains de baseball

Les terrains de baseball sont en bon état et devraient nécessiter un entretien régulier continu (remplacement de système important fondé sur les exigences documentées du cycle de vie).

Investissement total prévu (dois être défini pour tous les présents tableaux)	**0 - 3 ans**	**4 - 5 ans**	**6 - 10 ans**	**11 ans et +**
	--	--	--	--

Beresford :

Sportek Rodolphe-Boudreau

Club de curling de Beresford

L'installation est en bon état, et des rénovations majeures ont été effectuées en 2012 et 2014 (775 000 $) pour l'ajout d'espace de rangement et l'installation d'extincteurs. À court terme, l'installation aura besoin d'un nouveau déshumidificateur au coût prévu de 20 000 dollars.

Installations extérieures

Le centre comprend deux terrains de balle. Aucune information n'a été fournie sur l'état de ces installations. Une visite des lieux a indiqué que ces terrains étaient situés sur des terres basses susceptibles d'être inondées ou détrempées.

Centre Réal Boudreau

Construit en 1972, l'aréna a récemment fait l'objet de rénovations importantes (1,2 million dollars), pour refaire la dalle en béton existante, installé un nouveau système de réfrigération et la pose d'isolation. La municipalité envisage d'entreprendre d'autres rénovations pour une somme qui n'est pas encore spécifiée, pour rénover les vestiaires et augmenter l'espace d'entreposage.

Parc de la plage municipale de Beresford

Le parc de la plage municipale est adossé à la Sportek Rodolphe-Boudreau. La municipalité a rénové le pavillon du parc en 2012, mais il devra être repeint à court terme.

Investissement total prévu	0 - 3 ans	4 - 5 ans	6 - 10 ans	11 ans et +
	30 000 $	--	500 000 $ (aréna)	--

Petit Rocher :

Complexe sportif de Petit-Rocher

Petit-Rocher : Aréna Petit-Rocher

L'aréna de Petit-Rocher qui a ouvert ses portes en 1979 dessert toujours la région, mais est relativement âgé et nécessitera des rénovations importantes à court et à moyen terme. Plus spécifiquement, la mezzanine et les vestiaires ne sont actuellement pas accessibles et les réponses au sondage public révèlent un manque de chauffage dans le bâtiment. À court terme, des investissements devront être faits dans la maçonnerie, l'isolation, les bancs et la baie des joueurs, les salles de toilette et les vestiaires. On prévoit que les rénovations requises dans l'immédiat couteront approximativement 1,74 million de dollars.

Soccer

Le terrain de soccer synthétique du Complexe a été construit en 2009. En se fondant sur la durée utile prévue, la surface devra être remplacée dans les dix prochaines années à un coût d'approximativement 500 000 dollars. Également, le terrain de soccer à surface naturelle devra probablement être renouvelé à plus long terme (10 ans et +) à un coût approximatif de 200 000 dollars.

Terrain de balle

Le Complexe comprend trois terrains de balle, tous en bon état. À court terme, la clôture devra être remplacée à un coût estimé à 15 000 dollars.

Tennis

Les terrains de tennis du Complexe sont en bon état, ayant été repeints en 2015. À cause de leur âge, leur surface devra être refaite à long terme (10 ans et +), à un coût approximatif de 200 000 dollars.

Salle multifonctionnelle de Petit-Rocher

La salle communautaire du village a subi des rénovations majeures de 650 000 dollars en 2015. Des investissements à court terme de 50 000 dollars sont prévus pour l'aménagement paysager et une nouvelle estrade amovible.

Investissement total prévu	0 - 3 ans	4 - 5 ans	6 - 10 ans	11 ans et +
	65 000 $	--	500 000 $	400 000 $
	De plus : 1,65 à 4,5 millions de dollars pour la rénovation de l'aréna			

Bathurst (Ville) :

Centre régional K.-C. Irving

Patinoires intérieures

Construit en 1995, le Centre régional K.-C. Irving a récemment fait l'objet d'améliorations au système de récupération de chaleur. Le centre introduit progressivement un système d'éclairage à DEL et un système de récupération de la chaleur automatisé à court terme (450 000 dollars), sans autres plans d'amélioration majeurs.

Circuit BMX/Planchodrome

Construit en 2006, l'installation a fait l'objet d'investissement dans l'aménagement paysager en 2009. Aucune rénovation majeure n'est prévue au cours de la durée du plan.

Centre aquatique de Bathurst

La piscine intérieure de la région (Centre aquatique de Bathurst) a été construite en 1983. L'installation est en bon état, ayant fait l'objet d'investissements de 750 000 dollars pour des réparations majeures en 2011/2012. Ces réparations ont prolongé la durée de vie du centre de 10 à 15 ans. On prévoit qu'à long terme, l'installation devra être remplacée à cause de l'âge de sa structure.

Parc Coronation

Le parc comprend :

- Des terrains de balle : en bon état, avec un peu d'aménagement requis (1000 dollars) sur le terrain principal.
- Terrain de soccer : dans un état passable.
- Terrain de tennis : en mauvais était – désaffecté, sans plan de remise en état.

Investissement total prévu	0 - 3 ans	4 - 5 ans	6 - 10 ans	11 ans et +
	459 000 $	100 000 $	--	Remplacement de la piscine probablement nécessaire

Nigadoo :

Complexe sportif de Nigadoo

Terrain de soccer intérieur

L'installation de soccer intérieur est un aréna construit en 1977 qui a été converti en 2004. L'installation a des problèmes d'humidité, de moisissure et requière des déshumidificateurs. L'eau n'est pas potable. À court terme, la municipalité prévoit de démolir le local d'entreposage et de le remplacer au coût d'approximativement 100 000 dollars.

Terrain de balle

L'installation est en bon état, et des plans à court terme sont prévus pour déplacer l'écran arrière afin d'améliorer le jeu au coût d'approximativement 5000 dollars.

Terrain de soccer extérieur

Le terrain n'a pas été utilisé au cours des dernières années. À court terme, le village prévoit de le convertir en parc conventionnel avec une piste de marche et des bancs au coût approximatif de 300 000 dollars.

Salle Gilles Doucet

Le centre communautaire est en bon état, mais doit être repeint au coût approximatif de 5000 dollars.

Investissement total prévu	0 - 3 ans	4 - 5 ans	6 - 10 ans	11 ans et +
	410 000 $	--	--	--

Pointe Verte :

Parc Atlas

L'installation est en bon état; le quai et les jetées ont été remplacés en 2015. À court terme, la plateforme de plongée doit être remplacée, l'extérieur du bâtiment doit être réparé et la cuisine doit être rénovée au coût approximatif de 200 000 dollars. À long terme, on prévoit la rénovation intérieure au coût approximatif de 1 million de dollars. À court terme, la surface des sentiers extérieurs doit être refaite au coût approximatif de 7000 dollars.

Patinoire extérieure

La patinoire est en bon état, mais à court terme de nouvelles bandes seront nécessaires au coût approximatif de 25 000 dollars.

Investissement total prévu	0 - 3 ans	4 - 5 ans	6 - 10 ans	11 ans et +
	232 000 $	--	1 000 000 $	--

4.4.2 Investissement partiel requis par communauté

Les évaluations des conditions existantes sont d'une ampleur relativement limitée; des travaux supplémentaires sont requis à cet égard. Après avoir examiné les évaluations des conditions existantes, l'équipe de consultants a proposé des travaux majeurs (avec un échéancier), et a fourni, autant que possible, des estimations pour ces travaux qui devront être effectués pendant la durée du plan en se fondant sur l'âge de chaque installation. L'inventaire n'est pas entièrement terminé : jusqu'à présent moins du tiers (36 éléments sur 127) ont une date de construction. Sans une évaluation détaillée des conditions, il est impossible de prévoir les investissements requis pour une installation. Pour celle dont les données sont disponibles, nous avons identifié les investissements requis pour les installations de loisir par communauté.

Communauté	**Nombre d'installations**	**Nombre d'installations avec les données requises**	**0 - 3 ans**	**4 - 5 ans**	**6 - 10 ans**	**11 ans et +**	**TOTAL**
Bathurst	44	13 (30 %)	459 000 $	100 000 $	--	(nouvelle piscine)	**559 000 $**
Belledune	3	0 (0 %)	--	--	--	--	--
Beresford	7	3 (43 %)	30 000 $	--	500,000 $	--	**530 000 $**
Petit Rocher	15	9 (60 %)	65 000 $	--	500 000 $	400 000 $	**965 000 $**
			Investissement additionnel potentiel de 1,65 à 4,5 millions de dollars pour la rénovation de l'aréna				
Nigadoo	3	3 (100 %)	410 000 $	--	--	--	**410 000 $**
Pointe Verte	9	2 (22 %)	232 000 $	--	1 000 000 $	--	**1 232 000 $**

Figure 13 : Investissement requis pour les installations par communauté

5 Consultation

5.1 Méthodes de sondage et taux de réponse

Avec l'important soutient du Comité directeur l'équipe the consultant a pu obtenir d'importantes contributions par le public pour le dévelopment de ce présent plan. Le processus de dévelopment du plan n'a pas inclus de consultation publique mais deux sondages ont été effectués dans le cadre du projet, un pour le grand public et un pour les groupes d'usagers des installations de loisirs. Le taux de réponse a été impressionant, avec 703 pour le grand public et 36 réponses individuelles pour les groupes d'usagers (représentant 24 groupes d'usager). Ceci représente 55 % des groupes d'usagers de la région. À cet égard, le plan est basé sur une collecte de renseignment du public est des groupes d'usagers qui a été très efficace. Ceci représente une bonne base sur lequel fondé un plan régional.

Chaque municipalité et DSL devrait utiliser les opinions du public révélées par le plan afin de mieux comprendre la satisfaction de leur résidents avec les installations et les services de leur communauté respective. Les sondages pourront etre repété pendant la mise à jour du plan régional a la fin de la 3e année.

La section suivante fournit les résultats de ces sondages.

5.1.1 Groupes d'usagers

Dans le cadre du projet nous avons élaboré un sondage en ligne distinct pour les groupes d'usagers en tant qu'utilisateurs principaux des installations de loisir de la région. Nous avons reçu des réponses des groupes suivants :

- Athlétisme Chaleur Athletics
- Bathurst Bowlarama
- Olympiques spéciaux Bathurst Région Chaleur
- Club de curling de Bathurst
- Hockey mineur de Bathurst
- Club de pickelball de Bathurst
- Association du hockey mineur de Beresford
- Club de patinage de Beresford
- Centre récréatif Tétagouche Nord
- Club de motoneige Chaleur
- Club Anneau d'or/Golden Ring Club
- Club soccer Chaleur
- Club de Lutte Acadie-Bathurst Wrestling
- Club de Volleyball Chaleur
- Club d'escrime Chaleur
- Fudoshin Judo Club
- Club de golf Gowan Brae
- Gowen Brae pour les femmes
- Lees Line Dancers
- Ringuette Chaleur
- Sentiers verts Chaleur Green Trails
- Patinage/Skate Bathurst
- Sportsplex Richelieu de Nigadoo
- Triathlon Chaleur

Le tableau suivant donne un sommaire de l'emplacement principal des différents groupes selon les installations utilisées. Prendre note de la répartition des installations dans la région – la plupart sont concentrées dans la ville de Bathurst et les autres sont répartis entre les municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher et Pointe Verte (BNPP).

Emplacement des groupes d'usagers	Nombre de réponses au sondage
Régional (utilise les installations partout dans la région)	11
Ville de Bathurst	7
Beresford	3
Petit Rocher	1
Tétagouche	1
St-Laurent	1

Les groupes indiquent notamment qu'ils sont relativement flexibles dans l'utilisation des installations de la région, avec une grande proportion des groupes qui utilisent des installations dans toute la région. En général, ces groupes sont ceux qui utilisent des installations extérieures et des installations appartenant aux commissions scolaires.

La gamme de questions qu'on a posées aux groupes d'usagers et leurs réponses sont indiquées à l'Annexe A. Les thèmes clés dans les réponses des groupes sont :

1. **Le déclin de la population et le manque de joueurs**

   Sauf pour l'exception notable du pickelball, la plupart des groupes d'usagers ont indiqué que le déclin de la population dans la région signifiait qu'ils avaient de la difficulté à attirer suffisamment de joueurs. Ce problème était particulièrement présent dans les sports et les ligues s'adressant aux jeunes.

2. **Manque d'entraîneurs**

   Aussi liés au déclin de la population, plusieurs groupes d'utilisateurs ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à attirer et à retenir des entraîneurs. Former des entraîneurs avec des joueurs existants a fréquemment été noté comme une priorité.

3. **Manque de bénévoles**

   La plupart des groupes d'usagers ont indiqué qu'ils ont de la difficulté à recruter et à retenir des bénévoles pour leurs activités. Ceci a mené à l'épuisement des bénévoles. Le manque de bénévoles limite aussi leur capacité d'accroître la programmation.

4. **Manque de financement**

   Le manque de financement était la préoccupation le plus souvent citée dans les réponses des groupes d'usagers. Ceci est dû à un manque d'inscriptions, mais reflète aussi le manque de capacité pour accéder à du financement potentiel de la province.

5. **Un désir de participer aux compétitions régionales et provinciales**

   Plusieurs groupes ont indiqué qu'une de leur priorité serait l'expansion de leur sport pour pouvoir participer à des compétitions régionales et provinciales. Ceci pourrait comprendre l'augmentation des capacités dans la région, ainsi qu'un investissement dans les installations pour qu'elles puissent tenir des tournois à cette échelle.

6. **En général les groupes sont satisfaits des frais de location**

   La majorité des groupes qui ont répondu (environ les trois quarts) ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des frais de location qu'ils devaient payer pour utiliser les installations récréatives dans la région Chaleur. Ceci s'applique aux groupes qui utilisent tous les types d'installations – des municipalités, des commissions scolaires, à but non lucratif et privés.

7. **La participation dans les groupes de loisir est en grande partie régionale**

   Sauf pour quelques rares groupes, la majorité des groupes d'usagers indique que la provenance des membres dépasse les limites municipales et des DSL.

5.1.2 L'engagement du public

Le sondage en ligne était fourni en français et en anglais. Au total, le projet a reçu 703 réponses individuelles, 330 en anglais et 373 en français. Nous avons eu des réponses provenant de toute la région Chaleur, dont 75 % provenaient de résidents urbains (Bathurst, BNPP et Belledune), et 25 % provenaient de résidents ruraux.

Le sondage demandait aux résidents :

- À quelles activités de loisir avaient-ils participé au cours des douze derniers mois?
- S'ils appartenaient à un groupe sportif ou un groupe d'usagers?
- S'ils utilisaient les installations de loisir dans la région?
- Si des améliorations aux installations de loisir qu'ils utilisent actuellement sont nécessaires pour améliorer l'accès aux programmes sportifs et de loisir?
- S'il manque des installations de loisir dans leur communauté?
- S'ils sont d'accord avec le principe de partager l'exploitation des programmes de loisirs et les installations dans toute la région?
- Quel serait le mécanisme approprié pour partager les frais équitablement dans toute la région?

Les résultats du sondage sont fournis à la section suivante. Les résultats détaillés sont fournis dans l'annexe du présent rapport.

5.2 Les caractéristiques principales des activités de loisir dans la région

5.2.1 Axé sur des activités de loisir non structurées à l'extérieur

Le sondage auprès du public a demandé : « À quelles activités de loisirs avez-vous, ou les membres de votre famille, participés au cours des 12 derniers mois? » Les 40 réponses les plus populaires sont énumérées ci-dessous.

#	Activité	Réponses	#	Activité	Réponses
1	*Marche*	424	21	*Quilles*	131
2	*Lecture*	341	22	*Promenade avec son chien*	130
3	*Jardinage*	296	23	*Faire de la voile*	130
4	*Volleyball*	272	24	*Kayaking*	128
5	*Camping*	251	25	*Utilisation d'ordinateurs*	127
6	*Randonnée*	239	26	*Théâtre*	124
7	*Artisanat*	227	27	*Pratique d'un instrument de musique*	123
8	*Cyclisme ou vélo de montagne*	210	28	*Yoga*	120
9	*Jogging*	209	29	*Chasse*	119
10	*Pêche*	193	30	*Natation*	117
11	*Raquette*	192	31	*Cardio-Vélo*	115

#	Activité	Réponses	#	Activité	Réponses
12	*Aérobie ou conditionnement physique*	191	32	*Entrainement avec poids et haltères*	114
13	*Jeux vidéo*	191	33	*Canotage*	110
14	*Regarder la télévision ou des films*	177	34	*Musculation*	107
15	*DVD/CD ou exercice à la maison*	173	35	*Patinage (public, artistique, patinage intensif)*	106
16	*Activités artistiques/culturelles*	166	36	*Ski alpin*	91
17	*Danse*	165	37	*Navigation de plaisance (faire du bateau)*	89
18	*Hockey sur glace*	164	38	*Soccer*	89
19	*Golf*	163	39	*Moto hors-route/Motocross*	86
20	*Motoneige*	150	40	*Hockey-balle*	83

Figure 14 : Réponse « À quelle activité de loisir vous ou les membres de votre famille avez-ils participé au cours des douze derniers mois? »

La région Chaleur à la chance d'avoir beaucoup de ressources naturelles qui facilitent les activités de loisir non structurées. Ces ressources comprennent la baie des Chaleurs et ses plages, des forêts abondantes avec des sentiers dans les régions rurales à l'extérieur du centre urbain de Bathurst/BNPP. Cette réalité reflète le choix des activités préférées de ceux qui ont répondu au sondage : la marche, le camping, les randonnées, le cyclisme ou le vélo de montagne, le jogging, la pêche et la raquette étaient des réponses populaires quand on leur demandait à quelle activité ils s'étaient adonnés au cours de la dernière année. Les activités plus structurées comprenaient le volleyball et l'artisanat. La préférence pour des activités extérieures et non structurées suggère que des installations clés pour les résidents de la région Chaleur pourraient comprendre des sentiers saisonniers, des gymnases, des marinas et des rampes de mise à l'eau et des parcs près de la plage.

5.2.2 Les résidents sont en majorités satisfaits des installations existantes

Sur les 703 réponses individuelles au sondage auprès du public, nous avons reçu 89 réponses relatives à l'amélioration nécessaire aux installations de loisir existantes dans la région afin d'améliorer les expériences de loisir des résidents. Ceci représente seulement 12 % de tous les répondants. Ces réponses sont détaillées à l'Annexe B. Les thèmes clés comprennent:

Installation	Améliorations requises
Aréna de Petit-Rocher	▪ Rénovations des vestiaires et des gradins et modernisation générale. ▪ L'ajout d'une piste de marche. ▪ Amélioration du système de chauffage.
Centre régional K.-C. Irving	▪ Aucune modification physique; mettre plutôt l'accent sur un meilleur accès aux installations : des heures d'ouverture prolongées pour la piste de marche et réduire les frais d'admission.

Installation	Améliorations requises
Aréna de Beresford	▪ Rénovations générales pour moderniser l'aréna.
Parc de la plage de Petit-Rocher	▪ Plus d'infrastructures comme l'ajout d'une fontaine à jets d'eau.
Sportplex de Nigadoo	▪ Refaire la surface du terrain de tennis, du terrain de balle molle et du terrain de soccer intérieur.
Parc Atlas	▪ Ajouter des abris pour la patinoire extérieure.
Parc de la plage de Beresford	▪ Asphalter le sentier pédestre pour permettre le patin à roues alignées, etc. ▪ Ajouter un parc de BMX.
Sentier/piste (général)	▪ Ajouter plus de sentiers, des pistes cyclables sur les routes et des sentiers hors routes à usage multiple pour relier les communautés.
Parc Youghall Beach, Bathurst	▪ Remplacer les installations du terrain de jeux.
Parc Coronation, Bathurst	▪ Refaire la surface des terrains de tennis avec l'option de permettre le pickleball. ▪ Ajouter des salles de toilettes permanentes. ▪ Ajouter un chalet pour le club de ski de fond. ▪ Améliorer l'entretien des terrains de baseball.
Centre aquatique de Bathurst	▪ Améliorer le stationnement.
Parc Centennial, Bathurst	▪ Refaire la surface des terrains de tennis.
Club de curling de Bathurst	▪ Nouveaux appareils de chauffage dans la fabrique de glace.
Parc Dog, Bathurst	▪ Source d'eau permanente.
Parc de sport de Beresford	▪ Réparer la clôture.

Figure 15 : Réponses au sondage – amélioration aux installations

5.2.3 La participation aux loisirs est régionale

On a demandé aux répondants d'indiquer leur communauté et les installations qu'ils utilisent dans toute la région. La section 5.4.3 fournit une analyse détaillée des endroits où les répondants vont pour participer à des activités de loisir dans la région Chaleur. Toutes les installations de loisir indiquées dans le sondage étaient utilisées et par les résidents de la communauté et par ceux des autres communautés de la région. C'était particulièrement le cas pour les installations d'une échelle plus régionale comme les arénas intérieurs et le Centre aquatique de Bathurst, mais c'était aussi vrai pour des installations plus locales comme des terrains de soccer et de balle et les parcs près des plages. Ces installations plus locales attirent des gens des communautés plus rapprochées que les arénas et la piscine intérieure, mais attirent quand même des utilisateurs

de toute la région.

5.2.4 La majorité des résidents appuient le plan de partage des coûts pour les installations de loisir

« Les résidents de la région chaleur se déplacent vers d'autres communautés pour utiliser les installations et les programmes de loisir. » En se fondant sur cette déclaration, on a demandé aux répondants du sondage s'ils étaient d'accord avec le principe que la gestion des programmes et des installations de loisirs devrait être partagée dans toute la région. La majorité des répondants (65 %) indique qu'ils sont d'accord avec ce principe. En regardant les réponses des résidents urbains (Bathurst/BNPP) et des résidents ruraux, nous voyons que les résidents ruraux ont une plus grande préférence pour le partage des coûts de ce point de vue.

De plus, on a demandé aux répondants qui étaient d'accord avec le principe du partage des coûts de la gestion des programmes et des installations de loisir quel mécanisme il préférait pour atteindre cet objectif. La majorité des répondants ont indiqué qu'ils préféraient un système de taxation (57 %) au lieu de frais d'utilisation (27 %).

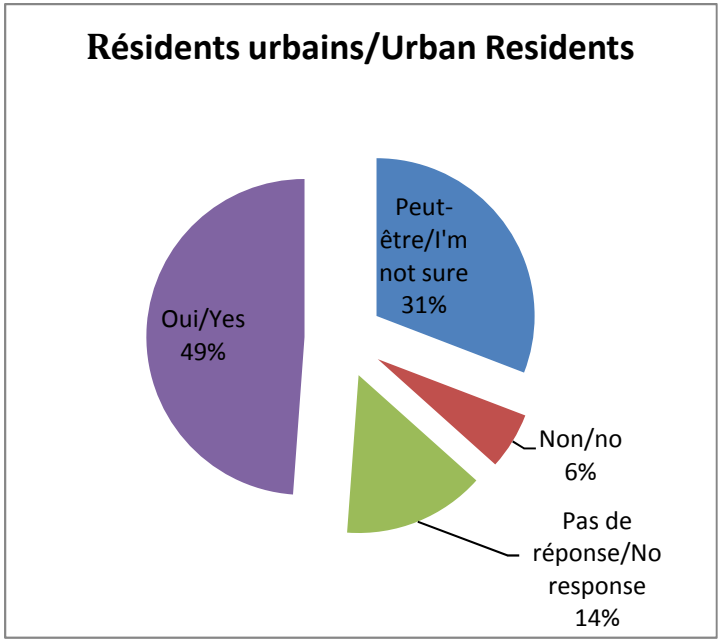

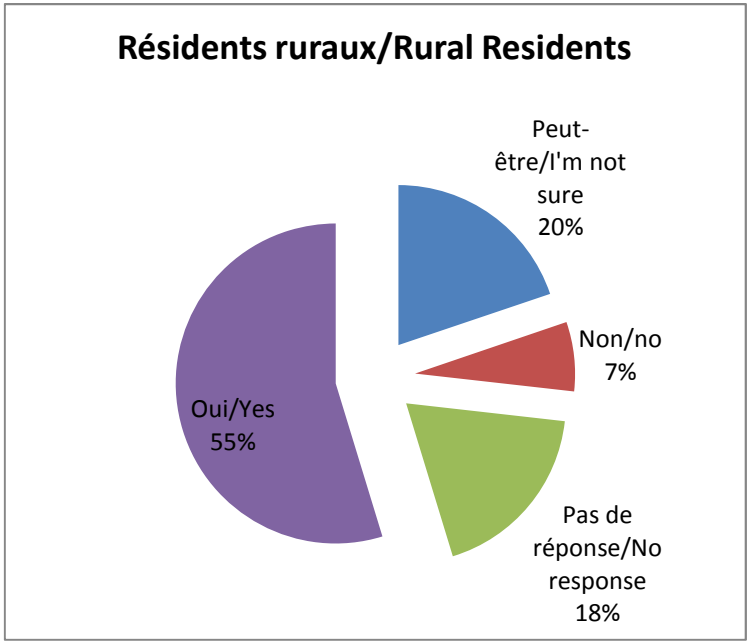

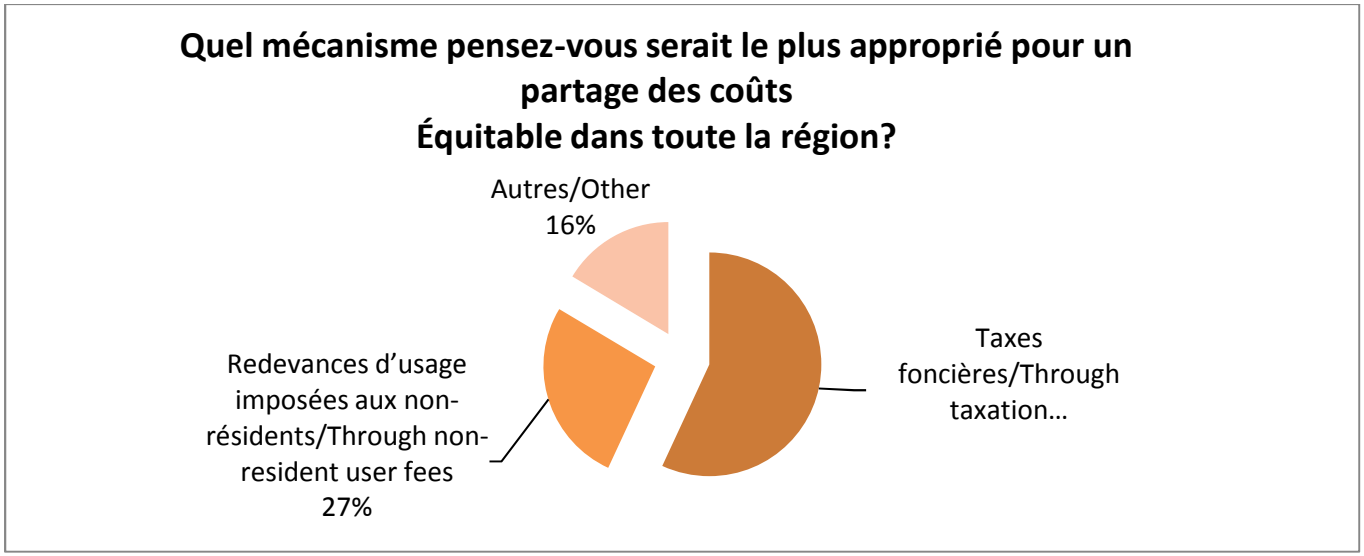

D'autres suggestions sur le partage des coûts comprenaient des subventions gouvernementales, l'amalgamation et une combinaison de taxes et de frais d'utilisation pour les non-résidents.

6 Examen de l'utilisation des installations

6.1 Données sur les réservations des installations

Comprendre l'utilisation des installations de loisirs existantes dans la région Chaleur est un composant important afin d'évaluer les besoins relatifs d'installations de loisirs dans la région. Les données sur l'utilisation/la réservation des installations sont irrégulières et non uniformes à travers la région. L'équipe de consultants a obtenu des données pour les arénas intérieurs et pour le Centre aquatique de Bathurst, mais n'a pas pu obtenir de telles données pour les autres installations de loisir comme les terrains de jeux et les centres communautaires. De plus, certaines données étaient plutôt informelles et manquaient de détails. Une recommandation importante pour l'avenir est que la CSR Chaleur travaille à l'élaboration d'un gabarit ou d'un mécanisme de rapport standardisé pour toutes les installations (intérieures et extérieures) afin de suivre l'utilisation plus efficacement. Le tableau suivant montre l'utilisation des installations principales pour lesquelles des données étaient disponibles :

Installation	*Utilisation*	
Centre régional K.-C. Irving	1 : Heures prioritaires en semaine : 48 % ('15) 1 : Heures prioritaires la fin de semaine : 43 % ('15)	2 : Heures prioritaires en semaine : 51 % ('15) 2 : Heures prioritaires la fin de semaine : 51 % ('15)
Aréna de Petit-Rocher	Utilisation aux heures prioritaires 70 % (2015)	
Aréna Real-Bourdreau (Beresford)	Approx. 35 % de l'utilisation totale (2015) [utilisation aux heures prioritaires estimée de 60 % à 70 %]	
Aréna Veterans Memorial Centre (Belledune)	Utilisation totale de 55 % - 2015/2016	
Sportplex de Nigadoo	16 h 30 à 22 h 00 six soirs par semaine : utilisation presque complète aux heures prioritaires.	
Centre aquatique de Bathurst	100 000 à 120 000 usagers par année 1 à 4 événements d'épreuves de natation annuellement Heures prioritaires réservées au complet	

Figure 16 : Utilisation – Installations principales

Notre évaluation de l'utilisation indique que les arénas intérieurs de la région sont relativement bien utilisés, avec un certain excédent de capacité pour le Centre K.-C. Irving. Des discussions avec le personnel d'exploitation ont fait voir qu'on pourrait probablement réponde aux demandes pour le temps de glace au Centre K.-C. Irving avec une seule patinoire. Étant donné que la demande est principalement pour les heures prioritaires, le personnel d'exploitation entretient les deux patinoires de l'installation afin de doubler le temps de glace disponible aux heures prioritaires.

Les réponses des groupes pour les glaces n'ont pas indiqué de grandes difficultés pour obtenir du temps de glace. La question en est plus une de commodité que de disponibilité : les groupes ont leurs heures et leurs endroits préférés, et ceux-ci peuvent souvent se chevaucher. Un des rôles clés d'un coordonnateur régional des loisirs devrait être de travailler avec les groupes qui utilisent les patinoires afin de coordonner leurs réservations dans tous les arénas intérieurs de la région.

Le Sportplex de Nigadoo est une installation qui est très bien utilisée, avec les heures prioritaires réservées complètement pour six ou sept soirs par semaine. Dans le même ordre d'idées, le Centre aquatique de Bathurst voit ses heures prioritaires réservées au complet. Des discussions avec le personnel d'exploitation de l'installation ont indiqué qu'en dehors de ces heures le centre est bien utilisé pour la programmation et les tournois.

6.2 Groupes d'usagers : Géographie de l'utilisation des installations et affiliation

Nous avons reçu des réponses pour 24 des 44 sports et groupes de loisirs identifiés dans la région dans le sondage sur les groupes d'usagers. Le sondage demandait aux groupes d'indiquer deux emplacements géographiques :

1. Quelles installations ils utilisent; et
2. Dans quelle communauté locale habitent les membres ?

Ces données nous permettent d'avoir une idée de l'emplacement géographique des participants dans les activités sportives et de loisir, et aussi de savoir si les groupes se déplacent à l'extérieur de leur communauté locale pour utiliser les installations.

Un sommaire complet des réponses des groupes d'usagers se retrouve à l'Annexe A. La présente section fournit toutefois un sommaire de la géographie de l'utilisation des installations et de l'adhésion des groupes. Le tableau ci-dessous montre les régions où sont pratiqués les différents sports. La plupart des sports attirent des membres de toute la région dont plusieurs sont basés à partir d'installations à Bathurst. Les groupes de ringuette et de lutte semblent être les plus flexibles au niveau des installations qu'ils utilisent partout dans la région. La balle molle semble être le sport le plus localisé, probablement à cause de la disponibilité des terrains dans les communautés de la région.

		Provenance des membres (selon le sondage)					
Sport	**Emplacement(s) des installations (selon le sondage)**	**Bathurst**	**BNPP**	**Madran-Dunlop**	**Tetagouche Big River**	**Salmon Beach Pokeshaw**	**Allardville**
Quilles	Bathurst						
Ski de fond	DSL de Rough Waters (local du club), et sentiers régionaux						
Curling	Bathurst						
Escrime	Robertville						
Golf	Bathurst						
Judo	Bathurst						
Danse en ligne	Bathurst						
Baseball mineur	Beresford						
Hockey mineur	Bathurst, Petit-Rocher						
Pickleball	Bathurst						
Ringuette	Beresford, Petit-Rocher, Bathurst						
Patinage	Bathurst						
Motoneige	Madran-Dunlop (local du club)						
Soccer	Bathurst, Nigadoo						
Balle molle	Bathurst, Nigadoo						
Olympiques spéciaux	Bathurst						
Athlétisme	Bathurst						
Volleyball	Beresford						
Lutte	Bathurst, Petit-Rocher, Beresford, Point-Verte						

Figure 17 : Régions où sont pratiqués les différents sports

La plupart des groupes d'usagers ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la qualité et de la disponibilité des installations de loisir qu'ils utilisent. On a identifié les lacunes suivantes pour les installations :

- La possibilité de réserver du temps de glace additionnel pour un soir prévu à l'horaire. Les groupes trouvent qu'il n'est pas pratique de transférer les entraîneurs et l'équipement entre les installations.
- Le manque d'installations désignées pour l'escrime.
- L'espace d'entreposage aux terrains de baseball de Beresford.
- Plus d'espace de bureau pour les groupes à l'aréna de Beresford.
- Des supports de toiture pour le local du Club de motoneige Chaleur.
- L'isolation au Club de curling de Bathurst.
- La transformation des terrains de tennis sous-utilisés de Bathurst en terrains de pickleball.

6.3 Sondage auprès du public : Géographie de l'utilisation des installations

Dans le sondage auprès du public on demandait aux répondants dans quelle communauté ils habitaient et quelles installations de loisir ils utilisaient. Le tableau suivant indique la proportion des répondants de chaque communauté qui ont indiqué qu'ils utilisaient chacune des installations intérieures principales de la région. Par exemple, pour la première cellule (44 %) signifie que 44 % des répondants de Belledune ont dit qu'ils utilisaient l'aréna de Belledune.

	Utilisation des installations										
Répondants au sondage :	**Aréna de Belledune**	**Pointe-Verte**	**Aréna de Petit-Rocher**	**Sportplex de Nigadoo**	**Aréna de Beresford**	**Madran-Dunlop**	**Bathurst (K.-C. Irving)**	**Bathurst (Aquatique)**	**Tetagouche-Big River**	**Allardville-Saint-Sauveur**	**Salmon Beach-Pokeshaw**
Belledune	44 %		6 %	0 %	6 %		19 %	31 %			
Pointe-Verte	9 %		27 %	0 %	9 %		45 %	18 %			
Petit-Rocher	10 %		45 %	19 %	20 %		30 %	31 %			
Nigadoo	14 %		46 %	25 %	50 %		57 %	50 %			
Beresford	9 %		20 %	16 %	39 %		35 %	40 %			
Madran-Dunlop	11 %		43 %	18 %	31 %		32 %	38 %			
Bathurst	7 %		14 %	8 %	18 %		58 %	48 %			
Tétagouche-Big River	12 %		15 %	12 %	24 %		56 %	50 %			
Allardville-Saint-Sauveur	0 %		0 %	0 %	0 %		29 %	57 %			
Salmon Beach-Pokeshaw	7 %		0 %	7 %	0 %		36 %	14 %			
	DISTANCE →										

Figure 18 : Utilisation des installations par communauté répondante au sondage

Les réponses indiquent que les résidents sont plus enclins à utiliser les installations dans leur propre communauté, mais aussi qu'il y a des déplacements entre les communautés. Par exemple, même si les résidents de Petit-Rocher ont accès à leur propre aréna, 10 % des répondants ont indiqué qu'ils utilisaient l'aréna de Belledune, 20 % utilisent l'aréna de Beresford et 30 % se déplacent au Centre K.-C. Irving de Bathurst. Les installations spécialisées qu'on ne retrouve pas dans d'autres communautés comme le Centre aquatique de Bathurst ou le Sportplex de Nigadoo attirent des usagers de partout dans la région.

6.4 Districts de service existants

Les réponses des deux sondages, soit des groupes d'usagers et du public, suggèrent que la région a des modèles de participation et d'utilisation distincts pour les programmes récréatifs et les installations :

- Bathurst sert de centre pour les installations et les services de loisir en attirant des participants de partout dans la région.
- BNPP est un district de service secondaire, dont les résidents se déplacent entre les communautés pour accéder aux installations et aux programmes de loisir. La région de BNPP dessert aussi les résidents dans les DSL de Madran-Dunlop, Belledune rural et les résidents du nord des DSL de Tétagouche-Big River.
- Belledune est un district de service tertiaire, desservant principalement les résidents du village et des communautés environnantes.

Les résidents dans les DSL de la région utilisent principalement les installations dans les municipalités les plus rapprochées géographiquement. Ceci signifie que les résidents de Salmon Beach-Pokeshaw, Allardville-Saint-Sauveur et des portions sud de Tetagouche-Big River sont desservis par Bathurst, tandis que ceux de Madran-Dunlop et des communautés du nord de Tetagouche-Big River sont plutôt desservis par les installations de BNPP.

Figure 19 : Centres de service – Résultats plus étendus du sondage

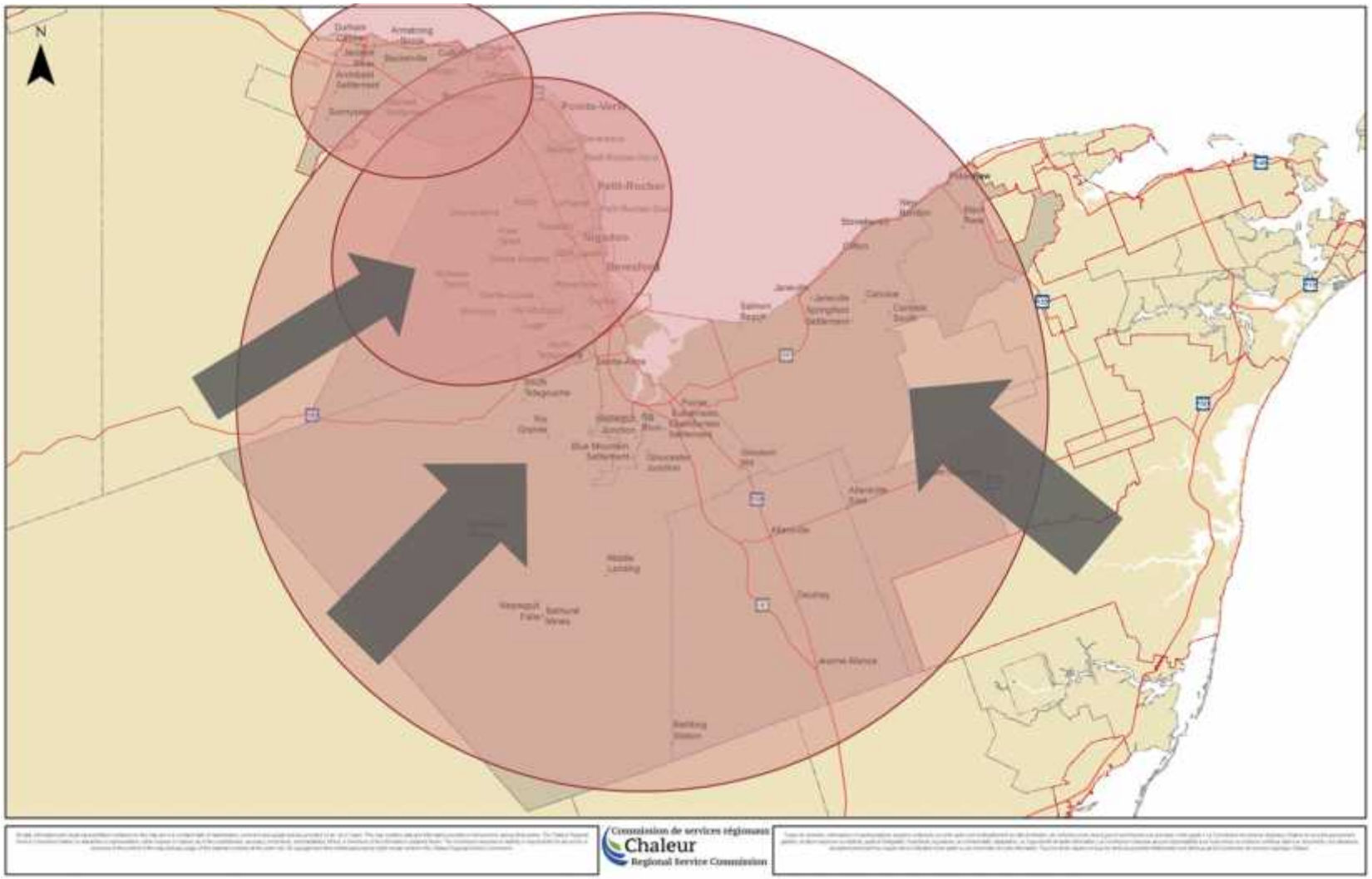

7 Approche fondée sur des critères

7.1 Éléments pour définir les besoins

Le présent plan principal établit des critères pour la prestation appropriée des divers types d'installations comme guide général pour déterminer les besoins actuels et éventuels des installations en se fondant sur les seuils de population ou de participation (p. ex. : le nombre de personnes ou de participants par type d'installation).

Les objectifs tiennent également compte de la quantité complémentaire d'installations qui ne sont pas municipales et une compréhension générale de la manière que ces installations desservent les besoins locaux. Les critères reflètent l'environnement unique de la région Chaleur.

Critères fondés sur la population et la participation

Les objectifs fondés sur la population pour les critères dans la fourniture d'installations s'appliquent plus adéquatement aux installations qui ont une évolution historique en réponse aux besoins de la région (comme les arénas, les installations aquatiques, les terrains de sports, etc.). Les recommandations individuelles du présent plan directeur pèsent l'applicabilité des objectifs fondés sur la population en conséquence.

Les critères fondés sur la participation sont une autre manière de mesurer les besoins d'installations éventuelles et de la nature des dynamiques de participation locale dans les sports parmi les jeunes et les adultes (c.-à-d. : les tendances). Sierra Planning and Management a entrepris une évaluation du niveau de participation locale et d'enregistrement d'équipes par sport. Quand les données sur la participation étaient disponibles, des critères fondés sur la participation ont été déterminés.

En général, les critères fondés sur la participation reposent sur les enregistrements dans les sports mineurs à cause du manque de données concernant la participation des adultes. Prendre note que les critères ne traitent pas des questions sur la qualité et l'état des installations et ne représentent donc qu'un facteur de considération pour la fourniture éventuelle d'installations.

7.2 Révision des critères

7.2.1 Critères existants

Les critères existants fondés sur la population pour la fourniture d'installations de loisir dans la région Chaleur sont indiqués au tableau ci-dessous.

Type d'installation	Inventaire	2016			2026		
Patinoires intérieures	5	1 par	6788	résidents	1 par	6666	résidents
Terrains de balle	8	1 par	4243	résidents	1 par	4166	résidents
Curling	2	1 par	16 971	résidents	1 par	16 665	résidents
Gymnases	18	1 par	1886	résidents	1 par	1852	résidents
Piscine intérieure	1	1 par	33 942	résidents	1 par	33 330	résidents
Terrains de tennis	20	1 par	1697	résidents	1 par	1667	résidents
Terrains de soccer	6	1 par	5657	résidents	1 par	5555	résidents
Terrains de soccer synthétique	2	1 par	16 971	résidents	1 par	16 665	résidents
Centres communautaires	10	1 par	3394	résidents	1 par	3333	résidents
Patinoires extérieures	5	1 par	6788	résidents	1 par	6666	résidents
Sentiers	103km	1 par	340	résidents	1 par	324	résidents

Figure 20 : Critères pour la fourniture d'installations fondée sur la population actuelle et celle prévue – Région Chaleur

7.2.2 Critères comparables

Les critères fondés sur la population fournissent un indice de référence utile pour comparer le niveau de prestation de services entre les communautés. Le tableau ci-dessous fournit les écarts supérieurs et inférieurs des critères fondés sur la population, compilé suite à une révision de 21 communautés partout au Canada. Nous avons fourni des écarts pour quatre catégories de communautés fondées sur la taille de leur population : les communautés avec une population inférieure à 30 000 résidents, celles avec entre 31 000 et 60 000, celles avec entre 61 000 et 90 000 et celles avec une population de plus de 90 000 résidents. Nous avons organisé le tableau de cette façon parce que les critères de fourniture d'installations varient en règle générale en fonction de la taille de la population. Par exemple, nous voyons souvent des critères plus « élevés » pour la fourniture de patinoires intérieures dans de plus petites communautés : ceci peut être dû au fait qu'une communauté décide de fournir une patinoire intérieure aux résidents même si la population n'est pas suffisante pour vendre une grande partie du temps de glace, parce que c'est considéré comme un service que les membres de la communauté sont prêts à subventionner pour s'assurer que les résidents ont accès à cette activité récréative.

Il est important de signaler qu'il n'y a pas un « bon » niveau pour la fourniture d'installations : le niveau de service approprié variera de communauté en communauté selon les préférences et les usages de participation particuliers, ce qui explique la demande relative pour des installations. Ceci par conséquent est en fonction de la composition démographique d'une communauté donnée (par exemple la structure par âge, le mélange ethnique, le revenu, etc.), et les modèles de participation historiques locaux. Par conséquent, les critères comparables fournis dans la présente section doivent être lus comme une pièce du casse-tête et devraient être tempérés par une révision de l'utilisation des différentes communautés dans la région.

7.2.3 Installations de loisir intérieures

Population	Patinoires			Piste de curling			Piscine intérieure			Gymnase		
< 30 000	1 par	2 000	résidents -	1 par	12 000	résidents				1 par	2 000	résidents
	1 par	12 000	résidents	1 par	16 000	résidents				1 par	3 000	résidents
31 000 - 60 000	1 par	9 000	résidents -	1 par	7 000	résidents -	1 par	26 000	résidents -	1 par	1 500	résidents -
	1 par	14 000	résidents	1 par	45 000	résidents	1 par	55 000	résidents	1 par	11 000	résidents
61 000 - 90 000	1 par	10 000	résidents -	1 per	8 000	résidents -	1 par	14 000	résidents -	1 par	2 000	résidents -
	1 par	12 000	résidents	1 par	9 000	résidents	1 par	36 000	résidents	1 par	4 000	résidents
	1 par	10 000	résidents -	1 per	8 500	résidents -	1 par	19 000	résidents -	1 par	22 000	résidents -
90 000+	1 par	21 000	résidents	1 par	13 000	résidents	1 par	51 000	résidents	1 par	64 000	résidents
Population région Chaleur = 33 942	**1 par**	**6 788**	**résidents**	**1 par**	**16 971**	**résidents**	**1 par**	**33 942**	**résidents**	**1 par**	**1 886**	**résidents**

Figure 21: Écarts des critères comparables fondés sur la population – Intallations de loisir intérieures

En nous fondant sur des critères de fourniture en fonction de la population, nous avons fourni un aperçu de l'endroit où la région Chaleur s'inscrit pour son niveau de services pour les installations de loisir intérieures. La région Chaleur à un niveau relativement bon de services pour ce qui est des patinoires intérieures, les pistes de curling et les gymnases et un niveau moyen pour la fourniture d'installations aquatiques intérieures.

	Région Chaleur		
Type d'installation :	**Niveau de fourniture relativement bon**	**Niveau de fourniture relativement moyen**	**Niveau de fourniture relativement faible**
Patinoire intérieure			
Piste de curling			
Piscine intérieure			
Gymnases			

7.2.4 Installations de loisir extérieures

Les tableaux suivants démontrent le niveau courant des installations de loisir extérieures sélectionnées pour la région Chaleur, avec des critères comparables (écarts supérieurs et inférieurs). L'inventaire, élaboré par la CSR Chaleur, n'inclut actuellement pas toutes les installations, comme les parcs avoisinants, les sentiers à usage multiple, les terrains de jeux, les patinoires extérieures et les fontaines à jets d'eau. Même si nous

avons fourni des critères comparables à titre d'information, une des recommandations clés du présent plan est que la CSR Chaleur accroisse son inventaire des installations de loisir pour inclure ces catégories.

Population	Terrains de soccer			Terrains de tennis			Terrains de balle		
< 30 000	1 par	1 500	résidents -	1 par	3 000	résidents -	1 par	2 500	résidents -
	1 par	8 000	résidents	1 par	6 000	résidents	1 par	4 500	résidents
31 000 - 60 000	1 par	1 500	résidents -	1 par	3 500	résidents -	1 par	2 500	résidents -
	1 par	3 000	résidents	1 par	4 500	résidents	1 par	3 500	résidents
61 000 - 90 000	1 par	1 000	résidents -	1 par	2 500	résidents -	1 par	3 000	résidents -
	1 par	4 000	résidents	1 par	7 500	résidents	1 par	5 000	résidents
90 000+	1 par	2 000	résidents -	1 par	3 000	résidents -	1 par	1 500	résidents -
	1 par	2 500	résidents	1 par	4 500	résidents	1 par	2 000	résidents
Population région Chaleur = 33 942	**1 par**	**5 657**	**résidents**	**1 par**	**1 697**	**résidents**	**1 par**	**2 121**	**résidents**

Population	Patinoires extérieures			Terrains de jeux			Fontaines à jets d'eau		
< 30 000	1 par	3 000	résidents -	1 par	1 000	résidents -	1 par	12 000	résidents -
	1 par	4 000	résidents	1 par	1 500	résidents	1 par	16 000	résidents
31 000 - 60 000	1 par	6 500	résidents -	1 par	1 000	résidents -	1 par	22 000	résidents -
	1 par	17 500	résidents	1 par	1 700	résidents	1 par	26 000	résidents
61 000 - 90 000	1 par	1 500	résidents -	1 par	500	résidents -	1 par	10 000	résidents -
	1 par	15 000	résidents	1 par	1 000	résidents	1 par	30 000	résidents
90 000+	1 par	3 500	résidents -	1 par	1 000	résidents -	1 par	17 000	résidents -
	1 par	50 000	résidents	1 par	1 500	résidents	1 par	32 000	résidents
Population région Chaleur = 33 942	**Aucune donnée**			**Aucune donnée**			**Aucune donnée**		

Figure 22: Écarts selon des niveaux comparables fondés sur la population – Installations de loisir extérieures sélectionnées

Une révision du niveau actuel de fourniture en installations de loisir extérieures de la région Chaleur indique que le taux est relativement faible pour les terrains de soccer et de balle. Le sondage auprès du public n'a pas indiqué que les résidents trouvaient que leur accès aux terrains de soccer et de balle était insuffisant. Sans avoir de registre de données pour ces installations, il n'est pas possible d'indiquer leur niveau

d'utilisation. Nous recommandons à la CSR Chaleur de travailler conjointement avec les municipalités qui la composent pour élaborer un système de réservation uniforme à travers la région pour toutes les installations de loisir intérieures et extérieures, afin de mieux comprendre l'utilisation de ces installations.

	Région Chaleur			
Type d'installation :	**Niveau de fourniture relativement bon**	**Niveau de fourniture relativement moyen**	**Niveau de fourniture relativement faible**	**Remarques :**
Terrains de soccer				Les deux terrains à surface synthétique de la région ne sont pas inclus dans le présent tableau. Les inclure améliorerait le niveau de fourniture et le porterait à 1 : 4242 résidents. Mais le niveau de fourniture demeurerait relativement faible.
Terrain de tennis				Un bon nombre des terrains de tennis de la région sont en piètre état et actuellement inutilisables.
Terrains de balle				

Population	Parcs			Sentiers		
< 30 000	1 ha par	400	résidents -	1 km par	50	résidents -
	1 ha par	800	résidents	1 km par	2 200	résidents
31 000 - 60 000	1 ha par	150	résidents -	1 km par	950	résidents
	1 ha par	350	résidents	1 km par	3 050	résidents
61 000 - 90 000	1 ha par	50	résidents -	1 km par	550	résidents -
	1 ha par	200	résidents	1 km par	650	résidents -
90 000+	1 ha par	150	résidents	1 km par	550	résidents
	1 ha par	400	résidents	1 km par	800	résidents
Population région Chaleur = 33 942	**Aucune donnée**			**Aucune donnée**		

Figure 23: Écarts selon des niveaux comparables fondés sur la population – Parcs

7.3 Niveaux des objectifs

Le présent plan établit les niveaux des objectifs de fourniture préférables pour les divers types d'installations comme des lignes directrices générales afin de déterminer les besoins actuels et éventuels d'installations en fonctions des seuils de population (c.-à-d. le nombre de personnes par type d'installation). Les niveaux de fourniture ont été déterminés en fonction d'une évaluation (lorsque disponible) des :

- Le niveau actuel de fourniture des installations dans la région Chaleur, fondé sur la population;
- La demande et l'utilisation par la communauté et les groupes d'usagers des installations de loisir telles que déterminées par des consultations et par les statistiques sur l'utilisation antérieure; et
- Le niveau de fourniture d'installations dans d'autres communautés comparables.

Type d'installation :	Niveau de fourniture actuel :	Objectif proposé du niveau de fourniture :	Remarques et incidences :
Patinoire intérieure	1 : 6788 résidents	1 : 7000 résidents	La région nécessiterait moins de patinoires qu'elle en a maintenant et pourrait probablement fonctionner avec une patinoire de moins. La région a actuellement 5 patinoires.
Piscine intérieure	1 : 33 942 résidents	1 : 40 000 résidents – comme niveau typique. L'adoption de ce niveau démontre l'importance du support de la population régionale pour une installation de ce type.	Aucune installation additionnelle requise.
Piste de curling	1 : 16 971 résidents	Spécifique à la demande de la communauté.	Aucune installation additionnelle requise.
Gymnases	1 : 1886 résidents	Font partie des écoles de la région.	Aucune installation additionnelle requise.

Type d'installation :	Niveau de fourniture actuel :	Objectif proposé du niveau de fourniture :	Remarques et incidences :
Terrain de soccer	1 : 5657 résidents (naturel) 1 : 4242 résidents (total)	1 : 4000 résidents	Même si ce niveau est relativement bas en comparaison avec des communautés de taille semblable, ce niveau semble fonctionner pour la communauté lorsqu'on se base sur les commentaires des sondages publics et en ligne. L'objectif de fourniture proposé résulterait dans l'ajout de 0,5 d'un terrain (arrondi à 1). Ce terrain serait normalement aménagé conjointement avec des terrains existants pour faciliter les tournois.
Terrains de tennis	1 : 1697 résidents	1 : 1697 résidents (conserver l'inventaire existant)	Conserver l'inventaire de terrain de tennis existant : les réponses au sondage indiquent que ces installations sont populaires auprès des résidents.
Terrains de balle	1 : 2100 résidents	1 : 2100 résidents	Les utilisateurs des terrains de balle indiquent qu'ils ont parfois de la difficulté à réserver suffisamment de temps à leurs terrains de balle régionaux existants.
Patinoire extérieure	1 : 6000	Spécifique à la demande de la communauté.	La fourniture de patinoires extérieures est spécifique à la demande de la communauté et peut varier d'année en année. Aucun niveau spécifique ne s'applique donc; les municipalités devraient plutôt collaborer avec les associations de résidents pour déterminer la demande annuellement.

Type d'installation :	Niveau de fourniture actuel :	Objectif proposé du niveau de fourniture :	Remarques et incidences :
Terrains de jeux	Aucune donnée	**Centre urbain :** Un terrain de jeux adapté à l'âge à moins de dix minutes de marche de chaque résidence sans traverser de routes importantes. **Villes/Villages :** Un terrain de jeux adapté à l'âge dans chaque parc de quartier. **Rural :** Aucun niveau d'établi.	Tenter l'application du principe des meilleures pratiques pour : (1) la fourniture d'installations dans les parcs existants pour répondre aux besoins du quartier; (2) le remplacement des installations existantes en fonction de l'âge et de l'état; (3) avoir recours aux installations spécialisées partout dans la région comme les planchodromes en les situant à proximité des structures de jeux dans les parcs des plus grandes villes et les parcs régionaux.
Fontaines à jets d'eau	1 : 33 492 résidents	**Centre urbain :** 1 : 2500 jeunes de moins de 14 ans **Villes/Villages :** Pour les communautés ayant une population supérieure à 5000 personnes, 1 fontaine à jets d'eau par communauté dans le parc municipal principal. **Rural :** Aucun niveau d'établi.	Le niveau de fourniture actuel dans le centre urbain (ville de Bathurst) est et 1 : 1515 jeunes de moins de 14 ans. On ne prévoit pas le besoin de fontaines à jets d'eau supplémentaires. Les villes et villages de la région chaleur sont relativement petits du point de vue population. Aucun investissement dans des fontaines à jets d'eau n'est attendu selon les prévisions sur la population. Appliquer le principe des meilleures pratiques aux réinvestissements dans les structures de jeux existantes pour inclure des innovations dans les structures de jeux d'eau desservant les quartiers locaux.

Type d'installation :	Niveau de fourniture actuel :	Objectif proposé du niveau de fourniture :	Remarques et incidences :
Parcs	Aucune donnée.	Aucun niveau d'établi.	Contrairement aux agglomérations du pays où les municipalités établissent des objectifs de niveau sur l'acquisition de terrain pour des parcs, les résidents de la région Chaleur ont une abondance de terrains pour des parcs et d'espaces verts pour les activités récréatives et les loisirs. Un niveau par habitant de parc ne s'applique pas dans le présent contexte.
Sentiers	1 km par 340 résidents	Aucun niveau d'établi.	L'élaboration et la fourniture de sentiers sont fondées sur a.) la disponibilité des terres à utiliser à cette fin, et b.) les préférences de la communauté pour l'aménagement de sentiers. Il n'y a pas de niveau d'établi, mais le présent plan remarque que l'aménagement de sentiers est une priorité dans la région et devrait continuer de l'être dans la planification des loisirs de la région.

7.4 Besoins énoncés

Les principaux besoins énoncés suite aux consultations pour le présent plan sont énumérés ci-dessous :

Endroit	Installation/Type d'installation	Besoins énoncés
Belledune	Planchodrome	▪ Enseigne visible de la route pour augmenter l'utilisation.

Endroit	Installation/Type d'installation	Besoins énoncés
Petit-Rocher	Aréna de Petit-Rocher	▪ Améliorer le système de chauffage. ▪ Rénovation/modernisation. ▪ Améliorer l'accessibilité. ▪ Une nouvelle piste de marche intérieure.
	Sportplex de Petit-Rocher	**Soccer :** ▪ Un local pour le club au terrain de soccer. ▪ L'entretien de la surface synthétique du terrain pour préserver son intégrité. ▪ Éclairage nocturne au terrain de soccer à surface synthétique. **Tennis :** ▪ Protection des terrains de tennis contre le vent. ▪ Un centre de tennis sur gazon artificiel avec un local. ▪ Un terrain de basketball près des terrains de tennis.
	Centre/local communautaire de Petit-Rocher	▪ Organiser des programmes pour les ainés.
	Parc de la plage de Petit-Rocher	▪ Construire une fontaine à jets d'eau. ▪ Effectuer l'entretien du terrain de volleyball de plage.
Bathurst	Centre régional K.-C. Irving	**Piste de marche :** ▪ Allonger les heures d'ouverture de la piste de marche durant l'été. ▪ Retirer les frais d'utilisation de la piste de marche. **Bâtiment de l'aréna :** ▪ Ajouter un poste de vidage. ▪ Augmenter la quantité de poubelles le long de la piste à l'arrière. **Planchodrome :** ▪ Faire la promotion de cette installation pour augmenter son utilisation.

Endroit	Installation/Type d'installation	Besoins énoncés
	Parc Youhall Beach	▪ Améliorer ou remplacer le terrain de jeux. ▪ Améliorer l'accès au cyclisme.
	Parc Coronation	**Terrains de tennis :** ▪ Réhabiliter les terrains de tennis. ▪ Convertir des terrains de tennis en terrains de pickleball. **Terrains de balle :** ▪ Améliorer l'entretien des terrains de balle (surface irrégulière). ▪ Ajouter des salles de toilettes permanentes. **Stationnement et exploitation :** ▪ Augmenter l'espace de stationnement. ▪ Maintenir l'éclairage allumé après 22 h 00 en hiver. **Nouvelles installations :** ▪ Un nouveau chalet pour le club de ski de fond. ▪ Ajouter des terrains de basketball. ▪ Ajouter une rampe d'accès à la rivière. ▪ Ajouter un planchodrome intérieur. ▪ Élaborer un sentier de patin en forêt.
	Centre aquatique de Bathurst	▪ Le stationnement est un problème grave qui doit être réglé étant donné qu'il est à proximité du parc Coronation et de l'école Bathurst High School.
	Club de curling de Bathurst	▪ Installer des appareils de chauffage dans la fabrique de glace.
	Parc Dog de Bathurst	▪ Fournir une source d'eau permanente. ▪ L'entretien des barrières pour améliorer la sécurité.
	Parc Centennial	▪ Refaire la surface des terrains de tennis.

Endroit	Installation/Type d'installation	Besoins énoncés
	Nouvelles installations pour Bathurst	▪ Nouvelles voies cyclables sur certaines routes. ▪ Quelques locaux communautaires pour les sports pour les jeunes. ▪ Une installation polyvalente avec des activités intérieures et extérieures, semblable à un YMCA. ▪ Une vraie piste d'athlétisme extérieure. ▪ Une installation avec un terrain de sport en gazon artificiel. ▪ Un court de squash et de racquetball.
Beresford	Aréna de Beresford	▪ Poursuivre les rénovations pour améliorer l'apparence de l'aréna. ▪ Rénover les salles de toilettes et les vestiaires pour améliorer leur fonctionnalité.
	Parc de la plage de Beresford	▪ Asphalter le sentier de marche pour permettre le patin à roues alignées et autres activités qui requièrent des surfaces asphaltées.
	Terrains de balle de Beresford	▪ Remplacer les plus vieux bancs qui sont irréparables.
Nigadoo	Sportplex de Nigadoo	▪ Remplacer l'éclairage pour améliorer la visibilité dans l'installation. ▪ Refaire la surface du terrain de balle pour améliorer la sécurité et la qualité de jeu. ▪ Entretenir le terrain de tennis pour permettre aux résidents de l'utiliser.
Pointe-Verte	Parc Atlas	▪ Construire des abris/huttes pour l'installation de patinage extérieure.
	Installations additionnelles pour Pointe-Verte	▪ Une piscine intérieure.
Robertville	Terrain de soccer	▪ Améliorer l'entretien pour améliorer la qualité de jeu.

Endroit	Installation/Type d'installation	Besoins énoncés
	Installations additionnelles pour Roberville	▪ Un terrain de tennis.
Tétagouche Nord	Installations additionnelles pour Tétagouche Nord	▪ Une patinoire extérieure.

8 Approche fondée sur la gestion des biens

Les municipalités de la région Chaleur n'appliquent actuellement aucune planification sur la gestion des biens corporels et incorporels de la communauté conformément aux principes de CSSP 3150 (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public) pour la gestion des biens et la comptabilité. L'objectif de la gestion des biens publics est d'estimer, d'entretenir, d'améliorer ou de diminuer un certain niveau de service prédéterminé en se fondant sur une gamme d'exigences : les ressources disponibles, les exigences législatives ou réglementaires, l'état et la durabilité des biens et les attentes du public.

8.1 Pour commencer, un inventaire

La gestion des biens n'est donc pas à propos de créer un système d'inventaire ou de données statique, mais plutôt de savoir comment utiliser cette information dans la prise de décision. Dans le contexte de la planification des loisirs, un thème central du présent plan est l'adoption d'un cadre de gestion des biens régionaux pour la prise de décisions relativement aux investissements et aux désinvestissements dans les biens récréatifs, ainsi que pour le partage régional des coûts.

La CSR a monté un inventaire des biens récréatifs. Même si celui-ci n'est pas complet, il représente le premier inventaire régional des biens. Les travaux pour compléter cet inventaire devraient se poursuivre. Pour qu'une approche fondée sur la gestion des biens aboutisse, il faudra la participation des propriétaires des biens – les municipalités et les DSL dans lesquels les biens récréatifs sont situés. L'inventaire devrait être pleinement élaboré avec tous les biens inscrits, y compris les biens d'autres institutions comme les commissions scolaires et autres institutions qui sont ouvertes au public. Pour ce faire, ces organismes doivent vouloir participer dans le processus d'inventaire et dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des biens pour ces installations du secteur public. Ceci est un objectif ambitieux et qui peut uniquement être réalisé sur une période de temps. Cependant, le premier pas a été fait et une des recommandations clés du plan est que tous les partenaires municipaux travaillent avec la CSR pour confirmer et compléter l'inventaire des biens et entreprendre l'analyse nécessaire dans le cadre de la gestion des biens. Il y a plus d'explications à ce sujet ci-dessous.

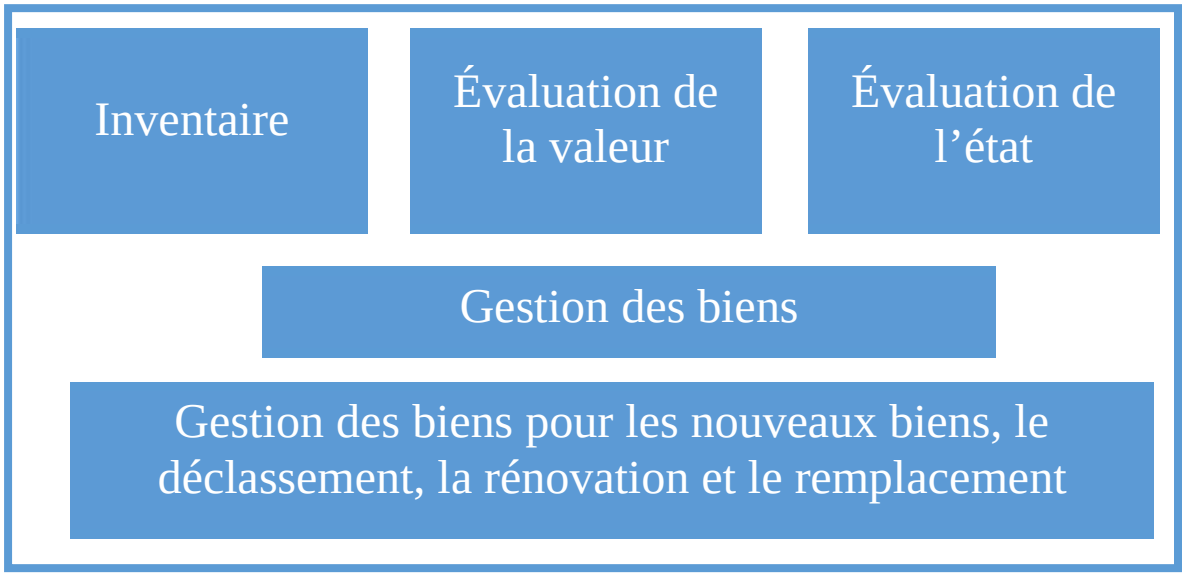

L'annexe C comprend les estimations de l'état et des coûts du cycle de vie fondé sur l'information disponible. Toutefois, pour la plupart des installations, il y a peu d'information sur l'état, l'année de construction et la valeur.

8.1.1 Évaluations de la valeur et de l'état

L'inventaire représente un portfolio dynamique des infrastructures et de leur utilisation qui représente collectivement le niveau de service dans la région. Il peut être divisé en classes de bien (type d'installation) pour fournir une évaluation plus significative du niveau de service. Le niveau des objectifs pour la fourniture d'installations déterminé dans le présent plan représente une mesure du niveau de service – d'autres comprennent la qualité des installations, la fonctionnalité, la satisfaction du public, l'âge et la valeur dépréciée.

Chacun des partenaires municipaux devrait entreprendre une évaluation de ses biens (sur la valeur des coûts de remplacement et des coûts de remplacement dépréciés). On ne peut s'attendre à ce que la CSR entreprenne ce projet à l'interne, mais du financement pourrait être disponible pour réaliser un exercice de consultation coordonné par phases, afin de fournir une évaluation pertinente aux fins de gestion des biens. Les coûts de cet exercice devraient être partagés entre les partenaires (que se soit quelques-unes ou toutes les communautés), afin de réaliser des économies substantielles au lieu que chaque municipalité effectue sa propre évaluation au fils du temps.

Séparés et distincts de l'évaluation, les calendriers d'entretien différés documentés existants sont requis pour chaque installation – s'ils n'existent pas, le présent plan recommande d'effectuer une évaluation des besoins d'entretien différé, ainsi que les besoins de remplacement à

la fin du cycle de vie (plans pour des réparations majeures). Pour réaliser cet exercice, il faut souvent avoir une évaluation de l'état du bâtiment, et définitivement dans le cas de biens construits majeurs.

Le présent plan reconnaît les coûts potentiels pour réaliser les suggestions ci-dessus. Des évaluations fondées sur des opinions au sujet des réparations prioritaires et des remplacements requis, ainsi que sur la durée de vie fonctionnelle, sont acceptables aussi longtemps que la SCR supervise ce procédé par le biais d'un comité permanent afin de créer une approche convenue pour déterminer les conditions et les priorités pour les dépenses. Les municipalités devront céder un certain contrôle sur l'établissement des priorités au comité permanent de la SCR pour que cette approche régionale de gestion des biens réussisse. Des recommandations sur la gouvernance du plan régional sont fournies plus loin dans le présent plan.

Recreational and Community Asset Investment Planner

Asset Investment Needs

Category: Major Repair and Replacement

Exclusions:

1 *Deferred Maintenance*

2 *Small Capital Repair and Replacement: less than $50,000*

3 *Net of any private investment contributions (including naming rights, or capital contributions through public-private partnerships)*

Item	Project Class	Name	Municipality / LSD	Asset Age (Commissioning Date)	Asset Condition	Planned Investment (Document where planned investment known)				Estimated Replacement Date *Document this where no planned investment is presented*	
						Period: Years 1-5	Period: Years 6-10	Period: Years 11 +	Total	Estimated Cost	Estimated Year
1	Fields	e.g. XXX Fields			e.g. State FCI or refer to published document (hyperlink)	Insert Total - $	$	$	$	$	$
2		e.g. Irving Centre			e.g						
3		e.g. xxx Soccer Field									
4		e.g. Parkette									
5		e.g. Community Hall									
6											
7											
8											
....100											

8.1.2 Résultats de la gestion des biens

La gestion des biens est un outil pour la prise de décisions. Si la collaboration régionale ne réussit pas a généré un document sur lequel on s'entend pour les coûts futurs par installation, y compris une entente sur le déclassement d'installations et l'investissement dans de nouveaux biens, il y a peu d'avantages à ce que le comité permanent de la CSR fournisse une séquence de priorité pour les dépenses en capital sur les biens récréatifs. Les décisions sur les dépenses appartiennent aux propriétaires des installations – les options de partage des coûts des dépenses sont le résultat du présent outil de planification de gestion des biens.

Le présent plan sert de point de départ, ce n'est pas une solution complète. Une fois convenue la formule régionale d'investissement dans les biens à long terme, les parties ont le choix d'évaluer les bénéfices régionaux versus les bénéfices locaux pour chaque installation. À ce point, la voie est tracée pour la mise en œuvre du partage des coûts éventuels des dépenses en capital planifiées (et convenues).

Cette méthode n'est peut-être pas une solution pour toute la région Chaleur – elle peut être un effort concerté entre seulement deux communautés d'intérêts. Si c'est le cas, cette méthode fournit quand même à la province une preuve claire de collaboration sous-régionale, garantissant ainsi une plus grande reconnaissance par la province durant ses prises de décision sur le financement en capitaux. Même si l'on met à part le financement du palier supérieur de gouvernement, une approche collaborative fera économiser à chaque municipalité partenaire des capitaux et des coûts d'exploitation.

Dans un cas idéal, le résultat de l'exercice sera l'union entre la gestion des biens existants et l'investissement recommandé dans les installations qui sont identifiées dans le présent plan pour créer un niveau de service régional anticiper sur les 5 à 10 prochaines années. Ceci pourrait entraîner une estimation de l'investissement annuel moyen en fonction du cycle de vie moyen que les communautés de la région Chaleur devront financer – soit individuellement, en partenariat les unes avec les autres ou avec l'aide du financement du gouvernement.

Les processus de gestion des biens n'aboutissent pas à la formule de partage des coûts, ils fournissent l'information. Comprendre les besoins en dépenses d'une installation urbaine ne réglera pas le problème du DSL ou d'une municipalité voisine dont les résidents utilisent l'installation, mais ne contribuent rien en capital ou en frais d'exploitation autre que ce qui est perçu par le biais de leurs frais d'utilisation subventionnés. Cependant, il ne peut y avoir de solutions efficaces sur le partage des coûts sans avoir en place un cadre de travail sur la gestion des biens régionaux à long terme.

9 Plan régional

9.1 Définir une vision pour les loisirs dans la région Chaleur

La vision pour le développement des loisirs dans la région Chaleur est :

L'amélioration de la qualité de vie, de la santé et du mieux-être pour les résidents de la région Chaleur et leur permettre de profiter des loisirs.

La réalisation de cette vision se fera par le biais d'une approche collaborative pour les services et de nouvelles installations de loisir ou le renouvellement des installations existantes selon les principes d'égalité d'accès, de collaboration parmi les fournisseurs de services, les groupes d'usagers et les Districts de services locaux, ainsi que par une approche intéressée et collaborative entre ces partenaires afin de planifier l'investissement, le partage des coûts et de trouver une méthode efficace pour la prestation des services.

9.2 Buts et objectifs

But 1 : Renouvellement des infrastructures afin d'améliorer la qualité de vie des Résidents, assurer une performance fonctionnelle et une viabilité financière

Objectifs :

- Assurer une planification à long terme des dépenses pour le renouvellement des infrastructures comme un principe de viabilité opérationnelle et assurer un entretien efficace des installations.
- Prolonger la durée de vie des installations existantes lorsque c'est possible et financièrement viable.
- Considérer d'autres modèles d'offre et d'exploitation des installations.
- Planifier pour le renouvellement des infrastructures à l'échelle régionale afin de maximiser les capitaux disponibles et d'éviter le dédoublement des efforts.

But 2 : Promouvoir la santé, le mieux-être et une vie active

Objectifs :

- Promouvoir l'activité physique comme mode de vie par le biais de programmes et d'éducation pour des groupes cibles.

- Fournir des occasions à tous les membres de la communauté de participer à des activités de loisir, sans égards à l'âge, les capacités, l'ethnie ou le revenu.
- S'assurer que les occasions de participer à des activités de loisir passifs ou actifs sont accessibles par le biais d'un éventail d'activités non affiliées.
- Faire appel aux Districts de services locaux pour qu'ils fournissent une gamme de programmes localisés à l'intérieur de leurs propres communautés (par la mise sur pied d'un bassin de bénévoles locaux ou de programmes conjoints avec les municipalités, avec le soutien des CSR.

But 3 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux services de loisirs.

Objectifs :

- Sensibiliser le public aux installations, aux programmes et aux événements de loisir dans toute la région par le biais d'une approche régionale à la planification des loisirs.
- Fournir du soutien aux groupes de sport et de loisir dans toute la région par toute une série de moyens, y compris l'instauration de tournois (tourisme sportif), l'allocation de temps de glace et le bénévolat.
- Améliorer l'accès physique aux loisirs par le biais d'activités extérieures alternatives et informelles.
- Valoriser le système de sentiers régionaux afin de maximiser l'accès physique aux installations de loisirs pour tous les résidents.

But 4 : L'optimisation des ressources

Objectifs :

- Reconnaître les économies d'échelle dans l'investissement dans les loisirs comme une démarche régionale.
- Reconnaître les investissements dans les loisirs comme du développement économique.
- Assurer des investissements efficaces dans les infrastructures pour les loisirs qui maximisent les avantages des installations pour les résidents et les visiteurs.
- Mettre à profit les investissements dans les nouvelles installations et les existantes pour augmenter l'utilisation et créer des revenus.
- Assurer des investissements viables dans des infrastructures modernes qui augmentent les occasions de fournir des programmes multiusages et la tenue d'événements.

But 5 : La création d'un réseau de prestation de services de loisir amélioré, coordonné et intégré

Objectifs :

- Élaborer, entretenir et améliorer des partenariats appropriés et efficaces pour l'élaboration de programmes, la prestation de services et l'entretien des installations.
- Améliorer les communications et la collaboration entre les municipalités, les commissions scolaires et les autres parties publiques ou privées concernées pour assurer l'élaboration d'une planification, de politiques, de mécanismes et de protocoles d'utilisation des installations efficace et équitable.

But 6 : Développer le mandat du tourisme sportif

Objectifs :

- Augmenter les occasions de la région Chaleur de tenir des tournoies régionaux et provinciaux.
- Augmenter les possibilités de générer du tourisme sportif par l'instauration d'infrastructures modernes.
- Augmenter les séjours de nuit dans la région Chaleur en reliant des événements (tournoies, festivals, foires, etc.).
- Commercialiser la région Chaleur en tant que fournisseur d'installations et d'expériences de loisir haut de gamme pour le nord-est du Nouveau-Brunswick et pour toute la province.

But 7 : Un réseau de parcs et de sentiers interreliés qui maximise les atouts naturels de la région Chaleur et la définit comme un chef de file pour sa connexion avec la nature

Objectif :

- Poursuivre le développement du réseau de sentiers de la région en tant qu'outil pour relier les communautés.
- Améliorer les sentiers existants de la région pour accommoder un éventail d'activités de loisir.

Ces buts avec leurs objectifs spécifiques seront réalisés au moyen d'une série de recommandations qui aborde les besoins en matière de loisirs ainsi qu'à un cadre régional à l'intérieur duquel seront prises les décisions concernant les loisirs. Même si le service des loisirs est une affaire locale, l'organisation et la gestion des décisions importantes devraient et peuvent être de nature régionale.

10 Recommandations du plan régional

10.1 Patinoire intérieure

10.1.1 Stratégie pour les patinoires

L'utilisation de patinoires intérieures est de nature régionale, mais leur exploitation est à l'échelle locale. Une stratégie pour une prestation durable de patinoires intérieures abordables est que leur exploitation soit sur une base de partenariat régional. La nature et l'ampleur du partenariat seront déterminées par les communautés à mesure que le présent plan est mis en œuvre, mais la prémisse du présent plan est que toutes les communautés reconnaissent le statut spécial et régional des patinoires intérieures.

Malgré la justification opérationnelle possible pour la fermeture d'une patinoire dans la région, une telle fermeture ne sera probablement pas supportée par la majorité des utilisateurs des installations de loisir. Le présent plan ne recommande pas la fermeture d'arénas ni de changer la vocation des patinoires pendant la durée du plan.

La stratégie proposée pour les patinoires de conserver et d'investir dans l'ensemble des arénas existants dans la région est justifiée sur les bases suivantes :

f. L'importance du Centre K.-C. Irving dans la région avec son coût irrécupérable important qui peut possiblement avoir des bénéfices importants pour l'ensemble de la région.
g. Le Centre K.-C. Irving est la plus récente installation dans la région.
h. L'importance de l'aréna de Beresford selon l'utilisation actuelle de la patinoire et les investissements continus planifiés pour cette installation.
i. La reconnaissance de l'importance de l'aréna de Petit-Rocher pour l'élaboration d'un campus de loisirs complet, ainsi que l'engagement en termes de quantité de temps et d'effort investi à ce jour pour son expansion afin de desservir des utilisateurs multiples, y compris une gamme d'utilisations extérieures.
j. L'importance de Belledune comme un centre de services dans le nord de la région.

La fermeture d'une patinoire en réponse à l'utilisation actuelle ou future sans aucun plan pour améliorer l'offre des services de loisir par l'investissement dans de nouveaux types d'installations ne sera tout probablement pas acceptable au niveau local. Par conséquent, le but d'une collaboration régionale échouerait sans doute. L'accent du présent plan est sur la coordination régionale et la possibilité d'établir une stratégie

régionale pour les patinoires afin d'améliorer la satisfaction de la clientèle, la rentabilité et la planification pour les besoins de temps de glace dans le futur.

Le seul moyen d'avoir une discussion significative sur la rationalisation des patinoires est si une approche régionale fonctionne suite à la satisfaction des municipalités dans l'adoption d'une telle approche. La ville de Bathurst qui prendrait unilatéralement la décision de transformer l'utilisation de la deuxième patinoire ne mettrait pas en cause cette approche régionale, mais est injustifiée pour plusieurs raisons. La solution pour la réduction du déficit de la ville relativement à cette deuxième patinoire fait partie des recommandations du présent plan.

10.1.2 Recommandations

Recommandation 1 :

Chaque communauté doit poursuivre sa planification actuelle pour l'investissement dans ses arénas.

Recommandation 2 :

La ville de Bathurst ne devrait pas envisager de transformer l'utilisation de la deuxième patinoire au Centre K.-C. Irving en se fondant sur une utilisation inférieure au niveau voulu. Le Centre K.-C. Irving est un atout régional, la seule installation avec deux patinoires dans la région avec des perspectives intéressantes pour tenir des manifestations sportives. Cet endroit est important pour le développement du tourisme sportif, qui est un des buts du présent plan.

Recommandation 3 :

Même si l'utilisation de la glace est régionale, une distribution équitable des arénas est importante dans la région. Il est aussi à noter que certaines installations comme celle de Belledune desservent des communautés à l'extérieure de la CSR Chaleur. **Il est recommandé que tous les arénas existants soient conservés et les investissements requis fournis pour assurer leur utilisation continuent pendant toute la durée du plan.**

Recommandation 4 :

Tel que décrit dans les recommandations sur le partage des coûts du présent plan, la CSR devrait superviser l'élaboration intégrale d'un cadre de gestion des biens pour toutes les installations de loisir. Ceci est un premier pas dans la planification future pour les investissements dans les loisirs pendant la durée du plan et au-delà. Pour réaliser ceci, la CSR devra travailler en collaboration avec le personnel de chaque municipalité et représentants/personnel du GNB afin d'élaborer un plan de travail et un calendrier pour rapporter

l'état et la valeur des biens, ainsi que les besoins en investissements requis. Une fois ceci compléter, un cadre régional sur l'investissement peut être élaboré.

Recommandation 5 :

En travaillant avec les partenaires municipaux locaux et avec les représentants des groupes d'usagers, la CSR doit voir à la transition des politiques et des procédures d'allocation de temps de glace actuels gérées individuellement par chaque municipalité, vers une politique d'allocation régionale. Il faudra plusieurs années pour atteindre cet objectif et la meilleure façon d'y parvenir est en effectuant des ajustements graduels aux pratiques et aux préférences actuelles des groupes d'usagers individuels. Le seul but de ce cadre d'allocation est d'assurer l'adhésion au concept que l'utilisation des patinoires est de nature régionale et que la meilleure réponse du point de vue organisationnelle est un cadre d'allocation régional.

Le présent plan ne défend pas le fusionnement des groupes d'usagers; qui ont tous une riche histoire enracinée dans leurs communautés; de tels changements ne peuvent être menés que par les groupes eux-mêmes. Toutefois, un cadre d'allocation qui fournit du temps de glace dans toute la région est nécessaire pour améliorer la satisfaction générale relativement à l'allocation et pour effacer la perception des limites de la disponibilité du temps de glace dans les installations de Beresford et de Bathurst. Pour ce faire, les groupes devront modifier leurs pratiques, mais le temps de déplacement ne sera pas touché si le processus d'allocation est juste et équitable et assujetti à une consultation et à une surveillance détaillées.

Sans la volonté de réaliser une allocation sur une base régionale et de permettre à la CSR ou à une municipalité nommée (attribué par rotation) de vérifier ce processus, la faisabilité du partage des coûts et des réponses pratiques à la planification pour les besoins en investissement et en désinvestissement futurs demeureront enracinés dans les communautés, avec toutes les contraintes inhérentes qui s'y rattache.

En résumé, un processus régional optimisera les ressources pour le fournisseur des installations (la municipalité) et le consommateur (groupes d'usagers), mais au coût d'ouvrir le contrôle de l'allocation du temps de glace à une approche collective.

Afin d'atteindre ce qui s'avère être une redistribution du revenu, les éléments suivants seront requis :

- **Une stratégie de partage des coûts pour les exploitations existantes (en tout ou en partie).**
- **Une approche entièrement régionale (contrairement aux approches sous régionales du passé).**
- **L'engagement au partage des coûts des investissements en capital approuvés au niveau régional.**

Recommandation 6 :

L'adoption d'une approche régionale pour l'allocation du temps de glace et pour le partage des coûts devrait ultimement aboutir à la réduction du déficit net de chaque installation ou autres bénéfices négociés qui peuvent être obtenus suite aux négociations régionales sur le partage des coûts. Ce n'est pas un processus facile et il faudra un nombre d'années pour élaborer un plan stable et convenable. Des efforts seront nécessaires pour la consultation de tous les membres de la communauté et la présentation des effets financiers prévus comme base pour justifier le changement de culture qui est le thème central du présent plan. Écartez un tel changement et il n'y a pas de plan régional.

Pour assurer la réussite, le présent plan recommande une approche de partage des coûts fondé sur l'utilisation plutôt que sur la capacité de payer (soit par l'évaluation des propriétés ou de la population ou des deux combinés). L'allocation régionale du temps de glace est le fondement pour créer une image claire de l'utilisation régionale (non-local) de l'utilisation **de chaque installation** comme base pour le partage des coûts **pour chaque installation individuelle indépendante des autres**.

Cette méthode n'équivaut pas à la création d'un pot commun pour tous les coûts et les revenus de toutes les installations combinées et de la redistribution des revenus et des coûts fondés sur l'utilisation. C'est l'approche de la Commission des installations régionales (CIR) du grand Saint Jean et s'applique aux installations définies comme étant entièrement régionales. Retirer le contrôle opérationnel des biens communautaires des municipalités individuelles est insoutenable. Par conséquent, le présent plan ne retire pas la responsabilité financière des installations des municipalités individuelles. Il ne modifie pas non plus les droits de chaque municipalité d'exploiter ses installations selon ses propres pratiques actuelles (quoiqu'au fil du temps, l'approche pour l'exploitation, les effectifs, le contrôle des coûts et les critères d'entretien, etc., devraient tous être sujet au consensus par le biais du comité régional permanent). Ce que ce plan exige par contre, c'est la volonté de chaque communauté de partager les coûts des installations à l'extérieur de son territoire, et éventuellement d'investir dans des installations au-delà de ses frontières – en se fondant sur un usage défini.

À long terme, la mise en œuvre de la formule pour un partage des coûts opérationnels pourrait aboutir à un coût moyen d'utilisation pour les utilisateurs de l'extérieur dans chaque installation basé sur des moyennes de coût d'exploitation convenues pour des centres de coût donnés, ajustés pour les différences particulières entre les installations qui sont connues et convenues. Même si ceci semble très compliqué, au fait c'est simple – premièrement, il faut adhérer au concept que chaque partie recevra un bénéfice net du partage des coûts opérationnels. Puis deuxièmement, il faut adhérer à un processus pour définir le moyen le plus approprié pour établir un coût pour les utilisateurs non locaux et l'appliquer pour chaque installation.

Recommandation 7 :

La CSR devrait être l'organisme qui entreprend toute cette planification régionale, qui se rapporte à un comité régional composé de membres municipaux et des DSL, qui à leur tour demanderont l'approbation auprès de leurs conseils respectifs.

Le présent plan n'appuie pas une approche sous régional pour les patinoires intérieures.

10.2 Installations aquatiques intérieures

10.2.1 Stratégie pour les installations aquatiques intérieures

La région est actuellement desservie par une seule installation aquatique intérieure, construite en 1983. Selon la ville de Bathurst, l'installation devra possiblement être remplacée dans les 10 à 15 prochaines années. Selon les prix actuels pour un complexe de piscine typique avec de l'espace auxiliaire additionnel, les coûts estimés, excluant le terrain et autres coûts extraordinaires relatifs au site, seraient de 17,5 à 22,5 millions de dollars.

La région bénéficie d'une installation aquatique spécialisée. Ceci signifie qu'une grande région de service rural profite aussi de cette installation que l'on retrouve typiquement seulement dans les centres urbains plus grands (population de 30 000 ou plus). Actuellement, il n'y a aucun partage des coûts au niveau régional ou sous régional pour les installations aquatiques. Les installations aquatiques intérieures ont souvent le plus haut déficit de tous les types de biens récréatifs. Toutefois, lorsqu'on compare avec les autres biens en termes du nombre de participants qui utilisent les piscines intérieures, le coût par utilisateur n'est souvent pas beaucoup plus élevé que celui pour les arénas.

Les piliers du plan pour les installations aquatiques sont :

9. Reconnaître l'importance du centre aquatique en tant qu'élément significatif pour la qualité de vie des résidents de toute la région et en assurer la protection.
10. Investir par conséquent dans le remplacement à la fin du cycle de vie au besoin.
11. L'installation a 33 ans, donc entreprendre la planification, ainsi que des solutions pour le partage des coûts, pour une nouvelle installation aquatique en prévoyant son remplacement dans les 10 prochaines années.
12. Adopter les principes de colocation et de multiutilisateurs pour définir le concept de la nouvelle installation aquatique. Cette définition devrait tenir compte de la possibilité de mettre en place un complexe récréatif à usage multiple, dont l'emplacement serait soumis à une analyse détaillée et à des discussions avec tous les partenaires municipaux.

13. Partage des coûts : le partage des coûts des déficits d'exploitation existants devrait être mis en place à court terme.
14. Le partage des coûts pour le capital requis pour le remplacement des installations existantes devrait inclure toutes les communautés (municipalités et DSL) dans la CSR Chaleur.
15. Le partage des coûts pour le déficit d'exploitation d'un nouveau centre aquatique est aussi important que le partage des coûts en capital. Tandis que les coûts en capital sont susceptibles de bénéficier de subventions des paliers supérieures de gouvernement, les coûts d'exploitation pour leur part ne recevront pas, ou très peu de subventions d'atténuation annuelles. Les coûts d'exploitation pour une installation au cours de sa vie utile prévue peuvent facilement dépasser les coûts en capital de construction.
16. Adopter une approche de partenariat pour l'élaboration et l'exploitation : en plus de prendre en considération la colocation avec d'autres biens de loisir, il faudrait aussi explorer les possibilités de partenariats avec les commissions scolaires relativement au partage des coûts en capital et des coûts d'exploitation pour la nouvelle installation. Généralement, l'accès des écoles aux piscines municipales est fortement subventionné, allant même jusqu'à l'utilisation gratuite par les écoles. Une des initiatives du présent plan est d'entreprendre des discussions de fond et délibérées avec tous les partenaires potentiels, y compris les écoles, les collèges (autant que l'avenir le permettra) et des organismes à but non lucratif comme le YMCA. Le but est de déterminer la gamme d'options à considérer **autres que les organismes municipaux autonomes traditionnels, conçus, financés et exploités par la ville**. Une approche nouvelle et novatrice est nécessaire pour tout plan de remplacement du centre aquatique.

10.2.2 Recommandations

Recommandation 8 :

Entreprendre une nouvelle évaluation de l'état de la piscine existante comme base pour la gestion des biens et la planification du remplacement de l'installation future.

Recommandation 9 :

Selon l'évaluation de l'état, identifier la planification à long terme pour le remplacement du centre aquatique comme une tâche de l'assistant à la direction des loisirs de la CSR Chaleur. Le remplacement du centre aquatique doit occasionner de la recherche et des discussions au niveau du comité régional permanent relativement à tous les aspects du remplacement, y compris l'emplacement, les possibilités de multiusage, les partenariats et le financement, ainsi que le partage des coûts.

Recommandation 10 :

Le rôle de la CSR est de faire avancer le débat autour des options et du partage des coûts jusqu'au point où l'investissement avec des experts-conseils pour définir les concepts, quantifier les coûts et établir la faisabilité financière en vaut la peine. Avant tout, pour que ce projet se qualifie pour un financement en capital accru de la province, une approche régionale est requise pour l'élaboration du concept

et pour la planification de la nouvelle installation. **Par conséquent, la CSR doit prendre les devants en vue d'établir un consensus entre les partenaires municipaux et les DSL afin de définir les options et les structures de partage des coûts.**

La planification pour le remplacement et le partage efficace des coûts, y compris avec les DSL qui entourent Bathurst, nécessitera une attention renouvelée pour recueillir de l'information sur l'utilisation de l'installation.

Recommandation 11 :

Il est recommandé que la ville de Bathurst mettre en place un système de collection de données pour les entrées dans le cadre de programmes ou individuellement qui indique le lieu/la communauté de résidence de tous les utilisateurs du centre aquatique. Il n'y a actuellement aucun mode de suivi sur l'origine des utilisateurs du centre. La collecte de ces renseignements sur une période de plusieurs années sera importante pour justifier la base pour le partage des coûts existants et des coûts d'exploitation déficitaires éventuels.

Le sondage auprès du public qui nous a fourni des informations pour le présent plan indique clairement que l'utilisation de la piscine est régionale et que toutes les communautés sont concernées. Il sera important de fournir des séries de données longitudinales (au fil des ans) qui démontrent l'utilisation à l'échelle régionale.

Le Centre aquatique de Bathurst est une installation qui est utilisée à l'échelle régionale. Bathurst n'est pas seulement le centre urbain de la région, géographiquement il est aussi le centre géographique logique de la région. Étant donné que Bathurst dessert la région pour la fourniture de loisir, nous proposons les recommandations suivantes.

Recommandation 12 :

Les coûts d'exploitation de l'installation existante (autrement dit le déficit d'exploitation annuel) devraient être partagés par toute la région. La formule de partage des coûts pour l'installation est fournie dans la section pertinente du présent plan.

Recommandation 13 :

Contrairement aux arénas qui sont caractérisés par leurs multiples emplacements dans la région, le centre aquatique est une seule installation qui dessert une région complète et le fait depuis son ouverture. **C'est pourquoi il est recommandé qu'à court terme, la formule de partage des coûts du déficit d'exploitation pour cette installation soit fondée sur la population.** À long terme, avec des données plus précises et approuvées par la CSR sur l'utilisation de la piscine, les municipalités et les DSL pourraient s'entendre pour modifier le modèle de partage des coûts en mettant plus l'accent sur la provenance des utilisateurs en plus de la répartition de la population.

Recommandation 14 :

Le présent plan ne recommande pas l'utilisation des données d'évaluation parce que ce moyen signifie la « capacité de payer ». Dans le cas des installations de loisir, particulièrement dans le cas de celles qui existent actuellement, le but n'est pas de renverser l'état actuel sur la responsabilité des coûts, mais d'améliorer l'équité dans l'allocation de la responsabilité des coûts – en se fondant sur la population ou sur l'utilisation réelle, selon le cas. Le fait d'ajouter la « capacité de payer » représente une autre philosophie et pourrait être plus approprié pour le partage des coûts d'installations futures qui ne sont pas encore construites.

Recommandation 15 :

Il n'est pas viable de mettre en place (sur approbation du comité de la CSR) un plan de partage des coûts à 100 % pour le déficit du centre aquatique durant la première année. **L'objectif du présent plan est de mettre le changement en marche, pas nécessairement de mettre le partage des coûts en œuvre au complet à court terme. Dans ce sens, une approche flexible sur le moment et les moyens de mettre le partage des coûts d'exploitation en place est importante. Les particularités de cette approche flexible ne peuvent être élaborées qu'avec le comité régional permanent, mais nous recommandons les éléments suivants :**

a. **D'effectuer la transition de partage des coûts du déficit par phases – c'est-à-dire d'ouvrir 25 % du déficit au partage des coûts durant la première année, 50 % durant la deuxième année, 75 % durant la quatrième année et ainsi de suite; ou**
b. **d'un commun accord, ouvrir un maximum de 50 % du déficit annuel pour le partage des coûts et élaborer un plan par phases acceptable aux parties pour mettre ce mécanisme en place au fil du temps.**

Recommandation 16 :

Il est recommandé de garder les approches de partage des coûts pour les déficits opérationels des arénas et des piscines séparées.

Recommandation 17 :

À titre d'orientation pour la planification future, il est recommandé que la formule de partage des coûts pour le remplacement de l'installation tienne compte de la gamme complète d'options, y compris la formule d'évaluation pondérée en plus de la population, et inclure la comptabilisation complète des éléments d'installations à usage multiple qui sont de nature régionale (p. ex. : piscines) versus de nature locale (p. ex. : gymnases, salles de réunion, salles d'entraînement, etc.).

10.3 Autres types d'installations

10.3.1 Curling

La prestation de piste de curling est normalement fondée sur les besoins exprimés par la communauté. La région est desservie par deux clubs de curling (Bathurst et Beresford). L'installation de curling de Beresford a fait l'objet de rénovations importantes en 2012 et pour cette raison, ne nécessitera probablement aucune mise à jour additionnelle au cours de la durée du plan. On ne connait pas l'état du Club de curling de Bathurst.

Recommandation 18 :

> **Chaque municipalité devrait continuer d'entretenir les deux installations de curling de la région, faire le suivi de leur utilisation afin de s'assurer qu'elles sont bien utilisées et qu'ainsi, elles sont des investissements importants pour les municipalités.**

10.3.2 Gymnases publics

Les gymnases sont principalement fournis aux résidents par le biais des systèmes scolaires régionaux. Les groupes d'usagers qui utilisent les gymnases indiquent qu'ils ont un accès grandement suffisant à ces installations pour répondre à leurs besoins. La majorité des gymnases sont situés à Bathurst, tandis que les gymnases des écoles sont plutôt offerts dans les autres municipalités et dans plusieurs des communautés importantes dans les DSL.

Recommandation 19 :

> **La prestation ~~fourniture~~ de service pour l'utilisation des gymnases dans la région Chaleur devrait principalement demeurer la responsabilité des commissions scolaires locales.**

Recommandation 20 :

> **Les efforts régionaux devraient principalement être de maximiser l'accès aux gymnases d'école pour le public et les groupes d'usagers. La CSR devrait par conséquent faire un suivi sur la nature et l'ampleur de l'utilisation de ces espaces par le biais d'un partenariat avec les commissions scolaires. Étant donné un usage communautaire élevé des installations scolaires, la CSR devrait supportée les municipalités qui s'intéressent d'accroitre leur role de gestion des reservations des gymnases et des terrains de sports des écoles afin d'améliorer l'accès et la programmation des municipalités ou leurs agents de prestation, Dans la mesure du possible et s'il y a lieu.**

Recommandation 21 :

L'assistant à la direction des loisirs de la CSR devrait superviser le développement des capacités des ressources régionales afin de maximiser l'élaboration de programmes (par le biais de bénévoles communautaires) en utilisant les ressources des écoles et plus particulièrement les gymnases.

Recommandation 22 :

La planification future pour le centre aquatique devrait prendre en compte l'intégration d'un gymnase double ou d'un terrain de sport intérieur pour améliorer la gamme d'installations sous le contrôle du secteur municipal.

10.3.3 Soccer intérieur / Utilisation des terrains de sport intérieurs

Le Sportplex de Nigadoo est une installation importante qui est bien utilisée par des groupes de soccer à longueur d'année, et plus généralement par les résidents pour la piste de marche. L'installation vieillissante est un aréna converti avec un terrain de soccer et une piste de marche intérieure.

L'aménagement de nouvelles installations de soccer intérieures modernes est souvent entrepris par des groupes sans but lucratif (les propres groupes d'usagers en partenariat avec des tiers) ou par le secteur privé dans les plus grandes communautés. Le plan présent ~~conserve~~ soutient un rôle approprié pour le secteur municipal en ~~maintenant~~ envisageant ~~l~~des installations intérieures existantes et en étudiant l'ajout de nouvelles utilisations pour les terrains intérieurs comme faisant partie d'un complexe de loisir polyvalent ~~réalisé~~ développé sur le long terme. L'installation abriterait le nouveau centre aquatique, ainsi que des terrains secs comme un gymnase et un terrain de sport intérieur.

Recommandation 23 :

La municipalité doit effectuer une évaluation exhaustive de l'état du bâtiment des installations de Nigadoo afin d'identifier les mises à jour requises au cours des dix prochaines années. La CSR devrait coordonner ces évaluations en se fondant sur une approche standardisée pour toutes les installations.

Recommandation 24 :

Puisque l'installation est utilisée sur une base régulière, la CSR devrait collaborer avec ~~la gestion~~ le gestionnaire des réservations afin de s'assurer que les ~~données~~ renseignements recueillies une fois par semaine ~~réservations indiquant~~ contiennent a) la durée des réservations et b) le lieu ~~localités~~ d'où proviennent les groupes utilisateurs. ~~, soient recueillies une fois par semaine~~.

Recommandation 25 :

> **En tant qu'installation régionale, la modernisation ~~des~~ de l'installation devrait être considérée comme faisant partie du mandat du comité régional permanent et, si approuvé, les coûts partagés entre les partenaires régionaux.**

Le terrain synthétique à (~~l'École secondaire Népisiguit) ÉSN~~ l'école communautaire Le Domaine Étudiant/l'Aréna de Petit-Rocher est une installation importante qui a l'avantage d'être située à côté d'un terrain de soccer extérieur à surface naturelle de taille réglementaire. La communauté a démontré de l'intérêt pour un ~~local du~~ club-house pour ~~l'installation~~ le terrain de soccer, ainsi que pour de l'éclairage au terrain synthétique afin de prolonger le temps de ~~jouer~~ jeu.

Recommandation 26 :

> **Identifier des possibilités ~~afin~~ de fournir de l'espace pour les groupes de soccer locaux à l'intérieur des plans existants pour l'agrandissement de l'aréna au lieu ~~de l'~~d'aménager~~ment~~ ~~d'un local autonome~~ un club-house indépendant.**

Recommandation 27 :

> **Investir dans l'éclairage du terrain à surface synthétique. En tant qu'installation utilisée sur une base régionale, cet investissement devrait être sujet à la formule de partage des coûts.**

10.3.4 Terrains de soccer extérieurs

~~Même si le critère de fourniture fondé sur la population~~ Bien que le standard, relativement à l'offre de service pour les terrains de soccer est ~~relativement~~ bas en comparaison avec les autres communautés du Canada, le public et les groupes usagers qui ont répondu aux sondages ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits du niveau de service actuel de ces ~~fourniture d~~'installations.

Recommandation 28 :

> **Afin de permettre aux groupes de soccer de poursuivre leur croissance selon leur vision, le présent plan recommande que la région adopte un objectif de 1 terrain de soccer par 4000 résidents.** Ceci signifierait l'ajout d'un autre terrain de soccer. Logiquement, cet aménagement serait fait en conjonction avec les terrains existants afin de faciliter la tenue de tournois. Ce développement pourrait survenir conjointement avec le réaménagement de l'aréna de Petit-Rocher, ou encore, dans le cadre de l'aménagement d'un parc municipal additionnel quelconque au cours de la durée du plan.

10.3.5 Terrains de balle et terrains à usage multiple

Les ~~critères de fourniture~~ standards de provision de service (sur une base de population régionale) pour ces installations sont ~~en phase~~ conforment avec les communautés ~~(en se fondant sur la population régionale)~~ de tailles semblables. Les consultations auprès de la communauté démontrent qu'il y a des contraintes pour les réservations.

Recommandation 29 :

> **La CSR, conjointement avec le personnel municipal, devrait faire le suivi des dépassements de temps d'utilisation de tous les terrains de balle.**

Recommandation 30 :

> **Les municipalités locales devraient répondent aux ~~questions~~ préoccupations des résidents au sujet de l'entretien et des commodités des terrains existants.** Ces questions ne sont pas rares, et plusieurs municipalités répondent en élaborant une liste de priorités pour l'amélioration de l'entretien et la planification d'investissement pour des infrastructures additionnelles comme des salles de toilettes.

Recommandation 31 :

> **Il est recommandé que la CSR coordonne l'évaluation de l'état de tous les terrains extérieurs gérés par les municipalités dans le cadre de la production de rapports sur la gestion des biens.**

Recommandation 32 :

> ~~La fourniture~~ L'approvisionnement de terrains de balle devrait se poursuivre.

10.3.6 Terrains de tennis

Les terrains de tennis extérieurs sont des commodités importantes pour plusieurs résidents, y compris pour leur utilisation informelle par ceux-ci pour des activités de loisirs générales et non structurées. Cette utilisation peut comprendre des jeux formels, du tennis ou autres jeux semblables comme le pickleball.

Recommandation 33 :

> Les résidents qui ont répondu au sondage ont indiqué l'importance des terrains de tennis comme des commodités locales importantes. Ils ont aussi indiqué que plusieurs de ces terrains avaient besoin de réparation et d'un meilleur entretien. **Les municipalités devraient**

investir dans leurs installations après avoir effectué une évaluation de leur condition et ensuite l'établissement des coûts de réinvestissement dans les terrains et l'équipement.

Recommandation 34 :

Les municipalités devraient considérer le potentiel de développer la possibilité d'usage multiple pour ces terrains – afin d'inclure d'autres usages, comme des demi-terrains de basketball, etc., lorsque l'utilisation et les besoins montrent que la conversion d'un ou de plusieurs terrains de tennis est justifiée. Cette planification relève entièrement de chaque municipalité.

Recommandation 35 :

Du point de vue régional, la CSR à un rôle à jouer pour répondre à la demande grandissante pour des sports axés sur une population vieillissante. **La croissance du pickleball devrait être un point éventuel spécifique de recherche et de consultation pour déterminer l'intérêt des communautés locales pour la création de terrains pour ce sport sur les terrains de tennis existants – soit pour un usage exclusif par la conversion des terrains de tennis, ou en ajoutant des lignes de pickleball sur les terrains de tennis existants.**

10.3.7 Autres types d'installation

L'intérêt du plan régional est la distribution équitable de plusieurs types d'installations extérieures et intérieures, mais il reconnaît aussi que le niveau de service varie entre les communautés municipales urbaines et semi-urbaines et les endroits plus ruraux et éloignés de la région.

Pour cette raison, le présent plan n'inclut pas de critères et de recommandations pour la distribution géographique des installations de loisir qui ont une utilisation plus localisée – y compris les parcs, les terrains de jeux, les sentiers locaux et les patinoires extérieures.

Recommandation 36 :

Chaque municipalité et DSL doit déterminer sa propre approche quant au niveau de service qu'il tente d'offrir à ses résidents, mais cette approche doit aussi tenir compte du fait que lorsque les niveaux de services sont réduits et que les résidents utilisent les services d'autres municipalités, il y a une obligation d'en venir a un partage équitable des coûts.

Recommandation 37 :

À l'échelle régionale, il y a un minimum de services requis que toutes les municipalités et les DSL doivent respecter au niveau local. Le plus important de ceux-ci est la gestion efficace des biens pour les installations existantes comme les terrains de jeux et les terrains de sport extérieurs.

Recommandation 38 :

La gestion des biens des terrains de jeux est un enjeu important pour toutes les municipalités. La durée de vie typique des équipements de jeux est approximativement de dix ans, mais peut varier selon leurs âges, leurs configurations et leur entretien. Il est important d'inspecter les équipements de jeux sur une base régulière (annuellement), de gérer leurs états en conséquence et d'avoir des réserves en capitaux pour les remplacer. **La CSR Chaleur doit travailler avec les municipalités et les DSL qui la composent pour a.) ajouter les infrastructures de structures de jeux existantes à l'inventaire des installations; et b.) effectuer une estimation de l'état des biens et une planification selon le cycle de vie pour tout l'équipement.**

Recommandation 39 :

Il est recommandé que la planification future pour les terrains de jeux et les autres commodités à petite échelle des communautés comprenne une évaluation du financement potentiellement disponible par des ententes sur des plans d'aménagement avec les promoteurs de subdivision pour le développement résidentiel et commercial, ainsi que les programmes de parrainage et de subvention disponibles auprès des sociétés nationales.

10.3.8 Sentiers

Le développement de sentiers est un projet à long terme et ceux-ci doivent souvent traverser les limites des juridictions pour créer un réseau de sentiers régionaux intégrés et avoir un potentiel vraiment récréatif et touristique. Les plans des sentiers, de transport actif et du littoral offrent tous des solutions régionales, mais souvent leur mise en œuvre est limitée par le refus ou le manque de ressources d'une municipalité pour collaborer selon un calendrier convenu afin de compléter le projet.

Une des possibilités pour la CSR est de coordonner la mise en œuvre de sentiers régionaux. Le plan de sentier Chaleur (de Belledune à Bathurst) originalement proposé et financé par les Sentiers verts Chaleur Green Trails est un programme de sentiers approfondi et complet raccordant les cinq municipalités. En date de novembre 2016, le trajet proposé, la conception, les coûts en capitaux et le plan par phases ont été élaborés.

La mise en œuvre de ce réseau de sentiers reposera sur la disponibilité des subventions en capitaux, de campagnes de financement et des dépenses municipales en capitaux. Pour assurer la réussite de ce plan, il faudra un mécanisme de partage des coûts approprié. Ce mécanisme devrait être pris en compte dans le contexte du plan des sentiers et des avantages prévus pour chaque municipalité.

Recommandation 40 :

Il est recommandé que tous les partenaires municipaux considèrent le potentiel pour relier ce projet à une planification plus grande avec les espaces ouverts pour lesquels ils sont responsables. Ce projet devrait être sous la supervision de la CSR qui aura le mandat d'élaborer un plan de mise en œuvre (y compris un plan de financement) pour le sentier qui est approuvé par chaque municipalité.

Recommandation 41 :

La CSR doit financer le développement d'un plan de transport actif pour la région. Le plan des sentiers préconisé par les groupes d'utilisateurs des sentiers devrait faire partie d'une discussion plus générale englobant le cyclisme, la randonnée, les espaces ouverts et un mode de vie sain.

10.3.9 Installations spécialisées : Parc Atlas

Le parc Atlas a été élaboré par la restauration d'une ancienne carrière. L'installation extérieure est bien utilisée par les résidents de Pointe-Verte et des communautés environnantes. L'installation intérieure n'est pas utilisée à sa pleine capacité. À long terme, il est question de revitaliser l'installation intérieure au coût de plus de 1 million de dollars.

Recommandation 42 :

La municipalité de Pointe-Verte doit effectuer une analyse des coûts et des bénéfices pour continuer à maintenir l'installation intérieure. La CSR devrait appuyer la municipalité dans ce processus, afin d'aider à déterminer les possibilités régionales pour cette installation unique.

10.4 Gouvernance de la planification régionale

Le succès de la planification régionale ne peut survenir que si les partenaires municipaux et les DSL s'entendent sur une structure de gouvernance acceptable pour superviser la recherche, la planification et les recommandations pour la collaboration régionale. Comme pour les autres aspects du plan, l'évolution de l'approche vers une gouvernance devrait être encouragée par une révision et une mise à jour du présent plan à la fin de la troisième année de sa mise en œuvre.

Recommandation 43 :

La création d'un comité permanent régional pour les loisirs

1. La CSR devrait mettre sur pied un comité du conseil permanent régional pour les loisirs qui superviserait toute la planification régionale en matière de loisir pour le conseil de la CSR et en son nom. La composition du comité permanent régional pour les loisirs devrait être déterminée par le conseil, mais il est recommandé qu'il comprenne les membres suivants :
    a. Un conseiller de chacune des municipalités, dont un serait élu président pour une période de 12 mois avec possibilité de renouvellement.
    b. Trois représentants des Districts de services locaux.
    c. Un directeur général de la CSR (sans droit de vote).
    d. Deux représentants des citoyens.

2. Les travaux et le rendement du comité permanent régional doivent reposer sur le consensus pour être efficaces.
3. L'assistant à la direction des loisirs de la CSR administre les travaux du comité permanent et a un budget approprié pour effectuer des recherches substantielles et les tâches de développement des ressources selon le mandat établi par le comité permanent.
4. Le mandat du comité permanent est de mettre en œuvre des mesures de collaboration régionale qui englobe le plan de loisir régional.
5. Le comité permanent à son mot à dire dans les travaux de l'assistant à la direction des loisirs et en assure la direction, mais n'a pas de contact direct au quotidien avec l'assistant. L'assistant se rapporte au directeur général de la CSR.
6. Le comité permanent se rapporte au conseil de la CSR. Ni le conseil de la CSR ni le comité permanent n'a l'autorité nécessaire pour obliger les conseillers individuels qui compose les membres de la CSR.
7. En conséquence, l'approbation de toute action de la part du conseil qui impose une action de la part des conseils municipaux devra obtenir l'approbation de chaque conseil municipal. Dans le cas des DSL, l'approbation de la province sera requise, y compris si nécessaire, un référendum des résidents du DSL pour approuver le support budgétaire du partage des coûts. Le support des conseils et des DSL pour le partage des coûts pourra nécessiter la participation active de la province pour inciter une telle collaboration.

10.5 Élaborer et appliquer la gestion des biens comme un outil de prise de décisions

Il serait judicieux que la CSR élabore un cadre de gestion régional pour les biens récréatifs au lieu d'attendre que chaque municipalité entreprenne son propre processus. La planification de la gestion des biens est la recommandation centrale du présent plan et est la base pour tout partage des coûts en capital éventuel.

Comme la responsabilité des biens relève des municipalités individuelles, un accord est requis pour permettre à la CSR de diriger le processus et des ressources financières devront être allouées pour permettre d'effectuer ce travail. Ce financement sera requis durant plusieurs années fiscales.

Afin de mettre en place un processus de gestion des biens centralisé, nous faisons les recommandations suivantes :

Recommandation 44 :

> **Donner l'autorité à la CSR d'entreprendre la recherche et de fournir les rapports de la part de toutes les municipalités participantes.**

Recommandation 45 :

> Ces travaux nécessiteront un budget – financé par les partenaires locaux. Le financement pour ce processus de gestion des biens est déjà justifié par le financement conjoint de la base de données d'inventaire. Le cadre de gestion des biens est la suite de ce processus. **Le partage des coûts est donc recommandé selon la même base que pour le financement actuel de l'inventaire – notamment au prorata pour chaque communauté en se ~~fondant sur son inventaire~~ basant sur l'assiette fiscale et sa population en parts égales (50 % de la distribution des coûts est fondée sur la part relative ~~d'inventaire~~ de l'assiette fiscale de la région et 50 % sur la part relative de la population totale).**

Recommandation 46 :

> Lorsque des rapports d'évaluation indépendants sur les conditions des biens sont requis pour les installations principales, celles-ci peuvent représenter des coûts plus importants que le temps et les matériaux requis pour l'élaboration continue d'une base de données pour les biens et l'évaluation des installations. **Dans ce cas, on devrait partager le coût de ces rapports spécifiques sur une base de 50/50 des coûts partagés entre la municipalité locale (comme propriétaire de l'installation) et la CSR. Les deux niveaux, la municipalité locale et la CSR vont bénéficier de ces travaux.**

Recommandation 47 :

Le comité permanent régional supervise le processus d'évaluation des conditions des biens.

Recommandation 48 :

Le comité permanent régional (par le biais des travaux de l'assistant à la direction des loisirs de la CSR et en collaboration avec le personnel local et les parties concernées) approuvera les estimations proposées sur l'utilisation locale versus l'utilisation régionale des installations existantes. Ces estimations sont une partie importante de la gestion des biens et nécessitent d'arriver à un consensus pour savoir dans quelle mesure une installation dessert la région versus les résidents locaux.

Recommandation 49 :

Il est recommandé de limiter les catégories pour l'évaluation des fonctions régionales aux installations suivantes :

1. Patinoires intérieures.
2. Installations aquatiques.
3. Sentiers.
4. Terrains de soccer intérieurs.
5. Terrains de sport.
6. Composants multiusages éventuels du nouveau centre aquatique, y compris un gymnase et un centre sportif.
7. Parc Atlas

Recommandation 50 :

Dans le cadre du plan de gestion des biens, les coûts en capital éventuels pour maintenir le fonctionnement de chaque installation seront déterminés et débattus par le comité permanent régional. Le résultat de ce processus sera la création d'une liste de priorités convenues pour les investissements en capital pour lesquelles le partage régional des coûts est justifié.

La gestion des biens est un processus souple et permet de nuancer la planification et le contrôle des dépenses. Par exemple, la pratique de gestion des biens peut brosser un portrait précis de quels biens de type semblable (p. ex. : équipement de jeux) devront être remplacés dans toute la région dans une année donnée. Même si ces biens sont locaux et n'ont pas d'incidences régionales, la possibilité de planifier pour le remplacement des biens sur une base régionale peut permettre une meilleure planification, une meilleure conception, des innovations, ainsi que la compétition dans les prix des fournisseurs. Le développement d'une base de gestion des biens pour toute la région est une occasion que la CSR doit saisir.

10.6 Deuxième ronde de financement pour les loisirs pour la CSR et le rôle le l'assistant à la direction des loisirs régional

Recommandation 51 :

Embaucher un assistant à la direction des loisirs régional

Le mécanisme de financement pour un agent des loisirs et actuellement approuvé par la province et est disponible à la CSR pour une action immédiate. L'accès à ce financement est conditionnel à l'achèvement et à l'adoption d'un plan de loisir régional réalisable. Le support provincial est fondé sur la couverture de 75 % des coûts du salaire annuel (pour un seul salaire à temps plein d'un maximum de 45 000 dollars par année). La durée du support est fondée sur la durée du plan d'action identifié dans le document de planification régionale. C'est une occasion de financement pour la CSR avec une fenêtre de trois à cinq ans.

Selon les directives du GNB, le rôle de l'assistant à la direction des loisirs n'est pas d'augmenter ou de reproduire les tâches du coordonnateur des loisirs existant dans la région ou dont les services sont présentement fournis par des représentants du gouvernement. Le but du poste régional est explicitement de développer la collaboration régionale et de faciliter ce processus en travaillant avec des collègues au niveau municipal. Par conséquent, le poste d'assistant à la direction des loisirs est basé sur les résultats et l'élaboration d'indicateurs clés de performance (ICP) pour le poste reflétera les recommandations du présent plan.

En poursuivant le développement des approches collaboratives et régionales, la CSR peut s'engager dans le développement des ressources avec les DSL (et lorsque bien-fondé les municipalités) grâce à l'éducation, l'échange d'information et la sensibilisation du public pour le soutien des politiques du présent plan. Il faut toutefois que ce développement soit dirigé vers les résultats énumérés dans le présent plan et qui comprennent la collaboration intermunicipale / inter-DSL dans la prestation des services de loisir. Tel que décrit précédemment, ceci ne signifiera pas toujours le partage des coûts, mais peut signifier le partage pour la prestation de services, des achats conjoints et une planification conjointe entre deux communautés ou plus.

Les fonctions principales de l'assistant à la direction des loisirs régional sont comme suit. Le fondement de toutes les tâches est indiqué dans les recommandations du présent plan.

1. Mettre en œuvre et surveiller la réussite du plan de loisir régional sur une base annuelle.
2. Élaborer les budgets d'exploitation nécessaires pour l'exécution des tâches de l'agent régional ainsi que pour le comité permanent régional pour les loisirs.
3. Élaborer un cadre de gestion des biens.

4. Élaborer des budgets pour l'aide financière requise par les municipalités pour leur contribution en temps et en ressources dans la mise en œuvre du cadre de gestion des biens, la recherche et la collecte de données requises pour les opérations de partage des coûts fondé sur l'utilisation réelle des installations.
5. Superviser et élaborer avec les collègues des municipalités un processus d'allocation du temps de glace régional.
6. En collaboration avec la direction, établir le mandat, le cadre de référence et les règlements applicables du Comité permanent régional pour les loisirs.
7. Administrer toutes les fonctions du Comité permanent régional pour les loisirs conformément aux recommandations du présent plan.
8. Solliciter et obtenir des subventions de la part de la CSR et pour celle-ci et ses communautés membres pour entreprendre l'amélioration nécessaire de l'inventaire des biens, l'évaluation des conditions et les opinions de professionnels sur les coûts du cycle de vie, ainsi que les besoins pour de nouvelles infrastructures.
9. Régler la distribution convenue des bénéfices régionaux relatifs à toutes les installations (sélectionnées) par l'analyse de toutes les données recueillies par le biais de l'outil de planification pour la gestion des biens récréatifs et communautaires.
10. Fournir des analyses et des conseils au collègues municipaux et au comité permanent régional pour les loisirs pour la création d'estimation sur le partage des coûts fondés sur les modèles recommandés dans le présent rapport.
11. Optimiser les possibilités de financement – d'exploitation et de capital.
12. Superviser les communications sur les loisirs de la part de la CSR afin d'établir le rôle de facilitateur de la CSR dans le développement des capacités de loisir de la région et la collaboration des communautés entre elles.

Le processus de travail requis est illustré ci-dessous.

Processus linéaire pour l'élaboration d'une entente de partage des coûts

A - Élaborer un cadre de gestion des biens
1. Inventaire des biens
2. Besoins en capital prévus - Investissement annuel selon le cycle de vie
Nouvelles infrastructures prévues (recommandations du plan régional)

B. Attribution des bénéfices dans toute la région
1. Fondée sur l'utilisation réelle des installations/Approche fondée sur la population pour les projets aquatiques
2. Approche consensuelle

C. Application aux formules de partage des coûts pour
(a) Coûts d'exploitation des installations existantes
(b) Dépenses en capital à petite échelle

D. Séparer les options de partage des coûts pour les dépenses en capital importantes

E. Supervision par le Comité permanent régional pour les loisirs
1. Le personnel local et la CSR fournissent des recommandations
2. Le comité approuve les recommandations pour l'examen par le Conseil de la CSR et les conseils municipaux locaux/DSL CCL

TEMPS

Une bonne comparaison est celle du comité « The Hampton Regional Leisure Services Committee » qui est le mécanisme de gouvernance pour la CSR8 pour le développement des services de loisir. Ce comité ne représente pas seulement un mécanisme axé sur l'amélioration de la prestation de services et le soutien pour le développement des ressources dans la région, mais également un moyen pour planifier une installation de loisir et en partager les coûts.

Le modèle de financement autonome pour le partage des coûts entre le village et les cinq DSL environnante était de 50 % à base fiscale et 50 % fondé sur la population.

11 Mécanisme de partage des coûts recommandé

11.1 Principes et champs d'application

L'approche proposée pour le partage des coûts commence avec la reconnaissance des avantages de la collaboration. Le partage des coûts pour les coûts en capital futurs et les coûts d'exploitation nécessite un cadre qui est fondé sur des installations qui ont une fonction régionale reconnue.

Le principe le plus important pour établir des ententes de partage des coûts est d'accepter le principe de collaboration en soi pour créer un bénéfice net pour chaque communauté. Ces bénéfices ne sont pas nécessairement financiés, mais comprennent des bénéfices qualitatifs, comme un accès à long terme amélioré aux activités récréatives et de loisir et l'amélioration de la santé et du bien-être. L'importance relative de ces résultats sera déterminée par chaque partenaire et DSL municipal.

11.1.1 Historique du partage des coûts

Partage du capital versus les coûts d'exploitation

- Le partage des coûts est plus souvent utilisé pour le recouvrement des coûts des frais d'exploitation.
- La collaboration dans la planification de l'aménagement du territoire pour la croissance régionale est une pratique courante, y compris pour les infrastructures comme les routes et l'entretien.
- La collaboration dans la planification pour le financement, les investissements discrétionnaires en capital comme les installations pour les loisirs est moins courante.

TRANSALTA TRI-LEISURE CENTRE SPRUCE GROVE (AB)

Lieu : À l'ouest d'Edmonton

Population : 32 086

Population avoisinante : 46 127

Installations :

- 2 arénas
- 2 terrains de sport intérieurs
- Gymnase
- Piste intérieure
- Patinoire récréative

Principes directeurs :

- Propriété des municipalités selon la proportion du capital investi pour la construction.
- Exploité par un comité indépendant (représentation égale des municipalités)
- Tous les utilisateurs, les locataires, les patrons sont traités également, sans égard à leur adresse (pour autant qu'ils habitent à l'intérieur des limites)

Partage des coûts pour les loisirs non fondé sur des formules

- Le partage des coûts pour de nouvelles installations au-delà des limites des municipalités est souvent fondé sur des solutions négociées qui démontrent le principe de collaboration. On se préoccupe moins d'une stricte évaluation sur la capacité de payer ou de l'usage réel des installations et des services.
- Les loisirs ne sont pas des services mandatés. Les loisirs sont consommés localement et le plus souvent ils sont aussi gérés localement.
- La collaboration se fait souvent de manière organique en se fondant sur un désir manifeste d'éviter le dédoublement ou sur l'incapacité d'une partie de financer une deuxième installation. Elle reflète l'engagement au principe d'obtenir une plus grande valeur pour l'argent dans le développement des biens, la gestion des installations et les services.

11.2 Principes du partage des coûts pour les loisirs dans la région Chaleur

- Les formules de partage des coûts devraient tenter de défrayer une partie des coûts pour les installations régionales qui sont assumés uniquement par la municipalité qui les appartient. Cette méthode n'entraînera peut-être pas la répartition de tous les coûts régionaux parmi les municipalités et les DSL à court terme, toutefois, le but de toutes les communautés devrait être la transition vers un plus grand partage des coûts régionaux au fil du temps compte tenu des avantages de la coopération régionale.

- Les formules de partage des coûts qui sont fondées en grande partie sur la « capacité de payer » sont des solutions insoutenables pour le coût d'exploitation des installations régionales existantes. Les mécanismes préférés diffèrent selon le type d'installation.

- Les formules de partage des coûts pour de nouveaux investissements en capital important (1 million de dollars ou plus), peuvent être appropriées pour la formule qui comprend une évaluation pondérée (capacité de payer). Il est aussi à noter que pour

HAMPTON REGION LEISURE SERVICES DEVELOPMENT COMMITTEE (NB)

Représentants de :

- DSL de Hampton
- DSL de Kingston
- DSL de Norton
- DSL de Springfield
- DSL de Upham
- Village de Hampton

Principes directeurs :

- Les représentants de la CSR 8 ont démontré leur intérêt dans la collaboration pour la prestation de services de loisir

Réussites :

- Journée d'activités régionale
- Guide de services de loisir régional
- Explorer l'intérêt du public pour une installation polyvalente ainsi que la conception et le mode d'exploitation de l'installation
- Le partage des coûts s'appliquerait à la nouvelle installation sur une base fiscale proportionnelle

les nouveaux investissements majeurs, les formules de partages des coûts sont toujours spécifiques au projet et sont des solutions négociées qui n'adhèrent pas nécessairement à une méthode quelconque d'allocation des coûts au prorata.

- En tant que principe, le concept de partage des coûts au niveau sous régional n'est pas pertinent pour le partage des coûts d'exploitation des patinoires et des installations aquatiques. Le plan vise le partage des coûts sur une base régionale et non pas sur une base de sous-régions individuelles. Pour les installations clés, il est clair que la consommation des services englobe toute la région. De choisir le partage des coûts au niveau sous régional nuit au fondement même du concept de partage des coûts – notamment que toutes les communautés en retirent un bénéfice.

- Malgré cette réalité, en termes pratiques, il se peut que le plan aboutisse au partage des coûts au niveau sous régional et la CSR devrait être prête à la collaboration et au partage des coûts de plusieurs façons si cette option est proposée et supportée par les municipalités collaboratrices. Par exemple, l'évaluation sur l'utilisation régionale versus locale des installations, qui devrait être menée par la CSR, pourrait démontrer des installations qui sont clairement sous régionale et pour lesquelles les municipalités concernées souhaitent collaborées. De manière semblable, des investissements en capital pour le développement des sentiers peut nécessiter des partenariats sous régionaux comme étant la seule solution pratique en se fondant sur la longueur proportionnelle du nouveau réseau de sentiers dans chaque communauté.

CARI COMPLEX CHARLOTTETOWN (PE)

Lieu : Charlottetown, PE

Établissement : 2004

Installations :

- 2 patinoires de catégorie LNH
- Centre aquatique intérieur
- Locaux communautaires

Principes directeurs :

- 3 partenaires collaboratifs qui fournissent une proportion fixe de la subvention d'exploitation

Approche à la formule de partage des coûts : C'est aussi une affaire de collaboration, pas uniquement de partage des coûts	
Principes de base	
Régionalité – l'avantage « de la planification et de la gestion à l'échelle régionale » pour ceux qui veulent participer.	
La collaboration en premier – Le partage des coûts et des risques est un des bénéfices qui en découle.	La collaboration peut créer des bénéfices autres que monétaires, comme atténuer les risques et promouvoir l'excellence dans les services. Le partage des coûts est fondé sur le principe que les bénéfices l'emportent sur les coûts.
Le partage des couts et des risques fournis des bénéfices nets aux parties concernées.	Il y a différentes équations/solutions selon le type de biens et le nombre de partenaires, mais les principes de collaboration sont les mêmes sans égard au type d'action collaborative.
Ampleur de la collaboration	
Évolue au fil du temps; les processus qui permettent la collaboration doivent d'abord être en place.	L'assistant à la direction des loisirs de la CSR est un produit livrable clé du plan de loisir régional.
Résultats	
Décisions importantes sur le capital et l'exploitation	) Biens rationalisés.) Fardeau plus faible sur l'impôt de base.) Excellence des ententes d'usage conjoint.) Occasion de participer à différentes prestations de service et à des partenariats public-privé et sans but lucratif.) Le partage des coûts en capitaux peut mener au partage des coûts d'exploitation.
Décisions courantes sur le capital/Collaboration pour la planification et l'exploitation	) Des ententes d'achat collectif pour les besoins de remplacement d'immobilisation et des biens et services opérationnels.) Évolution de la collaboration sur le développement de programmes, la standardisation des services (amélioration), les coûts de commercialisation et l'innovation.
Meilleurs pratiques pour la prestation de services locaux planifiée régionalement.	) Le développement des ressources régionales – s'étendant jusqu'aux commissions scolaires (francophones et anglophones).) La gestion des biens selon les meilleures pratiques.) L'amélioration de la prestation de service et de valeur pour l'argent.) Prise en main et contribution améliorées des DSL au financement des loisirs (le partage des coûts permet au DSL d'obtenir des services sans avoir à investir des coûts irrécupérables dans les installations, les services et le personnel à plein temps).
Assistant à la direction des loisirs	Ce rôle principal doit être relié à des résultats collaboratifs.

11.3 Autres méthodes de partage des coûts et approche recommandée

D'autres méthodes de partage des coûts comprennent une gamme d'options, dont certaines sont plus appropriées que d'autres. La formule de financement pour l'exploitation de la CSR est fondée sur un partage relatif de la population (50 % des coûts) et un partage relatif à base fiscale (50 %). Toute dépense en capital ou d'exploitation de la CSR serait assujettie à cette formule existante.

Relativement au partage des coûts d'exploitation et en capital pour les installations de loisir, la CSR n'assumera aucun de ces coûts. La CSR contribuera à une entente de partage de coûts qui sera effectué par le biais d'ententes écrites directes entre les communautés participantes.

Mécanisme de partage des coûts	Caractéristiques principales	Fréquences d'utilisation
Évaluation foncière et/ou évaluation pondérée	La répartition des coûts du service fondé sur la valeur relative de l'évaluation foncière (souvent pondérée[1]) des municipalités participantes (proportionnellement à base fiscale).	Très fréquent pour une gamme de services y compris des services à prestation régionale, ainsi que pour les loisirs. La commission « Regional Facilities Commission » (Fundy) gère les frais d'exploitation et les coûts en capital sur une base de partage de l'impôt total.
Coût réel du service	Calcul du partage des coûts fondé sur le coût réel du service consommé par chaque municipalité participante. Les méthodes de calcul comprennent des mesures directes de l'utilisation (nombre de personnes par foyer qui utilise le service) ou des mesures indirectes comme l'emplacement du service ou de l'installation. Méthode souvent utilisée, mais discutable pour ce qui est des données utilisées pour calculer l'utilisation et les coûts.	Pour des services spécifiques (souvent limité aux coûts d'exploitation) cette méthode est souvent utilisée pour calculer le partage des coûts – typiquement pour la prestation de certains services municipaux fournis à une échelle régionale (ambulance terrestre, logement social, garderies et services de bien-être). Tendance manifeste en faveur d'utiliser les coûts réels sous une forme quelconque pour le calcul du partage des coûts.
Partage proportionnel à la population	Souvent un moyen simple de répartir les coûts en se fondant sur le partage selon la population totale dans la communauté où le service est fourni. Évite la critique sur l'évaluation pondérée qui est fondée sur la capacité de payer.	Approprié pour les services consommés par le grand public. Inapproprié pour les services axés sur les utilisateurs.
Approche mixte – Évaluation et population	Mélanger les deux approches peut réduire les effets négatifs associés à chaque approche individuelle.	Plus rare.

Approche mixte – Évaluation et coût réel	Mélange des deux approches – souvent un % majoritaire fondé sur l'évaluation pondérée et un % minoritaire fondé sur le coût réel.	De plus en plus populaire.
Partage des coûts avec d'autres ententes	N'est souvent pas fondé sur des données, mais sur la reconnaissance que chaque municipalité bénéficiera de l'installation et que le partage des coûts est approprié. Souvent un partage négocié des coûts en capital et des coûts d'exploitation.	Très commun dans les loisirs comme un service non mandaté.

11.4 Composants de base : mesures recommandées pour le partage des coûts des éléments à vocation régionale

Les mesures de partage des coûts recommandés pour les activités principales pour lesquelles il y a un élément de service régional dans l'exploitation et les dépenses en capital sont présentées ci-dessous

Éléments	Mesure de partage des coûts	Remarques
Exploitation des patinoires d'aréna	Utilisation réelle établie sur une période de temps déterminée	L'utilisation réelle peut varier d'année en année entraînant de l'incertitude pour budgéter le partage des coûts. Le partage des coûts devrait être établi pour une période de 3 ans, ou ajuster tous les ans selon la moyenne mobile mise à jour chaque année. Les risques sont atténués par l'approbation locale d'allocation du temps de glace régional.
Patinoires d'aréna – Capital à petite échelle	Utilisation réelle établie sur une période de temps déterminée	
Patinoires d'aréna – Capital important	Basé à 50 % sur l'évaluation et 50 % sur le partage selon la population	Pour des investissements importants dans de nouvelles installations ou pour l'agrandissement d'installations existantes, la capacité de payer est importante.
Exploitation d'installations aquatiques	Partage selon la population	La population est un bon indicateur à utiliser puisque cette installation est la seule dans la région. Les utilisateurs sont un mélange de participants à des programmes, d'impromptus et de groupes d'usagers.

Installations aquatiques – Capital à petite échelle	Partage selon la population	
Installations aquatiques – Capital important (y compris le nouveau centre aquatique et les éléments connexes à usage multiple)	Basé à 50 % sur l'évaluation et 50 % sur le partage selon la population	Pour des investissements importants dans de nouvelles installations ou pour l'agrandissement d'installations existantes, la capacité de payer est importante.
Soccer intérieur – Exploitation et capital	Utilisation réelle établie sur une période de temps déterminée	
Terrains de sport – Exploitation et capital	Utilisation réelle établie sur une période de temps déterminée	
Sentiers régionaux – Coût en capital	Coûts directs partager en se fondant sur l'estimation des coûts de construction dans chaque municipalité/DSL.	

11.5 Fonctionnement : de la gestion des biens au partage des coûts

La formule de partage des coûts à besoin d'une réponse simple à une question simple : partager les coûts de quoi? Que ce soit le partage des coûts d'exploitation ou des dépenses en capital pour des installations existantes ou l'investissement dans une nouvelle construction, une distribution convenue des bénéfices de la municipalité hôte vers les communautés environnantes doit être déterminée. Ceci équivaut à la proportion d'utilisation de l'installation de nature non locale – que ce bénéfice soit partagé avec une municipalité adjacente ou avec la région au complet. Ces bénéfices peuvent se traduire en répartition des coûts.

Le présent plan recommande la mise en place d'un outil de planification des investissements dans les loisirs et les biens communautaires. Ce modèle s'élabore au fil du temps et constitue la base pour les ententes de partage des coûts pour tous les frais relatifs aux installations. Ce modèle comprend deux composantes, dont chacune requière une contribution détaillée de chaque municipalité travaillant sous la coordination de la CSR :

- Le développement d'un inventaire des biens et d'un cadre de gestion, y compris les coûts en capital prévus pour les installations existantes; et
- Établir selon une entente sur l'ampleur de l'utilisation régionale versus locale des installations.

Le modèle est fondé sur un inventaire des biens qui est soumis à un développement continu par la CSR au fil du temps. Ce modèle comprend les cinq éléments suivants qui ensemble permettent de calculer les coûts d'exploitation et de capitale actuels et futurs dans le but d'appliquer une formule de partage des coûts :

1. Inventaire des biens.
2. Coûts de fonctionnement et d'exploitation des biens / Coûts d'exploitation nets.
3. Besoins en investissement du bien existant : réparations majeures et remplacement.
4. Nouveaux projets d'investissement proposés.
5. Attribution des bénéfices régionaux par installation.

Le rôle principal de l'assistant à la direction des loisirs de la CSR devrait être de finaliser le développement de ce modèle pour toutes les installations qui font partie de l'inventaire (selon une entente convenue) pour l'évaluation des tendances sur l'utilisation régionale. Pour ce faire, il faudra recueillir annuellement les données sur l'utilisation des installations principales (centre aquatique, arénas, terrains de sports principaux). À cause de ce processus, il n'est pas approprié d'allouer des bénéfices (utilisation) pour les installations avant que ces travaux soient terminés, y compris l'exercice pour créer un cadre pour l'allocation régionale du temps de glace.

Il faudra s'assurer que les éléments des installations qui sont clairement d'utilisation locale (p. ex. : salles de réunions annexées aux arénas) sont exclus des estimations des coûts d'exploitation et des besoins en capital. Il faudra faire preuve de discernement pour l'estimation des coûts d'exploitation et en capital qui peuvent être financés régionalement. À cet égard, le comité permanent de la CSR qui supervise le développement du modèle de partage des coûts devra participer pleinement dans l'approbation des estimations obtenues sur l'utilisation régionale.

Une autre option serait de tout simplement désigner tous les arénas comme régionaux afin d'assurer la simplicité, mais cette approche a plus de risque d'être contesté comparativement au processus plus précis, mais plus long, décrit dans les présentes.

La CSR peut entreprendre une estimation initiale de l'utilisation régionale durant la période de discussion avec les partenaires. Le présent plan partage des bénéfices entre les utilisateurs locaux et régionaux en se fondant sur les résultats du sondage, sans spécifier les municipalités précises qui en bénéficient. Toutes les estimations sont donc des exemples et ce sera le mandat de la CSR d'entreprendre le processus de consultation pour déterminer les estimations sur l'utilisation locale versus régionale. Il est recommandé que la CSR mette l'accent sur les patinoires intérieures et le centre aquatique durant la première année du mandat.

Le gabarit pour le modèle est inclus à l'annexe C.

La création de ce cadre qui mènera au partage des coûts en capital et d'exploitation est un processus linéaire étape par étape, sous la supervision du comité régional permanent pour les loisirs durant tout le processus.

11.6 Exemple du modèle de partage des coûts pour l'exploitation

Deux exemples démontrent l'approche proposée pour le partage des coûts d'exploitation pour des biens importants : les arénas communautaires et la piscine intérieure régionale. Cet exemple démontre le désir du comité d'établir le partage des coûts pour l'exploitation continue et pas uniquement pour des investissements majeurs en capital. Sauf pour les investissements actuels prévus pour le complexe de l'aréna de Petit-Rocher et l'investissement continu à l'aréna de Beresford, les nouveaux investissements prévus sont limités. Le présent plan adopte une approche de gestion des biens comme base avec une structure plus régionale et de manière efficace pour le financement du remplacement à la fin du cycle de vie dont les coûts pourraient être partagés.

Les modèles présentés pour l'exploitation sont identiques pour les dépenses en capital à petite échelle – proposées à moins de 250 000 dollars. Les niveaux de dépenses d'investissement plus élevés devraient être traités sur une base de partage des coûts qui reflète la capacité des communautés de payer telle que mesurée sur la base de son évaluation imposable.

11.6.1 Arénas communautaires

La formule de partage des coûts est un ***EXEMPLE***. En l'absence de données sur l'utilisation réelle, la comparaison sur le partage des coûts fondée sur l'utilisation réelle versus d'autres méthodes de partage des coûts est impossible.

Exclusion des événements avec spectateurs : le Centre K.-C. Irving fait partie des installations qui partagent les coûts, mais il est important de se rappeller que les autres arénas y sont aussi inclus. Le partage des coûts est pour l'utilisation de la glace par la communauté et non pas pour la tenue de spectacles au Centre K.-C. Irving. Certains font valoir que la fonction du centre de tenir des spectacles est un bénéfice régional, cependant, le rôle et la fonction de la portion spectacle du bâtiment diffèrent de la fonction communautaire. Nous recommandons que la CSR et ses membres considèrent l'avantage d'inclure la franchise et les fonctions de spectacles du Centre K.-C. Irving plus en profondeur avant de tenter de répartir ces coûts à travers la région.

Intégration du partage des coûts au fil du temps : il n'est pas recommandé d'effectuer la transition complète vers le partage des coûts durant la première année. Il devrait y avoir soit une période d'intégration progressive afin que les communautés touchées puissent planifier et absorber le fardeau supplémentaire causé par la modification de la base d'imposition, soit une entente pour trouver un niveau plus bas de partage des coûts pour les déficits annuels.

Évolution du modèle de partage des coûts : Conformément aux recommandations du présent plan, le modèle de partage des coûts préserve le contrôle local des coûts d'exploitation en mettant uniquement l'accent sur le partage des coûts des déficits qui sont sous le contrôle de la municipalité. *Il va sans dire que cette approche penche en faveur du contrôle local des biens appartenant à la localité, mais une approche de grande collaboration sera requise et une certaine autorité devra être conférée au comité régional permanent pour les loisirs pour assurer la*

résolution de conflit. Avec le temps, l'adhésion à des pratiques communes et à des méthodes d'économie de coûts pour réduire collectivement les déficits pourront conduire à la rentabilité de l'exploitation et des coûts, du retrait des dédoublements, d'une valeur ajoutée accrue et de la démonstration des meilleures pratiques.

Exemple de partage des coûts des arénas communautaires

EXEMPLE SEULEMENT

	Bathurst (K.-C Irving)	Beresford	Petit-Rocher	Belledune
	Origine des utilisateurs dans la régon (en %)			
Bathurst	40%	15%	15%	5%
Beresford	10%	40%	15%	5%
Petit-Rocher	5%	10%	40%	7.5%
Belledune	5%	5%	5%	45%
Nigadoo	2.5%	5%	5%	5%
Pointe-Verte	2.5%	5%	5%	10%
Tétagouche Big-River	5%	5%	2.50%	2.5%
Allardville - Saint-Sauveur	5%	0.0%	2.50%	0.00%
Salmon Beach-Pokeshaw	5%	5%	0%	0.0%
Madran-Dunlop	5%	5%	5%	5%
Extérieur de la région(irrécouvrable)	***15%***	***5%***	***5%***	***15%***
Total	100%	100%	100%	100%
A Moyenne du déficit d'exploitation annuel	($1,000,000)	($150,000)	($150,000)	($150,000)
B Moins le déficit alloué à l'usage spécial (événements)	($500,000)	$0	$0	$0
C (A-B) Déficit net des patinoires communautaires	($500,000)	($150,000)	($150,000)	($150,000)
D Allocation du déficit à l'utilisation locale	($200,000)	($60,000)	($60,000)	($67,500)
E Parts régionales du déficit				
Bathurst	N.A.	($22,500)	($22,500)	($7,500)
Beresford	($50,000)	N.A	($22,500)	($7,500)
Petit-Rocher	($25,000)	($15,000)	N.A.	($11,250)
Belledune	($25,000)	($7,500)	($7,500)	N.A.
Nigadoo	($12,500)	($7,500)	($7,500)	($7,500)
Pointe-Verte	($12,500)	($7,500)	($7,500)	($15,000)
Tétagouche Big-River	($25,000)	($7,500)	($3,750)	($3,750)
Allardville - Saint-Sauveur	($25,000)	$0	($3,750)	$0
Salmon Beach-Pokeshaw	($25,000)	($7,500)	$0	$0
Madran-Dunlop	($25,000)	($7,500)	($7,500)	($7,500)
Extérieur de la région(irrécouvrable)	***($75,000)***	***($7,500)***	***($7,500)***	***($22,500)***
Total	($300,000)	($90,000)	($90,000)	($82,500)
F (D+E) Allocation totale du déficit dans la région	($425,000)	($142,500)	($142,500)	($127,500)
Pourcentage du total (C)	85%	95%	95%	85%

G Changement net de charge du déficit local (patinoires communautaires)

Dette à coûts partagés		**% d'amélioration**	Coût par habitant	Charge par habitant pour les loisirs	Change-ment net
Bathurst	($327,500)	35%	$14.05	$261.75	5%
Beresford	($147,500)	2%	$0.57	$122.67	0%
Petit-Rocher	($118,750)	21%	$16.38	$219.43	7%
Belledune	($130,000)	13%	$12.92	$253.23	5%
Nigadoo	($35,000)	-	$36.76	$43.01	-85%
Pointe-Verte	($42,500)	-	$43.55	$1.56	-2791%
Tétagouche Big-River	($40,000)	-	$8.03	$8.38	-96%
Allardville - Saint-Sauveur	($28,750)	-	$10.45	$0.00	-
Salmon Beach-Pokeshaw	($32,500)	-	$16.33	$31.69	-52%
Madran-Dunlop	($47,500)	-	($13)	$0.00	-
Total	($950,000)				
Pourcentage du total	100%				

[REMARQUE : POUR NIGADOO ET POINTE-VERTE LES CONSULTANTS ONT DES DOUTES SUR LES DÉPENSES TOTALES POUR LES LOISIRS ET LES DÉPENSES PAR HABITANT QUI EN RÉSULTENT, PUISQUE LES DEUX MUNICIPALITÉS ONT DES INSTALLATIONS CONSTRUITES IMPORTANTES : COMPLEXE SPORTIF À NIGADOO ET TERRAINS DE SPORT ET PARC ATLAS (AVEC DES SUBVENTIONS IMPORTANTES).]

Les effets les plus marqués en termes relatifs sont pour les communautés qui n'exploitent pas d'arénas et qui ne contribuent actuellement pas au système. L'objectif du présent plan est d'identifier la nécessité de contribution de chaque communauté dans le système sur une base juste et équitable. En reconnaissant les risques associés à ce processus, où un DSL ou une municipalité s'exclurait du partage des coûts, leur part des coûts pourrait avoir à être désignée comme irrécouvrable et être absorbée par la municipalité hôte. **Ceci est un exemple du type d'entente sous régional qui pourrait survenir, mais ne doit pas être fixé comme un objectif de la CSR pour trouver des solutions sous régionales pour les biens qui sont d'utilisation régionale.**

11.6.2 Centre aquatique de Bathurst

Tel que recommandé, les coûts d'exploitation pourraient être partagés sur la base du partage par la population régionale. Le même modèle peut s'appliquer à des coûts en capital à petite échelle. Pour ce qui est du partage des coûts pour des dépenses importantes en capital, il faudra examiner chaque cas individuellement.

EXEMPLE DE PARTAGE DES COÛTS D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE BATHURST

EXEMPLE SEULEMENT

	Population recensement 2011	%	Part du déficit
Bathurst	12 275	35%	($259 602)
Beresford	4 351	12%	($92 018)
Petit-Rocher	1 908	5%	($40 352)
Belledune	1 548	4%	($32 738)
Nigadoo	952	3%	($20 134)
Pointe-Verte	976	3%	($20 641)
Tétagouche Big-River	4 979	14%	($105 300)
Allardville - Saint-Sauveur	2 752	8%	($58 202)
Salmon Beach-Pokeshaw	1 990	6%	($42 086)
Madran-Dunlop	3 732	11%	($78 927)
Total	35 463	100%	
Déficit d'exploitation annuel moyen (Exemple)	($750 000)		($750 000)

Changement net de la dette du déficit local (patinoires communautaires)

Dette à coûts partagés	**% d'amélioraton**	Coût par habitant	Charge par habitant pour les loisirs	% Change-ment (+/-)
Bathurst	65%	$21.15	$261.75	-8.08%
Beresford		$21.15	$122.67	17.24%
Petit-Rocher		$21.15	$219.43	9.64%
Belledune		$21.15	$253.23	8.35%
Nigadoo	-	$21.15	$43.01	49.17%
Pointe-Verte	-	$21.15	$1.56	1355.69%
Tétagouche Big-River	-	$21.15	$8.38	252.37%
Allardville - Saint-Sauveur	-	$21.15	$0	-
Salmon Beach-Pokeshaw	-	$21.15	$31.69	66.74%
Madran-Dunlop	-	$21.15		-

[REMARQUE : POUR NIGADOO ET POINTE-VERTE LES CONSULTANTS ONT DES DOUTES SUR LES DÉPENSES TOTALES POUR LES LOISIRS ET LES DÉPENSES PAR HABITANT QUI EN RÉSULTENT, PUISQUE LES DEUX MUNICIPALITÉS ONT DES INSTALLATIONS CONSTRUITES IMPORTANTES : COMPLEXE SPORTIF À NIGADOO ET TERRAINS DE SPORT ET PARC ATLAS (AVEC DES SUBVENTIONS IMPORTANTES).]

ANNEXE A : SOMMAIRE DES RÉPONDES DU SONDAGE AUPRÈS DES GROUPES D'USAGERS

Facility & Membership

Group	Sport	Facility Name	Facility Location	Bathurst	BNPP	Madran-Dunlop	Tetagouche Big River	Salmon Beach Pokeshaw	Allardville St Sauveur		Other
Bathurst Bowlerama	Bowling	Bathurst Bowlerama	Bathurst	X	X	X	X	X			
Golden Ring Club	Cards	NONE (private residences)		X							
Rough Waters X Country Ski Club	Cross Country Ski	Rough Water X Country Ski Club Chalet	LSD Rough Waters								LSD Rough Waters
Club Ours des Nieges	Cross Country Ski	Trails	Regolnal	X	X	X	X		X		
Bathurst Curling Club	Curling	Bathurst Curling Club	Bathurst	X	X	X	X	X			
Escrime (Fencing) Chaleur	Fencing	Ecole de Robertville Cafeteria	Robertville	X	X	X	X	X	X		
Gowan Brae Ladies	Golf	Gowan Brae Golf Course	Bathurst	X							
Gowan Brae Golf Club	Golf	Gowan Brae Golf Course	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Fudoshin Judo Club	Judo	Private facility	Bathurst	X	X		X	X			
Lee's Line Dancers	Line Dancing	KC Irving	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Beresford Minor Baseball Association	Minor Ball	Beresford baseball fields	Beresford	X	X	X					Robertville
Bathurst Minor Hockey	Minor Hockey	KC Irving	Bathurst	X			X	X	X		
Bathurst Pickleball Club	Pickleball	Bathurst Pavillion	Bathurst	X	X	X	X	X			
Bathurst Pickleball Club	Pickleball	Centennial Park	Bathurst	X	X	X	X	X			
Bathurst Pickleball Club	Pickleball	Bathurst Curling Club'	Bathurst	X	X	X	X	X			
Bathurst Pickleball Club	Pickleball	City Hall Pavillion	Bathurst	X	X	X	X	X			
Bathurst Pickleball Club	Pickleball	Outdoor courts in Parkwood	Bathurst	X	X	X	X	X			
Ringuette Chaleur	Ringuette	Beresford Arena	Beresford	X	X	X	X				
Ringuette Chaleur	Ringuette	Petit-Rocher Arena	Petit-Rocher	X	X	X	X				
Ringuette Chaleur	Ringuette	KC Irving	Bathurst	X	X	X	X				
Skate Bathurst	Skating	KC Irving	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Beresford Skating Club	Skating	Beresford Arena	Beresford	X	X		X				Miramichi Road
Beresford Skating Club	Skating	KC Irving	Bathurst	X	X		X				Miramichi Road
Beresford Skating Club	Skating	School gyms	Regional	X	X		X				Miramichi Road
Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.	Snowmobiling	Private club house	Madran-Dunlop	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	Place-des-Jeunes	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	ESN	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	Domaine Etudiant	Petit-Rocher	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	BHS	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	College de Bathurst	Bathurst	X	X	X	X	X	X		
Club Soccer Chaleur	Soccer	Sportsplex de Nigadoo	Nigadoo	X	X	X	X	X	X		
Softball NB Region 7	Softball	ESN diamonds	Bathurst	X	X	X	X				
Softball NB Region 7	Softball	PDJ diamonds	Bathurst	X	X	X	X				
Softball NB Region 7	Softball	Nigadoo Sportsplex	Nigadoo	X	X	X	X				
Bathurst Special Olympics	Special Olympics	ESN Track & Field	Bathurst	X	X		X	X	X		
Athletisme Chaleur Athletics	Track & Field	ESN Track & Field	Bathurst	X	X		X		X		
Athletisme Chaleur Athletics	Track & Field	KC Irving (track)	Bathurst	X	X		X		X		
Athletisme Chaleur Athletics	Track & Field	CCNB Gym	Bathurst	X	X		X		X		
Athletisme Chaleur Athletics	Track & Field	ESN Gym	Bathurst	X	X		X		X		
Sentiers Verts Chaleur	Trails	Trails	Regional	X	X	X	X				
Triathlon Chaleur Caises Populaire Beresford-Chaleur-Fondateur	Triathlon	Plage de Beresford	Beresford	X	X	X	X				
Club de Volleyball Chaleur	Volleyball	Domaine-etudiant gym	Petit-Rocher	X	X		X		X		
Club de Volleyball Chaleur	Volleyball	Carrefour Etudiant Gym	Beresford	X	X		X		X		
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling	Wrestling	ESN Gym	Regional	X	X	X	X		X		
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling	Wrestling	Gyms in Petit-Rocher, Beresford and Pointe Verte schools	Regional	X	X	X	X		X		

Satisfaction with Rental Fees

Group	Facility	Satisfied	Unsatisfied	Note
Skate Bathurst	KC Irving		1	
Rough Waters X Country Ski Club	Rough Water 1 Country Ski Club Chalet	1		
Ringuette Chaleur	Beresford Arena	1		
	Petit-Rocher Arena			
	KC Irving			
Lee's Line Dancers	KC Irving	1		
Gowan Brae Ladies	Gowan Brae Golf Course	1		
Gowan Brae Golf Club	Gowan Brae Golf Course	1		
Golden Ring Club	N/A			
Fudoshin Judo Club	Private facility	1		
Escrime (Fencing) Chaleur	Ecole de Robertville Cafeteria		1	
Club de Volleyball Chaleur	Carrefour Etudiant Gym	1		
	Domaine-etudiant gym			
Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.	Private club house			No Answer
Beresford Skating Club	Beresford Arena	1		
	KC Irving			
	School gyms			
Beresford Minor Baseball Association	Beresford baseball fields	1		
Bathurst Special Olympics	ESN Track & Field	1		
Bathurst Pickleball Club	Bathurst Pavillion	1		
	Centennial Park			
	Bathurst Curling Club'			
Bathurst Pickleball Club	City Hall Pavillion	1		
	Outdoor courts in Parkwood			
Bathurst Minor Hockey	KC Irving		1	
Bathurst Curling Club	Bathurst Curling Club			No Answer
Bathurst Bowlerama	Bathurst Bowlerama			No Answer
Athletisme Chaleur Athletics	ESN Track & Field	1		
	KC Irving (track)			
	CCNB Gym			
	ESN Gym			
Triathlon Chaleur Caises Populaire Beresford-Chaleur-Fondateur	Plage de Beresford	1		
Sportsple1 Richelieu de Nigadoo	Sportsple1 Richelieu de Nigadoo			No Answer
Softball NB Region 7	ESN diamonds	1		
	PDJ diamonds			
	Nigadoo Sportsple1			
Sentiers Verts Chaleur	Trails	1		
Club Ours des Nieges	Trails	1		
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling	ESN Gym	1		
	Gyms in Petit-Rocher, Beresford and Pointe Verte schools			
Centre recreatif tetagouche Nord	Centre recreatif tetagouche Nord	1		
TOTAL		19	3	4
		73%	12%	15%

Identified Facility Needs

Group	Facility	Needs
Skate Bathurst	KC Irving	More ice time on their regular skate night.,
Rough Waters X Country Ski Club	Rough Water X Country Ski Club Chalet	More land space
Ringuette Chaleur	Beresford Arena	None stated
	Petit-Rocher Arena	
	KC Irving	
Gowan Brae Ladies	Gowan Brae Golf Course	None stated
Gowan Brae Golf Club	Gowan Brae Golf Course	Equipment/storage room
Golden Ring Club	NONE (private residences)	None stated
Fudoshin Judo Club	Private	Dressing and shower rooms, equipment/storage room
Escrime (Fencing) Chaleur	Ecole de Robertville Cafeteria	Permanent facility to install equipment.
Club de Volleyball Chaleur	Carrefour Etudiant Gym	Floor at Domaine-etudiant, new posts.
	Domaine-etudiant gym	
Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.	Private club house	Roof supports for safety
Beresford Skating Club	Beresford Arena	Office with more space.
	KC Irving	
	School gyms	
Beresford Minor Baseball Association	Beresford baseball fields	Equipment/storage room
Bathurst Special Olympics	ESN Track & Field	None stated
Bathurst Pickleball Club	Bathurst Pavillion	Greater availability of school gym space
	Centennial Park	
	Bathurst Curling Club'	
Bathurst Pickleball Club	City Hall Pavillion	Outdoor courts need resurfacing
	Outdoor courts in Parkwood	School rentals too expensive.
		Pavillion not large enough for a major tournament
Bathurst Minor Hockey	KC Irving	Doors locked in stair wells to improve ease of access to change rooms.
Bathurst Curling Club	Bathurst Curling Club	Insulate building, new ice plant.
Bathurst Bowlerama	Bathurst Bowlerama	None stated
Athletisme Chaleur Athletics	ESN Track & Field	Improved facility availability (time)
	KC Irving (track)	Outdoor track
	CCNB Gym	
	ESN Gym	

Identified Facility Needs

Group	Facility	Needs
Triathlon Chaleur Caises Populaire Beresford-Chaleur-Fondateur	Plage de Beresford	None stated
Sportsplex Richelieu de Nigadoo	Sportsplex Richelieu de Nigadoo	None stated
Softball NB Region 7	ESN diamonds	Difficult to obtain sufficient facility time.
	PDJ diamonds	
	Nigadoo Sportsplex	
Sentiers Verts Chaleur	Trails	None stated
Club Ours des Nieges	Trails	A chalet
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling	ESN Gym	Storage
	Gyms in Petit-Rocher, Beresford and Pointe Verte schools	A permanent space
Club Soccer Chaleur	Place-des-Jeunes	Improve quality of certain fields
	ESN	
	Domaine Etudiane	
	BHS	
	College de Bathurst	
	Sportsplex de Nigadoo	
Centre recreatif tetagouche Nord	Centre recreatif tetagouche Nord	None stated

Challenges

	Lack of Volunteers	Lack of Coaches	Lack of Officials	Lack of Management	Lack of Funding	Other
Skate Bathurst	1	1		1		
Rough Waters X Country Ski Club					1	
Ringuette Chaleur	1					Lack of players/athletes
Lee's Line Dancers		1			1	
Gowan Brae Ladies						NONE STATED
Gowan Brae Golf Club					1	
Golden Ring Club	1					
Fudoshin Judo Club					1	Secure venue to practice in
Escrime (Fencing) Chaleur	1	1	1		1	
Club de Volleyball Chaleur		1				
Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.	1				1	
Beresford Skating Club	1		1		1	
Beresford Minor Baseball Association					1	Few players in younger age categories
Bathurst Special Olympics						NONE STATED
Bathurst Pickleball Club	1	1	1		1	
Bathurst Minor Hockey	1	1			1	Declining poulation which decreases number of players.
Bathurst Curling Club	1			1	1	100+ year old infrastructure
Bathurst Bowlerama	1					Lack of workers
Athletisme Chaleur Athletics	1	1				Lack of adequate facility.
Triathlon Chaleur Caises Populaire Beresford-Chaleur-Fondateur	1	1			1	
Sportsplex Richelieu de Nigadoo						
Softball NB Region 7	1	1	1	1	1	
Sentiers Verts Chaleur	1				1	
Club Ours des Nieges					1	
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling			1		1	
Club Soccer Chaleur	1	1				
Centre recreatif tetagouche Nord	1				1	
TOTAL	16	10	5	3	17	

Identified Priorities

Group	Facility	Priorities
Skate Bathurst	KC Irving	Keep costs low to gain participants
Rough Waters X Country Ski Club	Rough Water X Country Ski Club Chalet	Facility for special olympics training
Ringuette Chaleur	Beresford Arena	Recruiting players and athletes
	Petit-Rocher Arena	
	KC Irving	
Lee's Line Dancers	KC Irving	A room large enough to permit 40 people to dance comfortably.
Gowan Brae Ladies	Gowan Brae Golf Course	None stated
Gowan Brae Golf Club	Gowan Brae Golf Course	Grow the game of golf for all ages, with junior golfers, and improve our facility.
Golden Ring Club	NONE (private residences)	None stated
Fudoshin Judo Club	Private	Funding for new equipment
Escrime (Fencing) Chaleur	Ecole de Robertville Cafeteria	Growing the sport.
Club de Volleyball Chaleur	Carrefour Etudiant Gym	None stated
	Domaine-etudiant gym	
Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.	Private club house	Club Motoneige Chaleur Snowmobile Club Inc.
Beresford Skating Club	Beresford Arena	Great awareness of their services within the community, and growth
	KC Irving	
	School gyms	
Beresford Minor Baseball Association	Beresford baseball fields	Encourage volunteers to take coaching courses
Bathurst Special Olympics	ESN Track & Field	Dedicated coaches and volunteers.
Bathurst Pickleball Club	Bathurst Pavillion	Affordable cost for janitor at school boards. Introduce to school and youth centres.
	Centennial Park	Very popular - have a waiting list.
	Bathurst Curling Club	
Bathurst Minor Hockey	KC Irving	Attracting athletes and training coaches, working with other local associations
Bathurst Curling Club	Bathurst Curling Club	Funding for upgrading facility. Improve air temp on ice.
Bathurst Bowlerama	Bathurst Bowlerama	More players
Athletisme Chaleur Athletics	ESN Track & Field	More coaches and volunteers.
	KC Irving (track)	
	CCNB Gym	
	ESN Gym	
Triathlon Chaleur Caises Populaire Beresford-Chaleur-Fondateur	Plage de Beresford	None stated
Sportsplex Richelieu de Nigadoo	Sportsplex Richelieu de Nigadoo	None stated
Softball NB Region 7	ESN diamonds	Develop new youth players, with a learn-to-play program
	PDJ diamonds	
	Nigadoo Sportsplex	
Sentiers Verts Chaleur	Trails	Develop a network of non-motorized trails across the whole region.
Club Ours des Nieges	Trails	Establish greater awareness of our club, and development of a chalet.
Club Lutte Acadmie Bathurst Wrestling	ESN Gym	Grow awareness. Keep our players in the region, better equipment.
	Gyms in Petit-Rocher, Beresford and Pointe Verte schools	
Club Soccer Chaleur	Place-des-Jeunes	Offer a tournament at provicnial scale, grow number of volunteers,
	ESN	
	Domaine Etudiane	
	BHS	
	College de Bathurst	
	Sportsplex de Nigadoo	
Centre recreatif tetagouche Nord	Centre recreatif tetagouche Nord	None stated

ANNEXE B : SOMMAIRE DES RÉPONDES DU SONDAGE AUPRÈS DU PUBLIC

Chaleur: Public Survey – Satisfaction/Additional Facilities

Petit Rocher Arena

- Renovate the arena in Petit-Rocher.
- The Petit-Rocher arena should have a good revitalization (changing rooms, bleachers, etc.)
- Lack of heat in the Petit-Rocher arena.
- Indoor walking track in Petit-Rocher.
- The arena in Petit-Rocher should have major improvements such as a heating system for spectators, changing rooms that are accessible.
- The Arenas of Beresford and Petit-Rocher should be improved.
- Improvement and modernization of the sports complex in Petit-Rocher. Better accessibility, and modernization.
- Renovation of the Petit-Rocher arena.
- Heat in the Petit-Rocher arena.

Petit Rocher Sportsplex

- Club house at the soccer field in Petit-Rocher.
- A walking track in Petit-Rocher at the sports comp.
- Wind protection for the tennis courts in Petit-Rocher.
- A turf tennis centre in Petit-Rocher with a washroom and storage for equipment.
- The maintenance of facilities already in place. For example the turf at Petit-Rocher, similar to the interior turf in Nigadoo, are both deteriorating year after year.
- Make a pedestrian trail in the village of Petit-Rocher. Organize sporting activities for residents 50+ in years (Zumba, etc.) at the community centre.
- Make à basket-ball next to the tennis court in petit-rocher.
- Night lights at the artificial Soccer field in Petit-Rocher.

KC Irving:

- Increase the opening hours at the Bathurst Arena.
- Longer walking hours at the KC Irving during the summer months because when they are only open Mondays through Fridays 8:00 a.m. to 3:00 p.m. and closed on the weekend so it's harder for a lot of people to make it during those time frames. More garbage bins on the NB Trails especially behind the KC Irving.
- They should not charge to walk at the KC Irving centre. When we live on a fixed income it's hard to afford, therefore we cannot walk in the winter months. It makes it hard to stay in shape.
- Having a dumping station at the K.C. Irving Center would help residents. Need one in Bathurst like Beresford.
- Plus d'heures d'ouverture pour la marche au KC Irving.
- Remove window structure on second floor bar area at K.C. Irving Centre to improve use and feel of room.
- Lighting at the KC Irving Regional Centre could be improved to shorten the amount of time it takes to power up the lighting system, and allow events to put on a more dynamic display.

Beresford Arena:

- The Arenas of Beresford and Petit-Rocher should be improved.
- Hockey rink in Beresford need some renovation.
- Beresford arena (mostly all the interior is due for an update, especially the ice and the washrooms) - I know they are presently working on some of the issues Beresford - baseball parks- benches (they are dangerous as nails are coming out, almost falling apart).

Petit Rocher Beach Park

- Beach park in Petit-Rocher should have more games/amenities, even a water park which would stop people from going to Coronation Park.
- The beach park in Petit-Rocher should be improved. Notably, the beach volleyball court in the park is not attractive. For this reason, people often prefer to go to Youghall to use the beach volleyball courts.

Nigadoo Sportsplex

- It makes no sense that the Sportplex Nigadoo be kept that way. Soccer NB will not even come to the camps because of the condition of facilities. Missing lights, are unhealthy places and facilities are not used to their full potential. Lights on the turf would allow more age groups to benefit from the turf (several adults would love to rent the turf to play night).
- Rearrange the indoor soccer field in Nigadoo to increase the size.
- Tennis court in Nigadoo.
- Tennis court in Nigadoo behind the soccer complex is not maintained.
- Resurface the softball diamond in Nigadoo.

Pointe-Verte: Atlas Parc

- Outdoor skating rink shelters/huts in Pointe-Verte in Parc Atlas.

Beresford Beach Park:

- The beach in Beresford is very beautiful, the only thing I would change would be a paved walking path rather than gravel to allow for roller blading. I really enjoy doing the baby kick fit classes and hope it is repeated this summer.
- A place for the youth of Beresford to practice BMX or roller blading, there is nothing for youth to do right now.

Trails:

- Walking trail along the Nepisiguit River. A cycling trail and walking trail that joints Bathurst with its surrounding communities.
- Improve the walking paths that joing each village like the Acadienne Peninsula .
- Dedicated cycling route.
- Improve access to the ATV trails.
- The walking trails also serve as dumping grounds. There should be better surveillance of them. Maybe create a non-profit committee for this.
- Cycling lanes on the edge of some roads to facilitate travel by bike. E.g. Rayn Street in Bathurst offers a beautiful walking path but to enter you have to be on the side of the road which is gravel, making it difficult to share the road.
- A trail for mountain biking. Have a planned system that is multi functional.
- More trails for non-motorized vehicles – bikes etc.

- Lengthen the cycle trail to North Tetagouche.
- Add rubbish bins in the parks and walking trails for all seasons. Maintain the trails in winter for people who simply want to walk, like in Coronation Park.
- Cycle routes to Tetagouche Nord, Robertville at Tetagouche.
- I would like trash cans along the trails, in addition to bike trails.
- The trail system should be expanded. Students should have the opportunity to ride to school safely by bike.
- Montain biking trails: We use the trails regularly, and they are excellent quality. Future mountain biking trails should be designed by an expert in the field.
- More walking trails.
- Improve the security of the trail -> the coyotes and wolves are a danger to users at present.
- Trails for mountain bikes should be better maintained. At present they are shared by road cyclists. Providing funding to non-profit/user groups to develop and maintain the trails might help.
- Finish & upgrade walking trail in the salmon beach area. This trail is a disgrace & a danger to walk on.

Youghall Beach Park:

- A new/improved playground facility at Parc de la plage Youghall. This is the same at Parc Coronation.
- Improve cycling access at the Youghall beach

Bathurst Parks:

- Basketball at Parkwood Park – a beautiful; facility but currently it is impossible to play 5 on 5 (full court). It would also be useful to have an indoor facility such as the gym at ESN, to practice basketball indoors.
- I think that there should be more attention paid to the skatepark in Bathurst. Rollerblading is a sport/culture that kids can do with their family, and not enough youth learn to do.

New Facilities:

- I would like an indoor pool near Pointe-Verte without having to go to Bathurst.
- A facility to play tennis in the winter.
- More accessible tennis facilities in the smaller communities rather than having to travel to the larger communities.
- Yes, a facility for young children with indoor and outdoor facilities such as a YMCA.

- A squash and racketball court.
- Exterior ice rink in Tetagouche nord.
- Better programs for tennis, and better facilities.
- More facilities to put kayaks in the water.
- The ball diamonds in Beresford and Nigadoo are insufficient.
- A tennis court or other sport for the Robertville region, many youth don’t have an opportunity to participate in outdoor activities.
- Have a community room in Bathurst which is free 1-2 nights a week to encourage youth sports. We have on in Robertville but not in Bathurst.
- A true outdoor running track in Bathurst.
- Outdoor skating in North Tetagouche.
- Soccer field in Robertsville, race track in Robertville.
- There is no track and field that is suitable for ANY competition or high performance. We need a special surface (not asphalt).
- More public access for boat ramps.
- There should be a turf field in Bathurst since smaller communities have them. The soccer fields in Bathurst are not in good shape and have bad drainage. Turf fields a last a long time and don't require a lot of maintenance.

Coronation Park:

- Centennial Park and Coronation Park -> the tennis courts are both totally destroyed
- Improve the tennis at Parc Coronation, add basketball courts, an interior skateboard park, Sky Zone, interior soccer at Bathurst for the winter, snowshoe trails at Parc Coronation in the winter, a skating trail in the forest which is lit, return the surface of the ESN soccer field but not artificial. An access ramp to the river.
- Add permanent toilets at the Parc Coronation. It’s clear that the current portable toilet (when there is one) is insufficient.
- Have lights at Parc Centennial open later than 10pm in winter like there is in the summer.
- Les terrainz de tennis au Coronation park devraient etre rénover.
- I would like to see improvements to the tennis courts at Coronation Park. The ESN/Place des Jeunes courts are not always accessible because you can't use them during school, and they are very busy at other times
- The cross- country club would greatly benefit from having a chalet that could be used for waxing skis, teaching skiing skills, competitions, etc...

- The ball fields aren't usually well maintained. For example the infields are often uneven with holes sometimes causing people to trip and get injured. The lines are not always drawn in as well. It would also be nice to have available bathrooms or porta-potties around the ESN/Place des Jeunnes fields. The tennis court in Coronation Park should also be re-done.
- Centennial Park tennis badminton net are not install
- Fix the tennis court in coronation park
- Parking is an issue at Coronation Park, Bathurst High School and the Aquatic Centre. No parking and three major facilities
- Improving the tennis courts at Coronation Park and possibly have pickle ball courts made there instead of taking away the current tennis courts that were built for the Acadian games.
- Development (conversion) of the Centennial Park tennis courts into pickleball courts. The surface has serious cracks and needs to be replaced with new asphalt and deco turf layer. This is a sport that is expected to grow 4 times larger in the next few years (we have 90 members now, with waiting lists). It is a sport primarily for 50+ so this fits perfectly into the active community initiatives. It is also a great sport for high school and younger. This is one growth area that needs to be seriously looked at.

Bathurst Aquatic Centre:

- Parking is an issue at Coronation Park, Bathurst High School and the Aquatic Centre. No parking and three major facilities.

Robertville:

- The soccer field at the school in Robertville needs a face lift.

Tennis:

- Resurface the tennis courts across the region except for PDj and Pointe Verte
- Repairing Tennis facilities in Petit-Rocher, ESN and Beresford would be good... the Chaleur Tennis league has grown very well but the courts in our region are adequate at best. Dressing room improvements in Petit-Rocher are much needed. A bathroom and changing area at the Turf in Petit-Rocher would be appreciated by all!

Centennial Park:

- Resurface the tennis courts in Centennial.

Bathurst Curling Club:

- Heaters in the ice shed at the Bathurst Curling Club.
- Heated/acclimatized ice shed at curling club.

Beresford Park:

- The Beresford area has baseball fields but there is definitely work to be done to them. The fencing is damaged and there is no safety fence to protect the spectators from errant fly balls. Also the fields themselves are in need of repair. The skatepark in Bathurst could use a flat rail for skateboarding.

Belledune Skatepark:

- Yes, the skateboarding park in Belledune needs a sign that is visible from the main road to attract people, events and other sport related programs.

Bathurst Dog Park:

- I would love to see some improvements at the dog park. The gates don't close properly. I would also like to see a source of water installed for the dogs, carrying water in every time gets heavy and used up quick as not everyone brings water.

ANNEXE C : ÉVALUATION DES CONDITIONS DISPONIBLE

Available Condition Assessment

Record # of 127	Locality Municipalité/ Municipality	SiteName Nom d'installation/ Facility Name	Name_Equipment Équipement/Equipment	EquipmentType Catégorie/Class	Indoor or Outdoor/ Intérieur ou extérieur	ConstrYear Date de construction/ Construction Year	Improvement/Cost 0-3 yrs	3-5 yrs	5-10 yrs	10+ yrs	Notes état actuel et Travaux Passés	Travaux Projetés
1	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Aréna de Petit Rocher	Patinoire Intérieure / Indoor Rink	Intérieure	1978	1.65 Million to 4.5 Million				Une partie du système de refroidissement à l'amoniac a été refait ($40k). La mezzanine n'est pas accessible aux personnes en chaise roulante.	Scénario 1: rénovation:Les travaux nécessitant une intervention immédiate se chiffrent à $247k, les travaux nécessitant une intervention à moyen terme se chiffrent à $401K et les travaux à valeur ajouté sont estimés à $777k pour une facture totale de $1.625millions. Scénario 2: La Modernisation: $2.5 millions; Scénario 3: Projet Net Zéro: $4.5 millions. Copy of study was given to consultant
2	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Tennis Petit Rocher	Tennis	Extérieur	-				$ 200,000	L'équipement est en bon état. Nouveau revêtement de peinture acrylique en 2015 ($25,000)	Les terrains ont besoins d'être refait d'ici 10 à 15 ans ($200,000);
3	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Terrain de balle-molle 1	Softball	Extérieur	-					Terrain en bonne condition. Champs intérieur en terre et champs extérieur en gazon.	Aucun
4	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Terrain de balle-molle 2	Softball	Extérieur	-					Terrain en bonne condition. Champs intérieur en terre et champs extérieur en gazon.	Aucun
5	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Terrain de Baseball 1	Baseball	Extérieur	-	$ 15,000				Terrain en bonne condition; Le champs intérieur a été refait en 2015 ($5000); Champs intérieur en terre battue et champs extérieur en gazon. A noter que le tier du terrain de baseball empiète sur le terrain de l'école	La clôture du champs extérieur a besoin d'être refaite ($15k);
6	Petit-Rocher	Complexe sportif de Petit Rocher	Terrain BMX	BMX / Skateboard	Extérieur	-	Investment required dependant on final plan				Terrain de BMX aménagé avec des sentiers et des buttes de terre. Le parc n'est pas entretenu par la municipalité et est offert tel quel.	Le parc de BMX est prévu d'être fermé et remplacé par un parc et des sentiers d'interprétation de la nature.
72	Petit-Rocher	École le Domaine étudiant	Gymnase Domaine étudiant	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					-	-
73	Petit-Rocher	Complexe Sportif et École le Domaine étudiant	Piste d'athlétisme Domaine Étudiant	Piste at Pelouse / Track and Field	Extérieur	-					Piste refaite pour les Jeux de l'Acadie de 2009	-
74	Petit-Rocher	Complexe Sportif et École le Domaine étudiant	Soccer 1 (surface Synthétique)	Soccer	Extérieur	2009			$ 500,000		Terrain refait pour les Jeux de l'Acadie de $1 million	-
75	Petit-Rocher	Complexe Sportif et École le Domaine étudiant	Soccer 2 (surface naturelle)	Soccer	Extérieur	2009				$ 200,000	Terrain refait à neuf pour les jeux de 2009 (200K)	-
76	Petit-Rocher	École le Tournesol	Gymnage École le Tournesol	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					Espace utilisé conjointement comme cafétéria et comme gymnase	-
105	Petit-Rocher	Parc de la Plage	Parc de la Plage	Plage / Beach	Extérieur	-					Amélioration du site et réaménagement des bâtiments (bloc de toilette): $30,000	-
110	Petit-Rocher	Salle Blanche de Petit-Rocher	Salle Blanche - Club de l'Age d'or de Petit-Rocher	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-					Toit a été refait et les portes remplacées. Le bâtiment est en bonne condition	-
126	Petit-Rocher	Salle Multifonctionnelle de Petit Rocher	Salle de spectacle multifonctionnelle	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-	$ 50,000				Rénovation majeure en 2015 au cout de $650,000	Aménagement extérieur, scène amovible, rideau de scène: $50,000
7	Beresford	Centre Réal Boudreau	Aréna Réal Boudreau	Patinoire Intérieure / Indoor Rink	Intérieure	1972	$ 1,200,000		$ 500,000		L'équipement est en bonne conditions en général. Dernière rénovation majeure remonte à 2003: extérieur du bâtiment, peinturer intérieur, chauffage au propane,	Investissement de $1,2 millions en cours de réalisation pour refaire la patinoire au complet: béton, système de réfrigération, isolation, etc; Nouvelles baies vitrées et bandes; Nouveaux gradins en aluminium. New chiller and new pump motor; Ajout d'une chambre supplémentaire pour les filles; Nouvel éclairage au LED; New scoreboard. A plus long terme: investissement de $500k pour la rénovation des chambres des joueurs,
43	Beresford	Sportek Rodolphe Boudreau	Curling	Curling	Intérieure	1988	$ 20,000				Rénovations majeures en 2012 et en 2014 dans le cadre des travaux pour aménager le Marché des fermiers: ajout d'espace d'entreposage et gicleurs: investissements de $775,000.	Système de déhumidification pour la surface de glace: $20,000
44	Beresford	Sportek Rodolphe Boudreau	Champs Léo-Paul Aubé	Baseball	Extérieur	-					-	-
45	Beresford	Terrain de balles de Beresford	Terrain baseball senior	Baseball	Extérieur	-					-	-
46	Beresford	Terrain de balles de Beresford	Terrain baseball mineur	Baseball	Extérieur	-					-	-
48	Beresford	Parc de la Plage Municipale de Beresford	Plage de Beresford	Plage / Beach	Extérieur	1995	$ 10,000				Plage sujette aux marées de tempêtes et à l'érosion côtière; Nouvelle toiture sur le pavillon en 2012 ($5000).	Peinturer le pavillon: $10,000

Available Condition Assessment

Record # of 127	Locality Municipalité/ Municipality	SiteName Nom d'installation/ Facility Name	Name_Equipment Équipement/Equipment	EquipmentType Catégorie/Class	Indoor or Outdoor/ Intérieur ou extérieur	ConstrYear Date de construction/ Construction Year	Improvement/Cost 0-3 yrs	3-5 yrs	5-10 yrs	10+ yrs	Notes état actuel et Travaux Passés	Travaux Projetés
49	Beresford	Parc de la Plage Municipale de Beresford	Volleyball Plage Beresford	Volleyball	Extérieur	-					-	-
57	Beresford	Parc du Goulet	Terrain de balle-molle rue Landry	Softball	Extérieur	-					Terrain non utilisé depuis 10 ans environ	-
58	Beresford	Centre d'interprétation des marais (Valider ce nom)	Sentiers et passerelles de Beresford	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-					La seconde passerelle a été construite en 2009.	-
69	Beresford	École Carrefour Étudiant	Soccer Carrefour étudiant	Soccer	Extérieur	-					-	-
70	Beresford	École Carrefour Étudiant	Tennis Carrefour Étudiant	Tennis	Extérieur	-					-	-
71	Beresford	École Carrefour Étudiant	Gymnase Carrefour Étudiant	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					Bonne; Agrandissement du gymnase en 2010.	-
111	Beresford	Club de l'Age d'or	Centre Raoul Charest	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	2010					Construit en 2010 au cout de $750,000	-
125	Beresford	Parc du Lotissement Baie Village	Patinoire Baie Village	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-					Exterior Ice rink on a cement slab maintained by the residents of the subdivision	-
8	Belledune	Belledune Sport Complex	Veterans Memorial Centre Arena	Patinoire Intérieure / Indoor Rink	Intérieure	-					The equipment is in good condition. Electricity, new electrical panel and the hockey boards have been replaced ($100,000).	Nothing planned
9	Belledune	Belledune Sport Complex	Baseball Field 1	Baseball	Extérieur	-					Good condition, maintained as required,	-
10	Belledune	Belledune Sport Complex	Baseball Field 2	Baseball	Extérieur	-					Good condition, maintained as required,	-
40	Belledune	Belledune Fire station	Skateboard park Jacquet River	BMX / Skateboard	Extérieur	-					Good condition, Built about 5 years ago, investment of $100,000	-
41	Belledune	Belledune Fire station	Basketball Jacquet River	Basketball	Extérieur	-					Good condition, maintained as required	-
42	Belledune	Belledune Fire station	Tennis court Jacquet River	Tennis	Extérieur	-	$ 50,000				Maintained as needed. Surface in bad condition: cracks, uneven surface,	-
47	Belledune	Doucett Park	Baseball Doucette Field	Baseball	Extérieur	-					No longer in use but lawn maintained by the village	-
92	Belledune	Jacquet River School	Soccer Jacquet River	Soccer	Extérieur	-					-	-
93	Belledune	Jacquet River School	Gymnase Jacquet River	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1967					-	-
107	Belledune	Belledune Sport Complex	Belledune Cultural Centre	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	1992					Built in 1992 at a cost of $450,000; Renovated in 2013 at a cost of $87,000.	-
120	Belledune	Belledune Campground	Belledune Beach Jacquet-River	Plage / Beach	Extérieur	-					Campground was renovated a few years ago. New service building. Public beach accessible via the municipal campground. Village acquired the adjacent property in 2015 to develop a parking lot.	-
11	Bathurst	Centre Régional KC Irving / KC Irving Regional Center	Patinoire Eddy (KC Irving)	Patinoire Intérieure / Indoor Rink	Intérieure	1995	$ 450,000				Patinoire en bonne condition. New ice making equipment in 2014.	Heat recovery on refrigeration plant ($450,000 planned in 2016); New lighting system (fully LED); Automated system; Heat recovery system.
12	Bathurst	Centre Régional KC Irving / KC Irving Regional Center	Patinoire Richelieu (KC Irving)	Patinoire Intérieure / Indoor Rink	Intérieure	1995					-	-
13	Bathurst	Centre Régional KC Irving / KC Irving Regional Center	Fred Pitre Skate Park	BMX / Skateboard	Extérieur	2006					Aménagement paysager (landscape) en 2009 : $10,961;	-
39	Bathurst	Centre Régional KC Irving / KC Irving Regional Center	BMX Centre KC Irving	BMX / Skateboard	Extérieur	-					-	-
14	Bathurst	Centre Aquatique de Bathurst	Piscine de Bathurst	Piscine / Pool	Intérieure	1983				$ 20,000,000	In 2011 and 2012, repaired gutter system, bottom of pool and hot tub. New boilers, new heat exchanger, lockers, showers, parking lot: total investment of $750,000. Extended life of the center by 10-15 years.	A long terme, il faudra complètement remplacer l'équipement et le bâtiment: investissement estimé à $14,000,000
15	Bathurst	Parc de la Plage Youghall	Plage Youghall	Plage / Beach	Extérieur	-	$ 8,000	$ 100,000			Fair. The beach requires ongoing maintenance due to erosion. On-going work on boarwalks and clean up. In 2015, boardwalk repair, fence repair, platform built, beach cleaning;.	Need to build a dune berm to slow down the erosion (investment of $100,000 (INFO TO BE VALIDATED). The asphalt shingles need to be replaced on the roof of the service pavillon: $8,000.
16	Bathurst	Parc de la Plage Youghall	Volleyball Youghall	Volleyball	Extérieur	-					Fair condition; volleyball net replaced in 2015	-
17	Bathurst	Parc Coronation	Vickers Field	Baseball	Extérieur	-	$ 1,000				Good	Some landscaping to be done in the central field ($1000)
18	Bathurst	Parc Coronation	Dobson Field	Baseball	Extérieur	-					Good	-
19	Bathurst	Parc Coronation	Buffalo Field	Softball	Extérieur	-					Good	-
20	Bathurst	Parc Coronation	McLaggan Field	Baseball	Extérieur	-					Good	-

Available Condition Assessment

Record # of 127	Locality Municipalité/ Municipality	SiteName Nom d'installation/ Facility Name	Name_Equipment Équipement/Equipment	EquipmentType Catégorie/Class	Indoor or Outdoor/ Intérieur ou extérieur	ConstrYear Date de construction/ Construction Year	Improvement/Cost 0-3 yrs	3-5 yrs	5-10 yrs	10+ yrs	Notes état actuel et Travaux Passés	Travaux Projetés
21	Bathurst	Parc Coronation	Soccer Coronation Parc	Soccer	Extérieur	-					Fair	-
22	Bathurst	Parc Coronation	Tennis Coronation Park	Tennis	Extérieur	-					En très mauvais état. N'est plus entretenu. Tennis court no longer un use	-
23	Bathurst	Parc du Centennaire	Tennis Centennial Park	Tennis	Extérieur	-					Terrain en bon état. Tennis court in good shape.	-
24	Bathurst	Parc du Centennaire	Basketball Centennial Park	Basketball	Extérieur	1967					In good condition. Resurfacing of basketball court in 2014	-
25	Bathurst	Parc du Centennaire	Patinoire Centennial Park	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-					-	-
26	Bathurst	Parc du Centennaire	Balle-molle Centennial Park	Softball	Extérieur	-					Terrain abandonné, n'est plus en opération. Field no longer in use	-
27	Bathurst	Hotel de Ville de Bathurst	Gymnase du Pavillon	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	2003					Bonne. Gymnase construit aux normes des Jeux du Canada; Bancs ajoutés en 2005 ($5000)	-
28	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Soccer Place des Jeunes	Soccer	Extérieur	-					Bonne	-
29	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Balle-molle Place des Jeunes	Softball	Extérieur	-					Nouveau filet protecteur (backstop) en 2014 dans le cadre des Jeux de l'Acadie	-
30	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Tennis no. 1 PDJ	Tennis	Extérieur	-					Bonne condition; Terrains entretenus par la Ville de Bathurst; Resurfacé en partie en 2014	-
31	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Tennis no. 2 PDJ	Tennis	Extérieur	-					Bonne condition; Terrains entretenus par la Ville de Bathurst.	-
32	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Soccer Place des Jeunes	Soccer	Extérieur	-					-	-
33	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Baseball ESN	Baseball	Extérieur	-	$ 5,000				Bonne condition; Terrain entretenu par la Ville de Bathurst;	Light to be worked on, wood support are in bad shape;
34	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Piste et pelouse ESN	Piste at Pelouse / Track and Field	Extérieur	-					Les pistes ont été refaites en 2014 dans le cadre des Jeux de l'Acadie	-
35	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Soccer ESN	Soccer	Extérieur	-					Rénovation mineure du terrain dans le cadre des Jeux de l'Acadie de 2014	-
36	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Gymnase Place des Jeunes	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1971					-	-
37	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Gymnase ESN	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1971					Plancher refait récemment, Vestiaires sont désuets.	-
38	Bathurst	Écoles Secondaire Népisiguit et Place-des-Jeunes	Pallestre ESN	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1971					-	-
56	Bathurst	Club de ski de fonds Ours des Neiges	Sentiers ski de fonds	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-					-	-
59	Bathurst	Réseau de sentiers de Bathurst	Sentier Verts Chaleur	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-					Majoritairement un sentier vert (hors route) avec certaine connexion sur route. Activité: Marche Vélo; Niveau de Difficulté: Facile Sentier NB Bathurst Ouest : La ville de Bathurst et leur comité de sentiers ont officiellement ouvert un tranção de sentier non-motorisé vert de 4km en octobre 2013. Ce sentier va de Evangeline Drive à Parkwood Heights Elementary School.	-
61	Bathurst	Pointe Daly	Sentiers Pointe Daly	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-					-	-
77	Bathurst	Bathurst Curling Club - Club de Curling de Bathurst	Curling Bathurst	Curling	Intérieure	-					-	-
78	Bathurst	Bathurst High School (BHS)	Gymnase BHS	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1980					Gymnase construit en 1980, Bonne condition,	-
79	Bathurst	Bathurst High School (BHS)	Gymnase Chalmer (BHS)	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					Bonne condition, plancher refait en 2015	-
80	Bathurst	CCNB Campus Youghall	Gymnase CCNB Youghall	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					-	-
81	Bathurst	CCNB Campus College	Gymnase CCNB College	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					-	-

Available Condition Assessment

Record # of 127	Locality Municipalité/ Municipality	SiteName Nom d'installation/ Facility Name	Name_Equipment Équipement/Equipment	EquipmentType Catégorie/Class	Indoor or Outdoor/ Intérieur ou extérieur	ConstrYear Date de construction/ Construction Year	Improvement/Cost 0-3 yrs	3-5 yrs	5-10 yrs	10+ yrs	Notes état actuel et Travaux Passés	Travaux Projetés
82	Bathurst	CCNB Campus College	Soccer CCNB College	Soccer	Extérieur	-					Condition passable; Terrain entretenu par la ville, niveau d'entretien minime. La ville a en main une étude de faisabilité de Roy Consultant pour aménager le terrain avec une surface de gazon synthétique en prévision des Jeux de l'Acadie de 2014.	-
83	Bathurst	CCNB Campus College	Piste CCNB College	Piste at Pelouse / Track and Field	Extérieur	-					-	-
84	Bathurst	École Cité de l'Amitié	Gymnase Cité de l'Amitié	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1993					Bonne condition	-
85	Bathurst	École Terry Fox	Gymnase Terry Fox	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	2006					Excellente Condition	-
86	Bathurst	École Terry Fox	Soccer École Terry Fox	Soccer	Extérieur	-					-	-
87	Bathurst	Parkwood Elementary School	Gymnase Parkwood	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1982	$ 124,000				Le plancher et l'éclairage ont besoin d'être remplacés.	-
94	Bathurst	Académie Assomption	Baseball Académie Assomption	Baseball	Extérieur	-					Terrina abandonné/No longer in use	-
95	Bathurst	Académie Assomption	Gymnase Académie Assomption	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1944					Système de chauffage représente un danger pour les enfants qui peuvent passer leurs mains dans le grillage. Ancienne classe convertie en gymnase; Ecole peu ou pas accessible aux PMR (aucune rampe ou ascenseur	-
96	Bathurst	Superior Middle School	Gymnase Middle School	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					Excellente Condition	-
97	Bathurst	Superior Middle School	Soccer Superior School	Soccer	Extérieur	-					Bon	-
103	Bathurst	Squire Green	Golf Squire Green	Golf	Extérieur	-					-	-
104	Bathurst	Gowan Brae	Golf Gowan Brae	Golf	Extérieur	-					-	-
106	Bathurst	Water Plant	Patinoire Golf Street	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-					To our knowledge the outdoor ice rink has not been in operation for approximately two years now. If you have any other questions regarding recreational facilities that my team can address and answer, please let me know.	-
113	Bathurst	Bathurst Youth Centre	Centres des Jeunes de Bathurst	Centre récréatif / Recreation Centre	Intérieure	-					-	-
114	Bathurst	Cathédrale de Bathurst	Salle des Chevaliers de Colomb	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	1922					-	-
119	Bathurst	Parc Bosca Buraglia	Baseball Bosca Buraglia	Baseball	Extérieur	2015					Nouveau terrain construit en 2015/New field built in 2015	-
123	Paroisse de Bathurst	Réseau de sentiers	Mi`gmaq Trail	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-	Waiting on info from Marc				Although the trail had been completely brushed out in the late 1990's, there has been little or not follow up maintenance	140 km de sentier entre Bathurst et le Mont Carleton. Plans are being made to rebuild the full trail from Pabineau Falls to Mount Carleton in the summers of 2015 and 2016.
50	Nigadoo	Complexe sportif de Nigadoo	Sportplexe Richelieu	Soccer	Intérieure	1977	$ 100,000				Sportplexe aménagé en 2004 dans l'ancien aréna. Humidity problem. Mildew. Need dehumidifiers. Not enough seats during tournaments. Need two more bleachers. L'eau du puit est non potable. Probleme de mouches dans les luminaires.	Demolish the storage room at the back and build a new one. Refaire un plancher dur amovible pour des expositions.
51	Nigadoo	Complexe sportif de Nigadoo	Terrain de Balle-Molle Jean-Luc Leblanc	Softball	Extérieur	-	$ 5,000				Bon terrain, voyage de terre à chaque année pour réparer l'avant champs	Relocaliser l'emplacement du back stop pour éviter balles tomber sur terrains voisins. Fall ball falling on adjacent residential properties. Complaints from residents. Backstop needs to be relocated
52	Nigadoo	Complexe sportif de Nigadoo	Tennis Sportplex	Tennis	Extérieur	-					Terrain de tennis abandonné depuis plusieurs années	Transformer en pickle ball en 2016 et 2017. Surface encore bonne.
53	Nigadoo	Complexe sportif de Nigadoo	Soccer Sportplex	Soccer	Extérieur	-	$ 300,000				Terrain de soccer abandonné. Le terrain a été rempli de plusieurs pieds durant la rénovation du Sportplexe mais n'est plus utilisé et n'est pas adapté pour le soccer. Les buts ont été enlevés	Le village planifie de transformer le terrain en parc convnetionnel avec bancs et aménager une piste de marche autour du terrain.
122	Nigadoo	Parc du Vieux Moulin	Plage du Parc du Vieux Moulin	Plage / Beach	Extérieur	-					-	-
127	Nigadoo	Edifice municipal Liguori Boudreau	Salle Gilles Doucet	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-	$ 5,000				-	Repeinturer
54	Pointe-Verte	Parc Atlas	Base de plein-air du Parc Atlas	Base de plein-air / Outdoor Base	Both	1990	$ 200,000		$ 1,000,000		Structure du bâtiment en bon état. Le quai et les embarcadères ont été remplacés en 2015 ($80,000). Près de $270,000 en investissement au cours des 5 dernières années.	A court terme, le quai des plongeurs a besoin de réparation et le revêtement extérieur du bâtiment principal doit être remplacé, rénover la cuisine ($200,000). A plus long terme, réaménagement intérieur, hangar et toiture ($1,000,000).
55	Pointe-Verte	Parc Atlas	Sentiers du Parc Atlas	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-	$ 7,000				Entretien continu, clôtures en 2014/2015 ($25,000)	Refaire la surface sur une section de sentier ($2000); Bornes et abris ($5,000);

Available Condition Assessment

Record # of 127	Locality Municipalité/ Municipality	SiteName Nom d'installation/ Facility Name	Name_Equipment Équipement/Equipment	EquipmentType Catégorie/Class	Indoor or Outdoor/ Intérieur ou extérieur	ConstrYear Date de construction/ Construction Year	Improvement/Cost 0-3 yrs	3-5 yrs	5-10 yrs	10+ yrs	Notes état actuel et Travaux Passés	Travaux Projetés
66	Pointe-Verte	Terrain de jeu de Pointe-Verte	Tennis Pointe-Verte	Tennis	Extérieur	-					Nouvelle surface en 2005	Aucun
67	Pointe-Verte	Terrain de jeu de Pointe-Verte	Baseball Pointe-Verte	Baseball	Extérieur	-					Terrain en bon état; Gazon est coupé	-
68	Pointe-Verte	Terrain de jeu de Pointe-Verte	Patinoire Pointe-Verte	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-	$ 25,000				Cabanon pour les joueurs et pompe pour arroser la patinoire en 2014 ($5000), plaque de béton craquelée;	Nouvelles bandes:estimé à $25,000
91	Pointe-Verte	École Séjour-jeunesse	Gymnase Séjour Jeunesse	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1993	Waiting on estimate				Construction d'un nouveau gymnase sur l'école existante en 1992 ($850,000)	Remplacer le système de chauffage;
60	Robertville	Parc des Vétérans	Sentiers du Parc des Vétérans	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-	Waiting on info from Marc				Sentier aménagé au cours des 5 dernières années. En bonne conditions	Planifie le prolongement des sentiers en direction de la Villa Sormany et au sud de l`église.
88	Robertville	École la Croisée	Gymnase École La Croisée	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-	$ 30,000				Bon état	Remplacer l'éclairage par des fluorescents; (68x80ft = 5440sf)
89	Robertville	École la Croisée	Soccer La Croisée 1	Soccer	Extérieur	-	$ 200,000				Terrain inactif pour le moment Laissé en friche.	Le terrain devrait être refait en 2016 (56 x 88m)
90	Robertville	École la Croisée	Soccer La Croisée 2	Soccer	Extérieur	-	$ 100,000				-	Le terrain devrait être refait en 2016 (40 x 56m)
109	Robertville	Club de l'Age d'or de Robertville	Club de l'Age d'or de Robertville	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-					-	-
62	Rough Waters	Club de ski de fond de Rough Waters	Sentiers ski de fond de Rough Waters	Sentiers non motorisés / Non-motorized trails	Extérieur	-					-	-
63	Janeville	New Bandon Sport Association	Softball New Bandon	Softball	Extérieur	-					-	-
101	Janeville	Janeville Elementary School	Gymnase Janeville Elementary	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1980					Nouveau plancher; (Gymnase combiné avec la cafétéria. École prévue d'être ouverte jusqu'en 2020.)	-
64	North Tetagouche	Centre récréatif North Tetagouche	Centre récréatif North Tetagouche	Centre récréatif / Recreation Centre	Intérieure	-					Bonne condition; Perron, rampe pour PMR et rénovation intérieure ($15,000)	-
65	North Tetagouche	Centre récréatif North Tetagouche	Patinoire North Tetagouche	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-					Bandes rénovées ($4000)	-
98	Allardville	École François-Xavier Daigle	Gymnase FX Daigle	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	1964	$ 100,000				Problème avec le tapis de mousse caoutchouté qui se soulève avec l'humidité.	-
99	Allardville	École François-Xavier Daigle	Piste et pelouse FX Daigle	Piste at Pelouse / Track and Field	Extérieur	-					-	-
100	Allardville	École François-Xavier Daigle	Basketball FX Daigle	Basketball	Extérieur	-					-	-
117	Allardville	Club de l'Age d'Or d'Allardville	Club de l'Age d'Or d'Allardville	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-					-	-
118	Allardville	École François-Xavier Daigle	Soccer FX Daigle	Soccer	Extérieur	-					-	-
102	Saint-Sauveur	École La Découverte	Gymnase La Découverte	Gymnase / Gymnasium	Intérieure	-					Très bonne condition;	-
108	Saint-Sauveur	École La Découverte	Patinoire École la Découverte	Patinoire Extérieur / Outdoor Rink	Extérieur	-					-	-
116	Saint-Sauveur	Club de l'Age d'or de Saint Sauveur	Club de l'Age d'or	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-					Le bâtiment a été rénové récemment selon la photo sur Street view	-
112	Saint-Anne	Centre Récréatif de Ste-Anne	Ste-Anne Recreation Center	Centre récréatif / Recreation Centre	Intérieure	-					Rénovation en 2015	-
115	Pokeshaw	Pokeshaw Recreation Center	Pokeshaw & Black Rock Recreation Center	Centre récréatif / Recreation Centre	Intérieure	-					-	-
121	Pokeshaw	Beach and Picnic site-Pokeshaw	Pokeshaw beach	Plage / Beach	Extérieur	-					-	-
124	Madran	Centre Communautaire de Madran	Centre communautaire	Centre communautaire / Community Centre	Intérieure	-					-	-

ANNEXE D : PLANIFICATION D'INVESTISSEMENT DANS LES BIENS

Recreational and Community Asset Investment Planner
Asset Overview

No.	Class	Name	Co-Located / Part of Associated Complex	Municipality / LSD	Asset Description
1		e.g. XXX Fields	e.g. Yes, XXX Community Park (see RSC Assets Inventory of Associated Facilities)		e.g. Multiple Fields
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
….100					

Recreational and Community Asset Investment Planner
Asset Function

Item	Project Class	Name	Municipality / LSD	Primary Intended Function				Corroborating Usage Data
				Regional	Multi-Community	Single Community	Neighbourhood	*(Likely little if any exists beyond RSC Rec Plan Study - Opportunity exists to develop this over time*
1		e.g. XXX Fields			100%			
2		e.g. Irving Centre		100%				e.g. Based on bookings, spectator events, and tournament data
3		e.g. xxx Soccer Field			50%	50%		
4		e.g. Parkette					100%	e.g. Based on common knowledge of use
5		e.g. Community Hall			25%	50%	25%	e.g. Based on bookings and community feedback
6								
7								
8								
....100								

Recreational and Community Asset Investment Planner
Asset Investment Needs

Category: Major Repair and Replacement

Exclusions:

1 *Deferred Maintenance*
2 *Small Capital Repair and Replacement: less than $50,000*
3 *Net of any private investment contributions (including naming rights, or capital contributions through public-private partnerships*

						Planned Investment *(Document where planned investment known)*				Estimated Replacement *(Document this where no planned investment is presented)*		Allocation of Benefit			
Item	**Project Class**	**Name**	**Municipality / LSD**	**Asset Age (Commissioning Date)**	**Asset Condition**	**Period: Years 1-5**	**Period: Years 6-10**	**Period: Years 11 +**	**Total**	**Estimated Cost**	**Estimated Year**	**Regional**	**Multi-Community**	**Single Community**	**Neighbourhood**
1	Fields	e.g. XXX Fields			e.g. State FCI or refer to published document (hyperlink)	Insert Total - $	$	$	$	$	$	*Based on primary intended function*			
2		e.g. Irving Centre			e.g.										
3		e.g. xxx Soccer Field													
4		e.g. Parkette													
5		e.g. Community Hall													
6															
7															
8															
....100															

Recreational and Community Asset Investment Planner
Asset Investment Needs
Category: New Investment

Item	Project Class	Project	Municipality / LSD	Timeframe	Description of Components	Estimated Cost	Allocation of Benefit			
							Regional	Multi-Community	Single Community	Neighbourhood
							Based on primary intended function			
1		**Project 1**			**e.g. Arena; Sports Fields; Gymnasium**					
		- component 1		e.g. Short Term	Arena	$				
		- component 2		e.g. Medium Term	Gymnasium	$				
		- component 3		e.g. Long Term	Turf Fields	$				
2		**Project 2**			**Pool and Associated Redevelopment**					
		- component 1		e.g. Medium Term	Indoor Pool	$				
		- component 2		e.g. Medium Term	Decommissioning and Repurposing Existing Facility /Site	$				
3		Project 3								
4		Project 4								
5		Project 5								
6		Project 6								
7		Project 7								
8		Project 8								
....100										

Recreational and Community Asset Investment Planner
Asset Investment Needs - Collaboration Metrics
Category: All Investments

Item	Project Class	Project	Municipality / LSD	Potential Partners (Municipal/LSD/ Private/Non-Profit)	Type of Partnership: Capital	Type of Partnership: Operational Opportunities
1		**Project 1**				
		- component 1 (Arena development) - component 2 (playground equipment replacement)		e.g. 2 municipalities e.g. multiple communities	e.g. Joint investment in single facility e.g. co-ordinated timing and scale of replacement for capital cost savings and standardization of level of services (enhancement of service level)	cost shared operation deficit No - items remain local services
		- component 3				
2		**Project 2**				
		- component 1 - component 2				
3		Project 3				
4		Project 4				
5		Project 5				
6		Project 6				
7		Project 7				
8		Project 8				
....100						